SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

CORRESPONDANCE.

OBSERVATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIVES A DES DOCUMENTS PUBLIÉS.— AVIS DIVERS, ETC.

Fr. Lauberan de Montigny, pasteur de l'Eglise réformée de Paris. Son portrait, gravé par Melchior Tavernier, avec un Précis de sa vie et la date de sa mort en 1619. — Gabriel, son petit-fils, en 1665.

Pour peu que l'on se soit livré à des recherches d'histoire et de biographie, on sait combien il faut parfois perdre de temps en des investigations infructueuses, pour rencontrer ensuite par hasard tel renseignement dont on désespérait. Voici un exemple de ces trouvailles inattendues :

Nous avons eu plusieurs fois occasion de parler d'un des plus anciens pasteurs de l'Eglise réformée de Paris, François de Lauberan de Montigny, seigneur d'Ablon (II, 252, 388 ; V, 152; VII, 335, 339). Bien que ce personnage ait servi l'Eglise de Paris pendant de longues années, les documents biographiques étaient si pauvres en ce qui le concerne, on savait sur lui si peu de chose, que M. Haag a d'abord hésité à le placer sur la liste des noms auxquels il consacrerait un article. A grand'peine parvint-il à recueillir et à éclaircir quelques faits, auxquels notre découverte des registres d'état civil de Charenton vint ajouter bon nombre de dates et de notions généalogiques, surtout pour la descendance. Mais un point restait incomplétement éclairé, l'époque précise de la mort de Lauberan. M. Crottet a dit qu'il était encore pasteur en 1620 (*Bullet.*, II, 382), et comment ne l'aurait-il pas cru, puisque dans le Rôle dressé au synode national d'Alais (octobre 1620) des « pasteurs actuellement employés au service des Eglises, » on voit François de Lauberan de Montigny figurer en tête des pasteurs de Paris? (1) Mais d'une part, nous ne trouvions plus sa signature dans les

(1) On ne peut expliquer cette erreur qu'en admettant que le rôle avait été dressé avant la mort de Lauberan, et qu'on oublia de rayer son nom lorsqu'il fut produit au synode, six mois après. — Aymon joue de malheur avec ce nom. Nous avons déjà signalé (II, 252) une première confusion. Ici, il l'appelle *François de Lauberan Pierre de Montigni*, sans doute par transposition typographique du prénom de *Pierre*, qui appartient à Du Moulin, dont le nom suit.

registres de Charenton à partir du 18 octobre 1618, et d'autre part, dans un acte de baptême du 26 janvier 1620, sa femme est qualifiée de veuve. Ainsi il était certain que sa mort avait eu lieu dans l'intervalle compris entre ces deux dates; mais à quel moment? il nous était impossible de le constater, par suite d'une lacune dans les registres de décès pour l'année 1619.

Eh bien, en faisant dernièrement une recherche relative à un autre protestant (Melchior Tavernier, « graveur et imprimeur du roy (Louis XIII) pour les tailles-douces, » qui demeurait à Paris, « en l'Ile-du-Palais, sur le quay de l'Espy d'or), » nous avons trouvé parmi son œuvre, lorsque nous n'y songions guère, tout un petit résumé de la vie de François de Lauberan de Montigny, avec la date précise de sa mort (qui est bien 1619, le 12 mai), même avec l'écusson de ses armes. Ajoutons que nous tenions aussi du même coup son portrait, gravé par Tavernier, car c'est sous ce portrait, faisant partie de la collection conservée à la Bibliothèque impériale, qu'on lit cette légende biographique que nous reproduisons :

Franciscus de Loberan de Montigny, Ablonii castri ad Sequanam, Ablonii in urbe, Orgia Montis et Curticulæ dominus. Ecclesiarum regni Henrici Regis Magni curam gessit. Generosiorum consiliorum pars fuit. Supremis exercituum imperatoribus adfuit. Legationes ad Regem et Principes obivit, germanica claruit. Prœliis pene omnibus invicti herois fortunam subiit. Ecclesias multas instauravit. Instauratam in regia decennio rexit. In urbe ter erexit. Lustra septem direxit. Gloriosis laboribus decem et unum impendit, sexdecim vixit, infinita vivit. Mors nobilissimum non extinxit, nec gloria dereliquit. Obiit 12 *maii* 1619.

Ce texte, qui n'est pas toujours clair, semble cependant devoir se traduire ainsi :

« François de Loberan de Montigny, seigneur du château d'Ablon-sur-Seine, d'Ablon-la-Ville, de Mons-sur-Orge et de Courcelles (1)..... Il desservit les Eglises sous le règne du roi Henri le Grand; fut membre de nobles assemblées; assista de puissants chefs d'armées; fut chargé de missions auprès du roi et des grands, et se distingua dans celle qu'il remplit en Allemagne; fut associé à la fortune de l'invincible héros dans presque tous ses combats; établit beaucoup d'églises; dirigea pendant dix années celle qui était ouverte à la cour; en fonda trois dans la capitale, et les desservit pendant sept lustres; en consacra onze à ses glorieux travaux, en vécut seize, et vit maintenant éternellement. La mort n'a point

(1) Nous traduisons ainsi les noms latins de ces diverses localités, après avoir pris l'avis de notre ami M. Hipp. Cocheris. — « On voit, nous écrit-il, par un factum de 1686, qu'il faut distinguer entre la seigneurie d'Ablon même et celle du fief du chastel d'Ablon, lequel mouvait depuis le 13 septembre 1417 de la seigneurie de Mons. — *Orgiamontis* est évidemment Mons-sur-Orge, situé à côté d'Ablon. — Courcelles présente quelque doute. »

« détruit ce cœur généreux, et la gloire ne l'a point quitté. Il sortit de ce monde le 12 mai 1619. »

D'après l'écu, timbré d'un casque placé de profil et à visière fermée, les armes de François de Lauberan étaient, en termes de blason : écartelé, au 1[er] et au 4[e] quartier, d'azur au lion d'or couronné (de gueules?), au 2, et au 3[e], d'azur au chevron d'argent, à trois roses ou quintefeuilles, posées deux et une.

C'est à François de Lauberan que se rapporte ce passage instructif du *Journal* de L'Estoile.

« Le samedi 19 (avril 1597), un gentilhomme de la religion ayant esté « condamné pour volerie à estre décapité par sentence de Rappin, estant « au Chastelet entre les mains du bourreau, fist demander un ministre « pour le consoler, et mourir en la religion de laquelle il estoit. Dont Ma- « dame (Catherine de Navarre, sœur du roi), advertie, lui envoya Monti- « gni, qui entra au Chastelet, et parla à lui et l'exhorta en présence de « tout le peuple ; et après fist les prières tout haut, auxquelles la plupart « se mirent à genoux, escoutants attentivement, et les autres estonnés re- « gardant tout cela sans en dire autre chose. Cas vraiment estrange, de « dire qu'un ministre à Paris ait osé entrer dans le Chastelet pour y exhor- « ter et faire les prières publiquement. »

François de Lauberan eut pour fils, Maurice, né en 1597, successivement pasteur à Baignolet, au Plessis-Marly et à La Norville, puis à Senlis, où il exerçait encore le ministère en 1679. M. Fr. Waddington a trouvé aux archives de l'Etat, à La Haye, un certificat de titres de noblesse et de science héraldique délivré par le grand Turenne, en 1665, à un sieur *de Montigny d'Ablon*. C'est sans nul doute Gabriel de Lauberan, fils de Maurice, qui, après avoir été pasteur à Calais, renonça au ministère. Voici ce certificat copié sur l'original en parchemin et revêtu du sceau des armes de Turenne :

Le Vicomte de Turenne, Maréchal général des camps et armées du Roy, colonel général de la cavallerie et gouverneur de Limosin.

Nous certifions à tous qu'il apartiendra que le sieur de Montigny d'Ablon, est gentilhomme d'extraction et de probité, et témoin digne de foy pour les preuves de noblesse qu'il peut donner aux familles qui ont besoin de faire leur généalogie, en quoy il est fort expert et entendu. En foy de quoy, nous avons signé les présentes de notre main, à icelles fait apposer le sceau de nos armes, et fait contre-signer par l'un de nos secrétaires.

Donné à Paris, le 1[er] jour d'aoust 1651.

TURENNE.

Par Monseigneur : Du Han.

Documents relatifs au Refuge en Suisse.

Dans une lettre datée de Montreux, 2 juin 1860, et insérée dans l'*Espérance* du 22, M. D. de Bray fait connaître ce qui suit :

« Quand Brousson quitta Lausanne pour aller évangéliser ses frères sous la croix, il ne partit pas seul; mais deux autres pasteurs se dévouèrent avec lui à cette œuvre d'amour et de mort presque assurée. On lit au tome I, p. 162, du *Journal de MM. les directeurs des Réfugiez* (séance du 3 avril 1695, de la ville de Berne) : « On a lu aussi une autre lettre de la veuve « Dombre, réfugiée à Lausanne, où elle marque que sa pension fut accor- « dée à feu son mary, avec promesse qu'on la continueroit à sa femme, « en cas qu'il mourût en France pour la Vérité, qu'il alloit prêcher avec « M. Brousson et le sieur Serein. Elle marque encore, que l'on a établi, « par la même raison une pension aux filles dudit sieur Serein, et que « leurs pensions leurs ont été payées régulièrement; excepté depuis en- « viron un mois qu'on a cessé. C'est pourquoy elle prie la Chambre de « leur faire conter ce qui leur est dû de reste de leurs pensions. Sur cela, « il a été ordonné qu'on payera les arrérages des pensions tant de la dite « veuve Dombre que les dames Serein, sur le pié qu'elles sont présente- « ment établies. »

« Maintenant Brousson avait-il un fils, un frère ou un parent quelconque qui fût aussi pasteur? Il le faut bien, puisque je trouve à la page 51, tome II du même Journal, le renseignement suivant (séance du 31 *may* 1695) : « Mlle Brousson, femme de M. Brousson, ministre, qui est en Hol- « lande, allant joindre son mary, n'aura plus de pension. Elle recevra pour « viatique 50 liv. »

« Il est à regretter que MM. Haag n'aient pas pu faire usage de ces journaux et de beaucoup d'autres pièces du plus haut intérêt que je n'ai découvertes qu'il y a deux ans environ. J'avais été chargé de faire quelques recherches pour une famille descendant de réfugiés français, qui habite les provinces rhénanes. M'étant transporté à Berne pour y chercher des renseignements, je fus surpris de ne pas y trouver les registres de la haute-chambre des réfugiés français, et j'en fis la remarque à M. de Sturler, qui est bien le plus aimable et le plus obligeant de tous les archivistes à moi connus. Il me fut répondu qu'en effet ces registres manquaient, mais qu'on n'avait pu les retrouver. — M. de Sturler m'ayant donné une lettre de recommandation pour le maître-bourgeois de la Neuveville, je me rendis quelque temps après dans cet endroit, où toutes les autorités s'empressèrent, sur la lettre de l'archiviste de Berne, de m'être agréable; mais nous ne trouvâmes rien. Après trois heures de recherches infructueuses, je de-

mandai à voir la personne qui avait dressé le catalogue des livres et manuscrits de la ville ; on la fit venir, et à ma question si elle n'avait rien omis, elle me dit qu'il y avait bien à l'école des filles une armoire remplie de registres et de papiers, mais que, comme ils ne concernaient pas la Neuveville, elle n'avait pas jugé à propos de les porter au catalogue de la ville. On se rend dans la salle indiquée; l'armoire est ouverte et la découverte faite. L'Etat de Berne, après beaucoup de difficultés, vient de faire réintégrer toutes ces pièces dans ses archives. Quelques amis auxquels j'avais fait part de ma découverte en ont déjà tiré parti ; mais ceci étant du domaine public, je suis heureux de saisir l'occasion de cette lettre pour annoncer, par l'intermédiaire de votre journal, aux amateurs qu'ils trouveront là de quoi puiser du nouveau et de l'intéressant. »

De Béziers à Bordeaux, et de Bordeaux à Lyon. Tournée historique de M. J.-P. Hugues en 1857.

(Suite et fin.)

Montauban.

..... M. Devals aîné, qui a déjà beaucoup écrit sur Montauban, et qui publie en ce moment une histoire très remarquable de sa ville natale, travaille depuis plusieurs années au classement des documents très nombreux qui existent pêle-mêle à l'hôtel de ville. Quand ce classement sera terminé, il offrira les ressources les plus variées à ceux qui entreprendront d'écrire l'histoire de la Réforme à Montauban et dans ses environs! En effet, ces archives n'ont pas été, comme tant d'autres, dispersées, gaspillées, anéanties ; il ne s'agit que d'en faire le classement et l'inventaire. C'est le désir, je pourrais presque dire la passion de M. Devals, qui y consacre sa vie.

Outre ces archives municipales, où je fis de précieuses reconnaissances, j'explorai celles de l'hôpital général, du greffe du tribunal civil; de la préfecture ; du consistoire, et de quelques notables maisons protestantes.

Aux archives de l'hôpital général, je me livrai à d'actives recherches, remuant tous les gros registres, tous les dossiers qui étaient entassés au fond d'un grenier, et je ne pus trouver que deux dossiers concernant notre histoire : 1° *Religionnaires fugitifs*, mémoire de la valeur de leurs biens, envoyé à l'intendant (Liasse, 36, n° 116) ; 2° Liasse, contenant des mémoires, arrêts, et autres pièces, relatives aux legs pris et insérés dans les testaments en faveur des pauvres de la R. P. R. (Liasse 27 n° 130).

Aux archives du tribunal civil, je rencontrai une série d'environ soixante volumes in-folio, manuscrits, contenant les actes, dressés par les pasteurs, des baptêmes, mariages, décès, des protestants de Montauban, Négrepelisse, Bruniquel.

Aux archives de la préfecture, j'espérais trouver un ancien registre des délibérations du consistoire de Montauban que M. Devals m'affirmait y avoir vu; mais l'archiviste en chef était absent, et celui qui tenait sa place ne put jamais découvrir ce document, malgré tout son bon vouloir et les indications que m'avait fournies M. Devals.

Chez MM. Malleville de Conda, et Rapin de Thoiras, j'ai reçu l'assurance, confirmée encore récemment par une lettre de M. de Félice, qu'on ferait le relevé des pièces nombreuses qui se trouvent dans leurs papiers de famille. Au dire de plusieurs personnes dignes de foi, ces pièces offrent un véritable intérêt pour l'histoire de la Réforme à Montauban.

Chez M. Forestier neveu, imprimeur, j'ai été admis à examiner la précieuse collection d'une bibliographie montalbanaise qu'il forme depuis plusieurs années, et à laquelle il consacre beaucoup de temps et d'argent. Cette collection se compose, comme de raison, d'ouvrages en majeure partie protestants, composés ou imprimés à Montauban. J'en avais déjà commencé le relevé, lorsque M. Forestier me fit observer que sa collection n'étant pas encore complète, ne donnerait qu'une idée fausse des richesses bibliographiques que l'Eglise protestante doit aux auteurs et aux imprimeurs montalbanais.

Aux archives du consistoire, je ne trouvai rien qui mérite que j'en fasse mention.

Aux archives municipales, je fus amplement dédommagé par l'abondance des documents que j'y constatai, comme je l'ai dit ci-dessus. Les notes que je joins à ce compte rendu en donnent une idée.

Toutes ces investigations me prirent cinq jours. Il en aurait fallu davantage; mais j'eus une course à faire à Négrepelisse et à Caussade; le temps pressait; je me rendis de là à

Agen.

Agen est de toutes les villes que j'ai visitées celle où j'ai éprouvé le plus de mécomptes. A peine arrivé, je me présente chez M. le pasteur Corbière; il est absent. Je me rends chez M. Guizot, receveur général; il est également absent. On m'avait indiqué un libraire, membre du consistoire; encore absent. Que faire? Heureusement on m'indique M. Pozzy, frère du pasteur de Bergerac. Là, enfin, je ne trouve pas porte close. M. Pozzy, homme de lettres, ancien élève de la faculté de Montauban, se met amicalement à ma disposition, et nous nous dirigeons ensemble vers la préfecture. Là nouvelles déconvenues. L'archiviste est absent; le sous-archiviste, absent; le garçon de salle est présent, mais n'a pas les clefs. Nous allons à l'hôtel de ville, l'archiviste municipal n'est pas absent d'Agen, mais à quatre heures précises, il avait quitté les archives, et nous arrivions à quatre heures

dix minutes ! Nous n'avons donc rien à attendre des dépôts publics. Pour nous dédommager, nous visitons quelques coreligionnaires auprès desquels je trouve bon accueil, puis je prends le chemin de Bergerac.

Bergerac.

Bergerac me dédommage de mes déceptions d'Agen. Je trouve à peu près dans cette ville tous les amis que je désirais y rencontrer; je pénètre partout où j'espérais avoir entrée. Néanmoins, je n'y moissonne pas à pleines mains les documents. J'en trouve, mais moins que je n'attendais. En arrivant, on m'avait signalé deux de nos coreligionnaires qui faisaient, disait-on, des recherches pour écrire l'histoire de leur Eglise. Bonne fortune pour moi, pensais-je, voilà des coouvriers qui vont m'ouvrir leurs trésors, qui vont m'indiquer les sources ou je dois puiser à mon tour. Je cours à leur demeure, guidé par un ami, M. F. Vidal; ils sont pour moi pleins de bonnes dispositions, mais leurs cartons sont vides de documents. L'un étudie les questions légales qui se rattachent à l'existence de la Réforme en France; l'autre puise ses matériaux dans Elie Benoît ou dans de Félice. Rien donc à recueillir chez ces deux collectionneurs.

Les archives du tribunal ne répondent pas mieux à mon attente! Avec M. Vidal, nous tournons et retournons les registres et archives, sans que rien de ce qui pourrait avoir trait à l'objet de nos recherches tombe sous nos yeux.

Les archives municipales nous donnent un peu plus de satisfaction. Nous y trouvons un recueil intitulé : *Livre des actes des Jurandes.* Les Jurandes étaient, dans le langage de la contrée, les assemblées de l'hôtel de ville, dont les membres portaient le nom de *jurats.* Dans les actes des Jurandes, nous trouvons donc des détails très circonstanciés sur l'introduction de la Réforme à Bergerac, sur les troubles qui y éclatèrent à son occasion, sur la construction du temple protestant, sur sa démolition, etc. J'allais prendre note de ces renseignements, mais M. Vidal m'en empêcha, voulant bien se charger de ce travail qu'il sera heureux de compléter à loisir. J'ai constaté de plus l'existence de plusieurs liasses de lettres écrites par des notabilités protestantes du XVIe et du XVIIe siècle. Encore un relevé que M. Vidal a pris à son compte.

Aux archives du consistoire, aucun document qui méritât, ce semble, attention. Seulement, encadrés et placés sur la cheminée de la sacristie, les actes d'un colloque de la province, qui figurent fort bien dans le lieu des séances consistoriales. Pièce intéressante, dont je voulais prendre copie, mais on promet de faire pour moi ce travail.

On me parle d'un propriétaire des environs de Bergerac possédant des papiers historiques. C'est à trois ou quatre kilomètres, je m'y rends ; et

cette fois, du moins, mon attente n'est pas trompée, comme vous le verrez par les notes que j'ai pu prendre. De là je pousse jusqu'au village de La-Force, là où s'élevait jadis le fameux château des ducs de ce nom. Puisqu'il existe encore des restes considérables de ce château, ne pourrait-on pas découvrir quelques débris des archives de cette famille, qui a joué un rôle si notable dans les annales du protestantisme français ? C'est peu probable, mais ce n'est pas impossible. Essayons. Je me rendis donc à La Force, prenant partout des informations. Un bon paysan me présente la copie écrite anciennement d'une lettre de Jean Claude à Madame la duchesse de La Force. C'est sans doute une copie de la dédicace faite par l'illustre pasteur à cette grande dame, d'un sermon prêché par lui en 1666 à Charenton sur la tristesse du Saint-Esprit, et qu'elle lui avait, paraît-il, demandé de faire imprimer. Vous trouverez cette pièce ci-jointe.

Une pluie persistante m'empêcha d'aller au château de Lanquais, près de la Linde, à vingt kilom. de Bergerac, ainsi qu'au château de Monbazillac, à cinq ou six kilom., où l'on me faisait espérer des archives intéressantes.

M. Paul Hugues, pasteur à Lamouzie-saint-Martin, adoucit nos regrets en se chargeant de ces deux explorations. Il me promit même d'aller à Périgueux, qui possède, dit on, des documents précieux sur l'histoire de la Réforme dans le Périgord. M. Paul Hugues aime l'histoire et tout ce qui s'y rapporte. Comptant sur ses promesses, je réservai le reste de mon temps pour ma correspondance avec les consistoriales voisines. J'entretins les fidèles de Bergerac de l'objet de notre Société, dans un service spécial qui eut lieu au Temple, et après avoir fait quelques recrues, je confiai à M. le pasteur Vidal le soin d'en grossir le nombre, et je pris le chemin d'Eymet ou j'étais attendu par mon collègue et ami M. le pasteur Calas !

Eymet.

Eymet était jadis une Eglise florissante, mais sur laquelle les persécutions ont pesé plus que sur beaucoup d'autres, et qui par conséquent a beaucoup perdu de son importance. Au reste, après avoir tant souffert, on peut se demander comment l'Eglise d'Eymet compte encore un seul membre. Dans la réunion qui eut lieu dans l'intérêt de notre Société, je fus écouté avec beaucoup d'attention et de sympathie. Après être resté un jour et demi à Eymet, et y avoir rempli quelques documents, je me dirigeai sur Tonneins.

Tonneins.

Dans l'Eglise de Tonneins, deux excellents collègues, MM. Martin et Monbrun se mettent à ma disposition pour faciliter mes recherches ; mal-

heureusement les archives du consistoire sont nulles, celles de l'hôtel de ville sont fermées; on me conduit chez M. R..., archéologue, dont la maison est remplie de la cave au grenier de débris d'antiquités, de sculptures, de raretés de tous genres, ainsi que de vieux livres, et encore plus de vieux papiers...; mais, dans tout cela je ne trouve rien qui réponde à l'objet spécial de nos études. De là, nous nous rendons chez M. Laprade, un des membres actifs de notre Société ; on me vante beaucoup l'ordre méthodique qu'il a établi dans ses richesses archéologiques, mais M. Laprade est absent. Il me faut renoncer à le voir. Je pars le lendemain pour Clairac, après avoir pris congé de mes deux collègues, qui me promettent de s'intéresser au sein de leur troupeau aux travaux et à la prospérité de notre œuvre.

Clairac.

A Clairac, où j'arrive en plein colloque de pasteurs, je m'arrache à leur aimable causerie, pour me rendre d'abord à l'hôtel de ville, en compagnie de mon collègue M. Jaquier. Aux archives municipales, des registres pleins de piquants détails complétement ignorés, se rapportant à l'histoire de l'Eglise réformée de cette petite ville. M. Jaquier est lui-même frappé de cette découverte, et il se propose de l'exploiter au profit de la Société. Nous nous rendons ensuite chez M. Jaquier lui-même, où je trouve divers documents dont je fais le relevé.

Bordeaux.

Les jours se suivent, sans se ressembler. A Bordeaux plus que partout ailleurs, j'ai dû me souvenir de ce vieil adage... Abandonné à moi-même, je vais à la recherche des archives de l'ancien parlement, de l'intendance et du département ; tous ces grands dépôts sont réunis dans un seul local situé rue Sicard. Je m'y rends, en m'orientant comme je puis. Mais l'archiviste, M. Gras, est absent. Autre mécompte, et le plus grand peut-être de tous ceux qui se succèdent pour moi à Bordeaux. Cependant, le garçon de salle des archives veut bien me conduire dans la partie de ce vaste édifice, où il suppose que je rencontrerai le dépôt des documents dont je fais la recherche ! Je me mets en quête, et je découvre des séries de registres et de dossiers, contenant l'histoire entière de la Réforme dans la Guyenne. En particulier tous les papiers de l'intendance de la généralité de Bordeaux se trouvent classés dans un ordre méthodique, par *subdélégations*. Dans tous les paquets que j'ouvre au hasard, je trouve des pièces relatives à notre histoire. Je voudrais les transcrire, mais le porte-clefs qui m'a conduit me fait observer qu'il ne peut pas rester dans cette salle, parce que son service le réclame ailleurs. Je lui demande seulement quelques in-

stants pour terminer la lecture d'une pièce que j'avais entre les mains. C'était une lettre d'un curé de Bergerac à la date du 15 mai 1664. Dans cette missive, ce prêtre réclamait les pensions d'enfants protestants recueillis dans ce qu'il appelait *sa manufacture*. Il se plaignait en outre de ce que les assemblées des protestants avaient lieu dans des granges, au nombre de plus de cinquante, et qu'on y chantait des psaumes; que la jeunesse une fois entrée dans ces assemblées de culte, en reçoit un mal incalculable, etc. Après cette lecture rapide, il fallut me retirer sans espoir de pouvoir revenir le surlendemain à cause des vacances et de l'absence de l'archiviste. Fatal contretemps : arriver à Bordeaux tout exprès pour explorer ce dépôt d'archives si précieuses pour l'histoire des protestants de la Guyenne, et ne pouvoir pas y pénétrer ; c'était faire naufrage au port. M. Pélissier, qui prêchait le lendemain au temple des Chartrons, me parla d'une histoire manuscrite de l'Eglise réformée de Bordeaux, qui lui a été remise par son auteur, M. Gaullieur; après en avoir pris connaissance, il m'en écrira... Je quittai Bordeaux, regrettant que mon passage y eût été si peu profitable pour la Société.

Poitiers.

A Poitiers, où m'attendait mon collègue M. Poupot, nous allâmes, malgré la pluie, en quête de documents, quoique, à vrai dire, il n'y ait plus grand chose à faire après M. Lièvre, l'historien de nos protestants et de nos Eglises du Poitou. Aux archives du palais de justice, je trouvai la série complète des arrêts de l'ancienne cour souveraine qui siégeait dans cette enceinte et administrait la justice dans la province du Poitou : mine abondante pour ceux qui voudraient rechercher toutes les sentences iniques rendues contre nos malheureux coreligionnaires de ces contrées.

Nous nous rendîmes ensuite aux archives de la préfecture. L'archiviste en chef fut pour moi d'une obligeance extrême; il me montra tous les inventaires de ces mêmes archives, parmi lesquels je vis une série de documents relatifs à notre histoire. M. Poupot voulut bien se charger d'en faire transcrire le relevé pour vous être transmis.....

Tours.

J'avais compté trouver à Tours M. le pasteur Fuzier : absent ! Je me rends à la préfecture, et je demande M. l'archiviste en chef : absent! J'allais frapper à la porte d'un coreligionnaire d'origine hollandaise, M. Twent de Rosenburg, lorsque la pensée que je n'avais pas d'introduction auprès de lui me fit renoncer à cette démarche. D'après une correspondance qui s'est établie entre M. Twent de Rosenburg et moi, je n'aurais pas dû écouter ce scrupule, car M. Twent m'a grondé d'une manière aimable d'avoir

pensé qu'il me fallait une recommandation pour être bien accueilli de lui. Mais heureusement notre Société n'y a rien perdu, car M. Twent a pris à ses travaux l'intérêt le plus réel. Quant aux recherches dans les archives, M. Fuzier m'a fait savoir qu'il les ferait très volontiers, et j'espère qu'il donnera suite à cette promesse.

Blois.

Après m'être arrêté quelques heures à Amboise, j'arrive à Blois, et je m'empresse d'aller frapper à la porte de M. le pasteur Cadier. Quoique je lui sois personnellement inconnu, il m'accueille avec le même empressement qu'on met à recevoir la visite d'un ancien condisciple. Je lui expose le but de ma présence dans son Eglise, et aussitôt il s'offre pour m'aider dans mes recherches. Il me conduit aux archives de la préfecture, où je trouve plusieurs pièces relatives à notre histoire, et dont j'ai relevé les titres.

Orléans.

A Orléans, je suis également secondé par M. le pasteur Nougarède. Conduit par ce collègue à la bibliothèque de la ville, j'y remarque la plus riche collection de pamphlets du XVI[e] et du XVII[e] siècle. Je parcours cette collection, et je m'assure qu'elle offre pour notre histoire les documents les plus curieux. Cette bibliothèque renferme aussi un très grand nombre de manuscrits; mais le bibliothécaire étant absent, il ne m'est pas permis de pénétrer dans la salle où sont conservées ces précieuses reliques. Nous visitons successivement les archives de la préfecture et de la ville. Dans ces deux grands dépôts, il existe des documents sans nombre, intéressants à consulter pour l'histoire des anciennes Eglises de la contrée. Je fis le relevé de quelques-uns de ces documents, comme spécimen des richesses archéologiques qui se trouvent à Orléans, et qui concernent notre Eglise.

Ayant quitté Orléans, je passai quelques jours à Paris, et me rendis à Lyon.

Lyon.

La Réforme eut de grands succès à son début à Lyon, mais ces succès furent malheureusement de très courte durée. Quand la Réforme fut prêchée à Lyon, elle y prit de tels développements, qu'elle parut devoir attirer dans ses rangs la population entière; mais ces espérances furent détruites par les guerres de religion, et surtout par les massacres de la Saint-Barthélemy. Depuis ces journées néfastes, l'Eglise réformée de Lyon fut tellement amoindrie, qu'elle ne compte que parmi les Eglises de deuxième et même de troisième ordre. A la révocation de l'Edit de Nantes, elle fut à peu près anéantie, et ne donna signe de vie que vers la fin du XVIII[e] siècle.

Au rétablissement des cultes par Napoléon Ier, elle se reconstitua, en prenant de jour en jour de l'accroissement et de la consistance. Aujourd'hui elle compte parmi les Eglises les plus importantes et les plus solidement assises. Il me paraissait utile de rechercher les documents propres à jeter du jour sur les diverses phases de cette portion de l'Eglise de Jésus-Christ, il me tardait par conséquent d'arriver à Lyon, et dès mon arrivée j'eus la satisfaction de voir que je ne rencontrerais pas les contrariétés qui m'avaient souvent assiégé pendant ma pérégrination. Je trouvai tout le monde parfaitement disposé pour notre œuvre. Les archives de l'hôtel de ville et de la préfecture me furent gracieusement ouvertes. Il faut aussi me hâter de dire que M. le pasteur Puyroche me fut du plus grand secours. Ce jeune pasteur étudie, lui aussi, l'histoire de l'Eglise de Lyon, et dans ce but il recherche touts les documents qui peuvent lui servir de matériaux. Il eut l'obligeance de m'ouvrir tous ses trésors, de m'accompagner à la préfecture et à l'hôtel de ville, et de me présenter aux conservateurs des archives. J'ai pu, grâce à ses communications et à ses directions, faire le relevé de diverses pièces.

Les pasteurs de Lyon, très favorables à notre œuvre, comme je leur en ai déjà rendu le témoignage, auraient bien voulu que je la fisse connaître au troupeau réuni, le surlendemain dimanche, du haut de la chaire. Mais l'Eglise n'étant pas avertie, ils craignaient que l'auditoire ne fût pas en nombre, et il leur parut plus sage d'ajourner cette réunion. De Lyon, je me rendis à Vergèze, puis à Anduze, où j'arrivai après une absence de près de deux mois..... J.-P. H.

Questions et Réponses.

Livres et manuscrits provenant de la bibliothèque de Duplessis-Mornay. — Que sont-ils devenus?

(Voir ci-dessus, page 22.)

Nous avons reçu au sujet de cette question la lettre suivante :

« Paris, ce 27 avril 1860.

« Monsieur le Président, en lisant dans le dernier *Bulletin* (p. 22) la question relative aux livres et manuscrits de la bibliothèque de Duplessis-Mornay, je me suis reporté à la préface de M. Auguis, placée en tête du volume intitulé : *Mémoires de Charlotte Arbaleste, sur la vie de Duplessis-Mornay*,

son mari (Paris, 1824, chez Treuttel et Würtz), et j'ai trouvé à la page 2 ce qui suit :

« Les manuscrits originaux de Duplessis-Mornay, conservés dans son « ancien château de la Forêt-sur-Sèvre et dans le château de Benais, appar-« tenant au prince de Montmorency-Robecq (voyez la *Bibliothèque histo-« rique* du père Lelong, tome III, n° 30473) (1) nous ont été communiqués. « De plus, M. le marquis de Mornay, digne descendant de l'ami et du ministre « d'Henri IV, avait en sa possession un grand nombre de pièces originales « de la correspondance de son illustre aïeul, et a bien voulu les mettre « sans réserve à notre disposition. Nous aimons à reconnaître ici que nous « avons été très utilement servi dans notre entreprise, non-seulement par « M. le marquis de Mornay, mais encore par feu M. le comte d'Esterno et « par M. le marquis de Jaucourt : leur zèle plein de lumières a été pour « nous un grand encouragement. » Et plus loin : « Mais un objet plus inté-« ressant encore peut-être, que nous pourrons offrir à nos lecteurs, ce sont « les observations que Duplessis-Mornay avait consignées sur son exem-« plaire de l'*Histoire* du Président De Thou. Ces observations, dont tous les « biographes avaient regretté la perte comme d'un ouvrage qui aurait jeté « un grand jour sur plusieurs événements auxquels Duplessis-Mornay avait « une part directe, nous avons eu le bonheur de les retrouver : le manu-« scrit est tout entier de la main de Mornay, écrit sur des feuilles de papier « blanc interfoliés dans le texte de De Thou. Nous avons fait un relevé « de ces observations. »

« M. Auguis, que j'ai connu personnellement, était originaire des Deux-Sèvres, a été longtemps député de ce département, et est mort bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine. Son pays natal était voisin des châteaux de Benais et de Forêt-sur-Sèvres, où est mort Duplessis Mornay ; c'est cette circonstance qui probablement lui aura donné l'idée de s'adresser à la complaisance de M. le prince de Montmorency-Robecq, qui paraît avoir été en 1824 le propriétaire des manuscrits que vous cherchez.

« Veuillez agréer, etc.

« Gustave Ponvert, *avocat.* »

(1) Cet article, imprimé en 1771, est ainsi conçu : « 30,473. *Mss., Lettres, Mé-« moires et autres pièces de Philippe de Mornay, ou à lui adressées.* In-fol. 11 vol. « — Ces manuscrits, dont il paraît qu'il n'y a que la moindre partie employée « dans les Mémoires imprimés (en 1624 et en 1652, 4 vol. in-4°), sont actuelle-« ment dans le château de Benais, en Anjou, et appartiennent à M. de Montmo-« rency, prince de Robecq, lieutenant général des armées du Roy, et Grand « d'Espagne de la première classe. »

En rapprochant de cet article ce que nous avons dit des *onze* volumes (dépareillés) conservés à la bibliothèque de la Sorbonne, on se demande si ces derniers ne sont pas les mêmes que possédait au siècle dernier le prince de Montmorency-Robecq.

Les extraits qu'on vient de lire de la Préface de M. Auguis fournissent en effet des renseignements sur l'origine de plusieurs des manuscrits de Duplessis-Mornay que cet éditeur a eus à sa disposition. Mais ils ne nous apprennent ni d'où provenaient les Notes sur l'*Histoire* du président De Thou dont il est question et les Mémoires de Madame de Mornay, ni surtout ce que sont devenus ces divers manuscrits. Nous sommes en mesure de donner à cet égard quelques éclaircissements.

D'abord nous avons retrouvé à la bibliothèque de la Sorbonne (Manuscrits, Histoire, II, 29) le manuscrit des Mémoires de Madame Duplessis-Mornay, et ce qui nous a prouvé que c'était bien celui dont s'est servi l'éditeur de 1824, c'est que nous y avons retrouvé, en guise de marque, une vieille bande de journal portant cette adresse: *M. Auguis, homme de lettres, rue de Savoie*, 12. C'est un très beau volume petit in-folio, relié en maroquin rouge et aux armes, provenant donc originairement de la *petite bibliothèque* de Duplessis Mornay. Cette découverte nous a causé d'autant plus de satisfaction que, d'après ce qu'on nous avait dit des habitudes de M. Auguis, nous n'étions pas sans craintes sur le sort de ce précieux manuscrit. Il pouvait avoir été livré comme *copie* pour l'impression, et détruit ou vendu...

Vendu, disons-nous : c'est qu'en effet M. Auguis a fait dans sa vie plusieurs ventes de livres et autographes, dont les catalogues existent, l'une le 27 octobre 1827, l'autre le 4 avril 1845. Or, dans le catalogue de la première vente (1), on ne voit pas sans étonnement figurer une cinquantaine d'articles qui sont tous des manuscrits autographes des règnes de Henri III, Henri IV et Louis XIII. Nous allons reproduire ces articles, d'après un exemplaire qui donne même les prix, avec les noms de plusieurs acquéreurs.

891. 8 Lettres de Henry IV, adressées en 1596-98 à Duplessis-Mornay. *Toutes entièrement de sa main.* — (Vendues 5 fr. à M. Cochet.)

891 *bis.* Minute d'un mémoire relatif aux affaires de Bretagne, adressé au Roi, de Tours, en 1596; *neuf pages in-fol.* — (.)

892. 2 Lettres de Marguerite de France, première femme de Henry IV, adressées à Duplessis-Mornay, datées d'Anson, le 10 Novembre 1593 et le 29 janvier 1594, *l'une d'une page et l'autre de trois pages in-fol. entièrement de sa main.* — (42 fr. Sylvestre.)

(1) Catalogue des livres et autographes composant la bibliothèque de M. Auguis, homme de lettres, dont la vente se fera le lundi 8 octobre 1827 et jours suivants, rue de Savoie, n° 12, faubourg Saint-Germain. Paris, chez Edouard Garnot, libraire. 1827. In-8° de 103 pages (1,214 numéros). — On nous a assuré que M. Auguis avait été à cette époque obligé, pour cause politique ou autre, de passer à l'étranger, et que ce catalogue fut dressé après son départ, ce qui expliquerait certaines inadvertances.

893. Lettres de Marie de Médicis, femme de Henry IV, adressée à Duplessis-Mornay, de Tours, le 20 février 1616. (12 fr. Panckouke.)

894. 2 Lettres de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, *dont une entièrement de sa main*, adressées à Duplessis-Mornay, en 1597. — (10 fr. Neveu.)

894 *bis*. Lettres de Henry de Bourbon, prince de Condé, au Roi de Navarre (Henri IV), du 2 Novembre 1587. — (.)

895. Lettre du même, à Madame de Rosny, en 1592.

895 *bis*. 2 Lettres du Duplessis-Mornay à Henri IV, de 1602 et 3. *Entièrement de sa main*. — (11 fr. Panckouke.)

896. Lettre de Duplessis-Mornay à son épouse, en 1595. — (19 fr. 95 c. Marron.)

897. 4 lettres de Maximilien de Béthune (Sully), à Duplessis de Mornay, en 1593, 1598, 1605 et 1607. — (291 fr. 35 c. Emery.)

898. Lettre de Maximilien de Béthune (Sully), à Madame Duplessis de Mornay. — (73 fr. Emery.)

899. Lettre de Maximilien de Béthune (Sully), aux députés des Eglises réformées de France et de Saumur, en 1611. — (106 fr. Emery.)

Toutes ces lettres de Sully sont entièrement de sa main.

900. Lettre de M. Cossé, maréchal de Brissac, adressée à M. de Schomberg, en 1557. — (.)

901. Lettre de Henry de Schomberg, à Duplessis-Mornay, en 1588. — (10 fr. 95 c. Villenave.)

902. 3 Lettres de M. de Bongars, en 1501, 1601 et 1611, à Duplessis-Mornay. — (6 fr. 05 c. Villenave.)

903. Lettre de M. Du Harlay de Sancy, à M. Duplessis-Mornay, en 1593. — (4 fr. 15 c. Villenave.)

904. Lettre de Servin, avocat général et conseiller d'Etat, à Duplessis-Mornay, en 1593. — (4 fr. 15 c. Villenave.)

905. Lettre de M. de Jehan de Fourmy, adressée à M. Duplessis-Mornay, en 1593. — (1 fr. Delick.)

906. Lettre de D'Aragon en 1593, à M. Duplessis-Mornay. — (1 fr. Delick.)

907. 2 Lettres de Dumaurier à Duplessis-Mornay, en 1593 et 1606. — (1 fr. 30 c. payé comptant.)

908. Lettre de Châteauneuf, adressée à Duplessis-Mornay, en 1594. — (6 fr. 95 c. Villenave.)

909. Lettre d'Antoine de Loménie, ambassadeur en Angleterre, à Duplessis-Mornay, en 1595.

910. Lettre de Madame de Rosny, à Madame Duplessis-Mornay, en 1598. (1 fr. Villenave.)

910 *bis*. Lettre de Soffrey de Colignon, chancelier de Navarre, à Duplessis-Mornay, de Paris, 26 octobre 1598. — (3 fr. 05 c. Villenave.)

911. Lettre de Robert du Bellays à Duplessis-Mornay, en 1599. — (2 fr. payé comptant.)

912. Lettre du vidame de Chartres à Duplessis-Mornay, en 1599. — (2 fr. payé comptant.)

913. Lettre de Verins, en 1601, à Duplessis Mornay. — (3 fr. Marron.)

914. 2 Lettres de Lardymalye, en 1601 et 1603, à Duplessis-Mornay. — (payé comptant.)

915. Lettre de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroi, en 1605, à Duplessis-Mornay. — (6 fr. Villenave.)

916. Lettre de Théodore de Bèze, adressée à Duplessis-Mornay, en 1599. — (25 fr. 05 c. Marron.)

917. Lettre d'André Rivet, ministre calviniste, à M. de Villamont, en 1607. — (.)

918. Lettre de Jean Buxtorf à Duplessis de Mornay, en 1615 ; 3 *pages in-fol., en latin*. — (10 fr. Marron.)

919. Lettre de Maillardi à Duplessis-Mornay, en 1611. — (3 fr. 10 c. Duplessis.)

920. Lettre de Fr. d'Aersen, adressée à Duplessis-Mornay, en 1611. — (4 fr. 50 Marron.)

921. Lettre de Christian, prince d'Anhalt, adressée à Duplessis-Mornay, en 1611. — (4 fr. 50 c. Duplessis.)

922. Lettre de J. Diotati à M. Duplessis-Mornay. — (9 fr. 05 c. Duplessis.)

923. 4 Lettres de M. de Sault à Duplessis de Mornay, en 1611, 1614 et 1616. — (9 fr. 15 c. Delestre.)

924. 2 Lettres de Guichardi, ambassadeur de Mantoue, écrites en 1612 et 1613. — (.)

925. 3 Lettres de Henry de la Tour, duc de Bouillon, maréchal de France, à Duplessis-Mornay, en 1613. — (15 fr. 95 c. Delestre.)

926. Lettre adressée à Duplessis-Mornay, en 1614, relative à la guerre contre Maurice de Nassau, avec la copie de la capitulation de la ville de Neubourg. — (15 fr. 95 c. Marron.)

927. Lettre d'Edmond, ambassadeur d'Angleterre, à Duplessis-Mornay, en 1615. — (Non vendue.)

928. Lettre de Barentin, en 1616, à Duplessis-Mornay. — (2 fr. payés comptant.)

929. Lettre de Charles d'Albert, duc de Luynes, en 1611, à Duplessis-Mornay. — (13 fr. Duplessis.)

930. Lettre de Champigny, adressée à Duplessis Mornay, en 1617. — (2 fr. payés comptant.)

931. Lettre de M. de Fontenay, adressée à Duplessis-Mornay, en 1619. — (Non vendue.)
932. 5 Lettres de Henry, duc de Rohan, à Duplessis-Mornay, en 1605, 1619 et 1621. — (8 fr. 40 c. payés comptant.)
933. Lettre de Languerack, en 1620, à Duplessis-Mornay. — (1 fr. Robert.)
934. 2 Lettres de Henry de la Trémouille, en 1621, à Duplessis-Mornay. — (3 fr. Delestre.)
935. Lettre de Mademoiselle Isabelle de Rochechouart à Duplessis-Mornay. — (1 fr. Delestre.)
936. Lettre de M. de Villarnoul à Duplessis-Mornay. — (Non vendue.)
937. 3 Lettres de Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, adressées à Duplessis-Mornay, en 1623, sur les affaires des protestants. — (5 fr. Delestre.)
938. Lettre de Fr. de Gordon, adressée à Duplessis-Mornay. — (1 fr. payé comptant.)
939. Lettre de Claude de Leris à Duplessis Mornay. — (Non vendue.)
940. 11 Lettres écrites par des personnages célèbres, à la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle, à Duplessis Mornay. — (Non vendues.)
941. Lettre de Charlotte-Catherine de la Trémouille, princesse de Condé, en 1617. — (4 fr. 05 c. Marron.)

On trouve encore sous le n° 44 un volume intitulé : « *De la vérité de la religion chrétienne, contre les athées, épicuriens, juifs et autres infidèles, par Philippe de Mornay*, sieur Duplessis-Marly. Manuscrit in-folio sur papier, de 364 feuillets. (La dédicace à Henry, roi de Navarre, est écrite et signée par Du Plessis-Mornay). » — Il paraît que ce numéro fut retiré de la vente. Qu'est-il devenu?

—

Sur la véritable origine et la signification du mot « Parpaillot. »

(Voir t. III, p. 120, et ci-dessus, p. 20 et 119.)

Dans une petite brochure publiée l'an dernier, et tirée à très peu d'exemplaires (1), M. C. Osmont, avocat à la cour de Caen, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a essayé de résoudre la question ci-dessus posée, et a exprimé une opinion qui se rapproche beaucoup de celle de

(1) *De l'origine d'un sobriquet donné aux disciples de la Réforme en France*, par C. Osmont, avocat à la cour impériale de Caen. 1859. Imprimé à Condé-sur-Noireau. In-8° de 10 pages.

M. Cazalis de Fondouce (ci-dessus p. 20). Il a bien voulu nous communiquer ce travail, et nous autorise à en donner connaissance à nos lecteurs. Le voici :

Il est plus difficile de déterminer d'une manière précise la véritable origine du sobriquet de Parpaillot, et surtout la date de son apparition, que celle du mot Huguenot.

Indifféremment en effet, depuis le mois de mars 1560, le disciple de la Réforme est appelé en France huguenot ou calviniste; l'historien aussi bien que le poëte, le philosophe comme le théologien se serviront sans hésitation de l'une ou de l'autre de ces appellations.

Il n'en est pas de même du mot parpaillot; sobriquet ridicule, peut-être insultant, l'écrivain grave et sérieux dédaignera de l'employer. Nous le rencontrerons cependant quelquefois dans les œuvres du mordant et spirituel Rabelais. Il nous faudra examiner dans quelle acception il est pris chez cet écrivain, ce qui pourra jeter un peu de lumière sur la question. Expression populaire, d'abord localisée dans le midi de la France, ce mot a dû changer de signification avec les impressions diverses des populations, avec les événements politiques, avec le temps.

Cherchons d'abord l'étymologie elle-même du mot parpaillot, sans nous quiéter trop des différences d'orthographe avec lesquelles nous le rencont erons : *Parpaillaut*, *Parpaillol*, *Parpaillos*, *Parpaillous* et enfin *Parpaillot*, différences de terminaison peu importantes, tenant souvent à la prononciation et qui n'empêchent point d'assigner une même source à ces mots, dont la désinence seule diffère.

Des auteurs, et parmi eux Ménage, dans ses origines de la langue française, pensent, il me semble avec raison, que ce mot parpaillot vient de l'italien *Farfalla*, qui signifie papillon, qui lui-même dérive du grec *Phalla*. — Au lieu de *Falla*, les Italiens ont dit par réduplication *Fafalla* et ensuite *Farfalla*, qui s'applique spécialement à cette sorte de papillons qui vole auprès des lumières,

Come talora ad caldo tempo sole
Semplicetta farfalla, ad lume avezza
Volar negli occhi altruai per sua vaghezza,

dit Pétrarque dans un de ses sonnets.

De *Farfalla*, on a fait *Parpalla* et *Parpilla;* de ce dernier est venu l'italien *Pardiglione* et *Padiglione*, *Pavillon.*

D'après cela, il reste démontré que le mot parpaillot signifiant papillon, dérive de l'italien. Mais comment en est-on venu à appliquer ce sobriquet injurieux aux calvinistes? *Hic est labor! hic opus!* Peut-être, sans aller fort loin chercher l'explication et la raison de ce fait, la trouverait-on quand on

réfléchit que ce mot *farfalla* en italien, comme le mot papillon en français, signifie au figuré un homme brouillon, éventé, sans cervelle. « *Uomo di poco cervello, volubile.* » Explication peu honorable pour les huguenots, si elle n'était modifiée par cette phrase que Pierre Borel écrivait dans ses *Antiquités de Castres* : « On désigne les huguenots sous le nom de parpaillots, parce que, courant au danger sans crainte, ils allaient chercher la mort, comme font les papillons qui se vont brûler à la chandelle. »

Voilà peut-être la véritable origine de ce mot parpaillot appliqué aux calvinistes, peut-être la seule raison pour laquelle le joyeux et sceptique curé de Meudon, qui se plaît à railler aussi bien les papimanes que les papefigues, se sert, dès l'année 1532, de ce mot parpaillot, diversement écrit, avec une signification assez amphibologique pour que l'on puisse l'appliquer, tantôt aux disciples de Calvin, tantôt aux papillons! ainsi dans son chapitre III du livre Ier de Gargantua, Rabelais, en parlant de Grandgousier, nous dit : « En son eage virile espousa Gargamelle, fille du roi des Parpaillos. » — Plus loin nous lisons : « Gargantua couroyt voulentiers après les Parpaillous, desquels son père tenoyt l'empire » (chap. XI). Enfin, dans la *Prognostication pantagrueline,* parue également en 1532, maistre Alcofribas, le prophète nous avertit que : « Boesmes, Iuifs, Egyptiens, ne seront pas ceste année réduicts en plateforme de leur attente, Vénus les menasse aigrement des escrouelles guorgerines : mais ils condescendront au vueil du roy des Parpaillous. »

Evidemment dans ces divers passages, surtout dans le deuxième cité, Rabelais joue sur le mot; le lecteur bénévole auquel il s'adresse, suivant son degré d'intelligence, verra dans ce mot parpaillot, ou un hérétique, ou un simple papillon.

Cette étymologie si naturelle, si conforme à l'esprit, aux mœurs du peuple si prompt à juger les hommes et les choses par leurs côtés saillants, à donner des sobriquets, des surnoms, expressions de sa première sensation, est, je le répète, celle qui me semble la plus conforme à la vérité.

Viennent ensuite les savants : ils chercheront des étymologies, souvent hasardées, très souvent fausses; pour ne point se reporter à la plus naturelle, à la plus simple, à celle qui se présente d'abord à la pensée. Ainsi Ménage, tout en admettant, comme nous l'avons dit, que Parpaillot vient de l'italien *Farfalla*, pense avec Estienne Pasquier, « que ce serait seulement au siége de Clairac (Lot-et-Garonne), en 1621, après une sortie faite par les assiégés couverts de chemises blanches, dans un temps où l'on voyait beaucoup de papillons blancs voltiger en l'air, que les calvinistes auraient reçu le nom de Parpaillots. »

Il n'est point invraisemblable que ce nom de parpaillots ait été à cette époque appliqué aux huguenots, comme il le leur fut également aux siéges

de Montauban en 1621 et 1629 ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce mot était déjà employé avec cette signification ainsi que nous l'avons vu dans Rabelais dès 1532.

C'est par ce même motif qu'il me serait difficile d'adopter l'opinion plus favorable sans doute aux calvinistes, émise par Moréri, adoptée par Balzac, opinion qui doit son existence à une lettre sur la mort de M. le marquis de Saint-Privas, que l'on trouve à la fin d'un petit livre intitulé : *La politique du clergé de France*, 2e édition, à la Haye, chez Abraham Arondelas, 1681, dans laquelle on lit ce qui suit : « Avant l'édit, ceux de Rome et d'Espagne, étant unis ensemble pour persécuter et désoler la France, on appelait les protestants parpaillots, à cause que François-Fabrice Serbelloni, parent du pape, avait fait décapiter à Avignon, messire Jean Perrin, seigneur de Parpaille, président à Orange, le 8 août 1582. C'est de là qu'est venu le mot parpaillot, qui fut renouvelé au siége de Montauban, mais qui n'a pas été de durée. » Le Duchat *pense avoir lu la même chose* dans un Recueil des choses mémorables arrivées en France sous Louis XII, François Ier, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, imprimé en 1598.

Cette lettre peut être suspecte, écrite dans un sentiment honorable de légitime défense contre les injures calomnieuses des catholiques, contredite du reste dans l'opinion qu'elle avance par la date de 1532 à laquelle nous faisons remonter l'origine du sobriquet parpaillot, ne nous paraît point devoir ébranler notre première conviction.

A ces étymologies que nous venons d'indiquer ne se borne point la liste des auteurs.

Parpaillot dériverait, suivant quelques-uns, du mot Parpaillole, sorte de monnaie que le roi Louis XII, d'après M. Le Blanc, dans son *Traité historique des monnaies de France*, après la reddition du château de la capitale (Milan), aurait fait fabriquer pour la commodité de ses troupes en 1499.

Dans son *Histoire de la ville d'Aix*, Pithon, livre III, chap VIII, en parle autrement : « René de Sicile, dit-il, fut contraint de donner cours à une très mauvaise monnaie de fort bas alloi, qu'on fabriquait dans la ville de Tarascon ; ces pièces furent appelées Parpailloles, desquelles il en fallait trente-trois pour un écu, et comme nos religionnaires au siècle dernier, les remirent en usage, les catholiques de Provence les appelèrent Parpaillaux, qu'on pourrait expliquer faux monnayeurs. »

Enfin Robert Cénalis, dans son traité *De vera mensurarum ponderumque ratione*, Paris, 1547, parle d'une monnaie de Venise « *Quem vulgo Itali appellant Parpaillolam regalem* » et il ajoute : « *Dicitur autem parpaiola quasi dixeris, ad solvendum, hoc est :* « pour payer, » c'est-à-dire, selon nous, pour payer au bateau. » Ainsi il paraîtrait résulter de ces dé-

clarations que le mot parpaillot ou parpaiolle, signifiant une monnaie de fort mauvais aloi, serait devenu le sobriquet par lequel les catholiques, jaloux des progrès des calvinistes, auraient désigné ceux qu'ils regardaient comme leurs ennemis.

Je pense qu'il faut encore s'empresser de rejeter cette opinion pour s'en tenir à celle que nous avons indiquée la première.

Nous venons de faire passer les pièces de ce procès sous les yeux du lecteur, c'est à lui de réfléchir et de juger.

Au reste, la discussion à laquelle nous venons de nous livrer n'a plus qu'un intérêt historique; ce sobriquet, quelle que soit son origine, a disparu avec les haines et les rivalités religieuses qui l'avaient fait naître. Si on l'entend encore quelquefois prononcer, ce n'est plus avec son ancienne signification, ce n'est plus qu'une de ces innombrables injures qui n'ont, dans la bouche du peuple qui s'en sert, aucune acception précise et déterminée.

—

Du lieu d'origine d'Idelette de Bure, femme de Calvin.

(Voir ci-dessus, p. 26.)

Notre ami M. Jules Bonnet nous prie de faire savoir, en réponse à la question ci-dessus posée, qu'il souscrit sans réserve aux observations si bien motivées de M. le pasteur Lenoir, concernant la patrie d'Idelette de Bure, et qu'il en a déjà tenu compte, comme on le verra, dans un opuscule qu'il espère publier prochainement sous ce titre : *Les Amitiés de Calvin.*

—

Quand et à quel propos les huguenots furent-ils désignés par le nom de « Tant-s'en-faut? »

Un de nos lecteurs a lu quelque part qu'à une certaine époque les huguenots furent désignés par le nom de *Tant-s'en-faut.* Il nous prie de demander si cette allégation est exacte, et quel peut être le sens de ce singulier surnom.

—

La famille Samuel Bernard est-elle originaire de Hollande?

Dans les *Souvenirs* (publiés sous le nom) *de la marquise de Créquy* (1710-1803), édition de 1842, tome I, page 217, il est dit que le peintre et graveur Samuel Bernard, père du célèbre financier de ce nom, était « originaire d'Amsterdam, où leur famille occupe encore un rang distingué dans

la bourgeoisie municipale, sous les noms de Bernard van der Grootelindt, et de Bernard van Cromwyck. Il y a même eu des pensionnaires de la République dans cette famille. »

Cette assertion paraît suspecte. Nous demandons à nos correspondants de vouloir bien la vérifier.

Connaît-on un ouvrage dédié par un protestant au père La Chaise?

On lit dans les *Mémoires secrets* de Duclos ce portrait du célèbre père La Chaise : « Il occupa longtemps ce poste (de confesseur du roi), et pro- « cura beaucoup de considération à sa société. Souple, poli, adroit..., ne « perdant point de vue ses intérêts ni ceux de sa compagnie, qu'il servait « sourdement..., persécuteur de tout parti opposé, il en parlait avec modé- « ration, en louait même quelques particuliers... » Et à ce propos l'abbé de Vauxcelles avait ajouté sur son exemplaire : « Il n'était pas haï, même des « sectes. J'ai cherché inutilement dans ma mémoire quel protestant lui dé- « dia un ouvrage; mais j'ai lu cette dédicace, qui n'avait pas l'air d'une « flatterie, mais d'un hommage sincère. » (Edit. des *Mém. de Duclos*, dans la collection Barrière, Appendice.)

Pourrait-on indiquer l'ouvrage, — dédié par un protestant au père La Chaise, — dont a voulu parler ici l'abbé de Vauxcelles?

Quel a été le rôle des protestants pendant les misères de la Fronde?

M. Alph. Feillet a publié en août 1856 dans la *Revue de Paris*, sous le titre de: *Un Chapitre inédit de l'histoire de la Fronde*, un épouvantable récit, qui éclaire d'un jour nouveau, mais sombre et terrible, cette époque désastreuse (1). La France entière, dans ces temps malheureux, présenta un aspect universel de désolation : ce n'était partout qu'affreuse misère et crimes monstrueux, excès des soldats, etc., dont la génération actuelle ne saurait se faire une idée. Un seul homme, l'apôtre moderne de la charité, Vincent de Paul, voyant l'impuissance du gouvernement en proie à la plus terrible anarchie, organisa des secours qui, littéralement, préservèrent la France entière d'une dépopulation complète, et en particulier les provinces de Champagne, de Picardie et le centre de la France.

(1) M. Michelet et M. Henri Martin ont rendu justice à ce curieux et important travail en le mettant à profit, le premier, dans son volume de *Richelieu et la Fronde*, p, 350, 393, 403, 457; le second, au tome XIII de la nouvelle édition de son *Histoire de France*, Eclaircissements.

Un travail de M. Ed. Fleury, *la Fronde dans le diocèse de Laon*, est venu confirmer et compléter pour ces localités le travail de M. Alph. Feillet; mais dans ces deux études, on ne voit pas apparaître du tout les protestants, ni comme victimes secourues, ni comme organisateurs de secours.

A la veille de publier son travail, beaucoup plus étendu par suite de longues recherches pendant quatre années dans les bibliothèques publiques et aux archives, M. Feillet demande quel a été le rôle des protestants? Ont-ils aussi organisé des secours pour leurs frères malheureux et agonisants? ont-ils succombé, objet de l'abandon général et sans secours ni publics ni privés? Le synode national de 1655 ne parle en aucune manière de cette horrible détresse, où, après avoir mangé l'herbe des champs, les bêtes mortes, des malheureux se dévorent les bras et les mains, et meurent dans le désespoir... Les provinces les plus désolées de la France, comme la Picardie, ne se trouvent même pas représentées à ce synode; à quoi tient cette absence? est-ce un signe de l'abattement profond où elles sont réduites? Doit-on attribuer à cette misère la diminution des protestants dans certaines villes, comme à Sedan par exemple, ainsi qu'il résulte d'un tableau trouvé aux Archives de l'empire par M. Feillet, et qu'il a bien voulu nous communiquer? Nous prions nos lecteurs de nous transmettre pour M. Feillet les renseignements qu'ils rencontreraient sur la situation sociale de la France pendant la Fronde.

Les registres de baptêmes, etc., des anciennes Eglises protestantes, ont-ils été partout déposés et conservés aux greffes des bailliages et sénéchaussées?

Par un Arrêt du Conseil du 9 août 1683, il fut ordonné aux dépositaires des registres de baptêmes, mariages et mortuaires des lieux où l'exercice de la R. P. R. avait été interdit, de remettre lesdits registres aux greffes des bailliages et sénéchaussées, dans le ressorts desquels étaient situés lesdits lieux.

Que sont devenus ces registres?

Existe-t-il quelque part, dans nos archives des greffes, préfectures ou communes, et en particulier dans celles du Languedoc, Dauphiné, des Cévennes, de l'Alsace, etc., des traces de ces anciens registres de l'état civil des protestants (naissances, mariages, décès), *antérieurs* et postérieurs à cet arrêt du 9 août 1683?

Nous avons été prié de poser cette question par M. le docteur J.-N. Loir, dont on connaît les utiles travaux en matière d'état civil, notamment sur

l'*état civil des nouveau-nés, au point de vue de l'histoire et de la loi* (1854), et *sur la centralisation des actes de l'état civil au domicile d'origine* (1856). M. le docteur Loir, qui a aussi publié, en 1849, un mémoire sur l'*état civil religieux des catholiques avant* 1792, en prépare un sur l'état civil des protestants de France avant l'édit de 1787, et désirerait obtenir des renseignements sur les divers dépôts qui peuvent exister de registres protestants, ainsi que des exemples du mode de rédaction des divers actes, avec mention s'ils étaient signés par le ministre et les témoins, s'ils étaient tenus en double, etc., etc.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

LETTRE DU CARDINAL DE LORRAINE

A DIANE DE POITIERS.

1549?

On a vu ci-dessus (p. 123) en quels termes un « pauvre cousturier » s'adressait à Diane de Poitiers, la grande sénéchale, la maîtresse d'Henri II. On va voir en quels termes lui écrivait le cardinal de Lorraine. Ce contraste a son éloquence. La lettre que nous communique M. Vaurigaud figure en original, entièrement de la main du cardinal, dans la riche collection de feu M. Lajariette. Elle est sans date, mais la suscription portant : « A Madame la duchesse de Valentinois, » elle est évidemment postérieure au mois d'octobre 1548, où la favorite reçut ce titre.

A Madame la duchesse de Valentinois.

Madame,

Je ne me puis guarder de vous remercyer ancores de la particullière grâce que m'avez faicte et du singullier contantement que j'en ay, me mectant à paine de vous pouvoir de plus en plus servir et ayant bon espoir d'en recueillir bon fruict, non moings pour vous que pour moy, ne pouvant doresenavant estre aultre mon intérest que le vostre. De quoy Dieu soit loué, tant pour le moïen que me donne de vous fayre tel devoir que méritez et donner à paroistre par la suitte

de mes actions ma vive reconnaissance, que pour pouvoir par plus grand effect ayder à l'entyer rétablissement de sa saincte religion. Et le pryant de vous doner, Madame, très heureuse et très longue vie, je me recommanderay de nouveau à vostre bonne grâce, vous baisant très humblemant les mains.

Vostre très humble serviteur,

C., *Card. de Lorraine.*

CIRCULAIRE DE CHARLES IX

POUR FAIRE PRÊTER SERMENT AUX HUGUENOTS DE PARIS.

1568.

Le 23 mars 1568, avait été signé le traité de Longjumeau, ou paix *boiteuse* et *mal assise*, qui laissait les Huguenots, dit Mézeray, à la merci de leurs ennemis, sans autre sûreté que la parole d'une reine italienne. Aussi cet édit de pacification ne devait-il avoir qu'une existence illusoire. Le parlement de Toulouse n'avait pas craint de faire mettre à mort Philibert de Rapin, gentilhomme du prince de Condé, qui le lui apportait, et cet excès d'audace demeurait impuni. La Cour n'exécutait pas les clauses du traité; elle sollicitait du pape la permission d'aliéner des biens de l'Eglise jusqu'à concurrence de 50,000 écus d'or de rente. La bulle, scellée le 1er août, était si naïvement motivée, qu'il fallut prier le saint-père d'en changer la rédaction. Elle accordait l'autorisation, *moyennant que le produit des biens vendus fût employé à l'extermination des hérétiques.* En même temps la reine-mère formait le conseil du cabinet, où elle faisait entrer, avec le cardinal de Lorraine, René de Birague, le plus affidé, le plus habile et le plus dangereux de ses favoris italiens, celui qui disait que « Charles IX, pour se défaire des huguenots, ne devait pas avoir recours aux gens d'armes, mais aux *cuisiniers.* » Condé et Coligny se trouvaient alors au château de Noyers, dans l'Auxerrois; ils furent informés que Catherine et ses conseillers avaient résolu de les y surprendre traîtreusement, et partirent le 25 août pour La Rochelle. C'est dans ces circonstances que fut expédiée la circulaire suivante, conservée, ainsi que la formule de serment qui l'accompagne, au British Museum. Nous devons communication de ce document à M. Gustave Masson.

Monsieur le président, afin d'oster tout ce doubte et différend qui règne aujourd'huy parmi nos subjectz, j'ay advisé de faire faire ce serment à tous les bourgeois, habitans de ma bonne ville de Paris, qui sont de la religion prétendue

réformée, telle que je vous envoye présentement. A ceste cause, je vous prie et ordonne, que vous ayez avec le seigneur de Nantouillet, prévost de ladicte ville, et le seigneur de Villeroy, prévost des marchands à mander venir vers vous tous les bourgeois et habitans de ladicte ville, qui sont de ladicte religion, pour leur faire jurer et promettre entre vos mains de tous garder et observer inviolablement ce contenu audit serment dont je vous envoye le double. Voulant que vous preniez acte de la réception d'iceluy, et que ceulx qui auront juré le soubssignent audict serment, lequel vous aurez après à m'envoyer, et les noms et surnoms de ceulx qui refuseront de le faire, si aucuns se trouvent et comme je ne pense. A quoy vous ne ferez faulte de satisfaire incontinent. Priant Dieu, Monsieur le Président, qu'il vous ait en sa garde. Escript du château de Bolongne, ce premier jour d'aoust, mil cinq cent soixante-huit.

CHARLES.

Nous protestons devant Dieu et jurons en son nom que nous recognoissons le roy Charles IX[e] pour notre souverain naturel et seul prince, et que nous sommes prets à lui rendre honneur, obéissance et subjection : et que jamais ne prendrons les armes que par son exprès commandement, dont il nous apparoistra par ses lettres patentes duement vérifiées, et ne consentirons ny adhérerons de conseils, argent, vivres, ny aultres choses quelconques à ceulx qui seront armés contre luy ou sa volonté. Ny ferons levée ou collecte de deniers pour quelque occasion que ce soit, sinon par son expresse commission : et n'entrerons jamais en ligues secrettes, intelligences ou complots, ny ferons aucunes menées ny entreprinses, ny adhérerons à icelles : mais au contraire promettons et jurons de l'advertir, ou ses officiers, de tout ce que nous pourrons sçavoir et descouvrir qui sera contre Sa Majesté.

Supplions très humblement Sa Majesté exercer envers nous sa naturelle bonté, et nous tenir pour ses très humbles subjectz et en sa protection, en laquelle seule nous avons recours après Dieu, lequel nous prions incessamment pour la conservation et prospérité de son

estat, et pour sa félicité et longue vie, ensemble pour la reyne sa mère, et nosseigneurs ses frères.

En oultre, nous submettons à toute rigueur de peine au cas que de nostre consentement advienne trouble, scandale ou inconvénient, en la ville de , pour la défense de laquelle, sous l'autorité et commandement du roy et ses officiers, nous employerons vies et biens franchement, s'il plaist à Sa Majesté nous maintenir en sa sûreté et repos sous sa protection en ladicte ville de , faisant cesser toute partialité : dont nous la supplions très humblement.

Aussi protestons n'abandonner point ladicte ville, quelque nécessité qui puisse advenir, ains de joindre nos cœurs, nos volontez, moyens et facultez avec nos concitoyens pour son service en la défense de ladicte ville, à laquelle tous aurons à jamais dévotion de vrais et fidelles citoyens, et en nous les catholiques une sincère et fraternelle affection : attendant qu'il plaise à Dieu mettre fin à tous troubles, à quoy nous espérons que ceste réconciliation sera une heureuse entrée.

CONVERSIONS PAR COMMANDEMENT MILITAIRE

EN EXÉCUTION DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

UN ORDRE DU DUC DE NOAILLES.

1685.

Voici un de ces commandements militaires qui montrent comment s'exécuta la conversion des réformés de France, à la suite de l'Edit révocatoire d'octobre 1685, qui venait pourtant de déclarer que cette conversion en masse était déjà un fait accompli. Le duc de Noailles reçoit de Paris un ordre qu'il transmet aux chefs de corps, lesquels le transmettent aux consuls des villages. Il faut abjurer ou subir garnison, c'est-à-dire dragonnade. Et voilà comment se firent tant de nouveaux catholiques... et tant de martyrs; voilà comment, au lieu d'*une France toute catholique*, se prépara la guerre des camisards.

A Montpellier, le 1er décembre 1685.

Je vous envoie un estat de la viguerie du Vigan, pour que vous en visitiez jusqu'aux plus petits hameaux, et que vous

obligiez, autant qu'il vous sera possible, ce qui reste de religionnaires à faire abjuration dans ce moment, faute de quoi vous leur ferez entendre qu'ils auront le lendemain garnison, ce que vous exécuterez. Faites en sorte que tout soit visité, jusques à la dernière maison, dans la huitaine de ce mois, et que je puisse avoir un estat juste et précis (?) de ce qui reste de religionnaires dans chaque endroit, mesme de valets, et supposé qu'il manquât quelque lieu à l'estat que je vous envoie, vous les adjoindrez.

Le duc de Noailles.

Suivant l'ordre cy-dessus, vous ne manquerez de visiter incessamment toutes les maisons de Breau, et au cas que vous y trouviez encore quelques-uns, soit femmes, filles ou enfans au-dessus de quatorze ans, mesme des valets, qui n'ayent pas fait leur abjuration, vous m'en donnerez advis aujourd'huy le soir, affin que j'y mette garnison, et si dans la visite que je fairai demain de votre quartier par chaque maison il s'en trouve quelqu'un, je m'en prendrai à vous comme d'une chose contraire au service du Roy. C'est de la part de

Duchesnel.

Ce mardy matin, 1er décembre.

Ce commandement était adressé au consul de Breau, dans les Cévennes. M. Teissier, d'Aulas, qui nous le communique, en a trouvé de semblables adressés en même temps aux consuls d'Aulas, d'Arphy, Mars, etc.

UNE FAMILLE PROTESTANTE DE LA VENDÉE

APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

LES RAMSAY DE LA BONNELIÈRE (1).

1685-1765.

Dieu est avec nous, qui sera contre nous? Cette phrase de l'Apôtre des nations est gravée sur l'entrée du château de la Bonnelière. C'était aussi

(1) M. Léon Audé, secrétaire général de la préfecture de la Vendée, a bien voulu nous communiquer cette étude historique, faisant partie de celles qu'il a déjà publiées en 1859, dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, 5e année, 1858.

la devise de l'empereur de Russie, Nicolas, dont la puissance fut vaincue en Crimée. Saint Paul avait dit plus simplement : *Si Deus pro nobis, quis contra nos?* La famille qui l'écrivit ici n'en fut pas moins victime de la révocation de l'Edit de Nantes. Cet appel à la Divinité dans nos luttes et dans nos passions n'est-il pas un des traits qui trahissent le plus la faiblesse du cœur humain chez les plus puissants même ?...

La famille de la Bonnelière était protestante. Ce ne sera pas pour nous un motif de ne pas admirer ces cœurs courageux, ces âmes pleines de vertu et de foi qui préférèrent l'exil plutôt que de soumettre leur conscience à l'abus de l'autorité publique sous lequel on s'efforça de l'étouffer. Dieu soit loué des progrès de notre temps ! Peut-être eussions-nous été parmi leurs persécuteurs, il y a un siècle et demi, quand maintenant nous nous estimons de presser la main de ceux qui professent le même culte dans la même demeure, sans croire à la diminution de notre fidélité catholique. L'adversité noblement supportée est un spectacle auquel nous applaudissons, de même que nous rendons justice à un loyal ennemi.

A la fin du XVIe siècle, la Bonnelière était habitée par la famille Voyer, branche probablement des Voyer de Paulmy et des Voyer d'Argenson du Haut-Poitou. Samuel Voyer, chevalier, seigneur de la Bonnelière eut un fils et deux filles : I. Madelaine qui épousa, le 7 février 1687, François de Ramsay, seigneur de Claveau, commune de Saint-Valérien. De ce mariage il n'y eut point d'enfants ; mais François avait eu d'un premier lit deux fils, dont Jean de Ramsay, qui épousa Eléonore de Rivecourt et n'eut qu'un fils, Henri de Ramsay que nous trouverons plus loin. Madelaine Voyer était veuve aussi, et elle avait eu de son premier mariage avec Antoine de Rivecourt, seigneur de Lamothe-Orson, commune des Moutiers-sur-le-Lay, trois enfants : 1° N. de Rivecourt général-major aux Pays-Bas, appelé La Mothe (La Mothe-Orson) de Rivecourt, mort en 1755 ; 2° Eléonore, épouse de Jean de Ramsay, dont nous venons de parler, et mère de Henri de Ramsay ; et 3° Josias de Rivecourt, capitaine au service des Provinces-Unies. — II. Daniel Voyer, dont la fille, Céleste Voyer, épousa Louis Dauzy de Saint-Roman (1), et dont une des petites filles, Suzanne-Esther, se maria avec Henri de Ramsay déjà nommé. — III. Suzanne Voyer, qui épousa Charles Dabillon, seigneur de Portneuf. Son fils, Charles Dabillon de Porneuf, habita d'abord la Bonnelière, puis après le château de Ligné, près de Saint-Valérien ; ses deux filles émigrèrent en 1698, et vécurent de longues années en Angleterre. Ces détails généalogiques sont indispensables pour l'intelligence de ce qui va suivre.

(1) Capitaine en chef des fauconneries du roi. Saint-Romant, dont il prenait le titre, est une cabane du desséchement de Vix, qui lui venait de son père, et qui valait alors 600 livres de rente.

L'Edit de Nantes n'a été complétement exécuté que sous le roi qui le donna à la liberté de conscience de ses compagnons d'armes. Depuis son règne, en voyant s'augmenter sans cesse la progression des mesures prises pour gêner l'exercice de leur culte, les réformés durent prévoir quel sort lui était réservé. Enfin l'édit de révocation fut rendu le 2 octobre 1685; mais, dès le mois de mars 1681, les dragons avaient été envoyés dans le Poitou. Parmi la noblesse des campagnes, qui était presque toute de la religion réformée, plusieurs se convertirent « par le logement des dragons; » mais un grand nombre préféra encourir la confiscation de ses biens et les galères, subir les privations et les douleurs d'un exil qui ne devait pas finir.

François de Ramsay, seigneur de Claveau, habitait alors Mouchamp. Au milieu de ce foyer du protestantisme, on avait jeté un de ces hommes qui outrent même les excès. Eschallard, prieur curé de Mouchamp, déploya de telles rigueurs que l'évêque de Luçon fut obligé de demander longtemps mais en vain son renvoi dans une province où il n'y aurait pas de nouveaux convertis. Le temple avait été démoli en janvier 1683. Dès 1681, les dragons, appelés par Eschallard, s'étaient introduits dans la maison de François de Ramsay et en avaient brisé ou vendu les meubles. Ce seigneur prit la fuite alors, mais il fut arrêté au moment où il s'embarquait pour l'Angleterre, et jeté avec son fils Jean Ramsay dans les prisons de Saint-Malo.

Pour sortir de cette cruelle position, il paraît que lui et son fils promirent tout ce que l'on voulut; car, le 14 décembre 1685, « après avoir été instruits sur leurs doutes et estre demeurez persuadez des vérités de la religion catholique, apostolique et romaine, ils firent abjuration de l'hérésie de Calvin et religion prétendue réformée entre les mains de Sébastien du Guémadeuc, évêque et seigneur de Saint-Malo, dans l'église cathédrale de cette ville, et reçurent l'absolution de l'excommunication majeure par eux encourue. » Les résultats de l'abjuration ne furent pas immédiats; l'ordre de les rendre à la liberté ne fut signé par le roi que le 30 janvier 1686, « ayant esgard à la très humble supplication qui luy en estoit faicte par le sieur évesque; » et les portes de la prison ne s'ouvrirent pour eux que le 8 février suivant.

Toutefois, le 19 décembre, cinq jours après l'abjuration, et tandis que les nouveaux convertis n'attendaient plus pour rentrer dans leurs foyers que la signature du roi, un huissier se transportait à leur maison de Mouchamp, en faisait enfoncer les portes, lever les serrures, et vendait au plus offrant, devant la porte sur la rue, le reste du mobilier épargné par les dragons, regardé comme propriété du roi pour payer la somme de 1,000 livres à laquelle François avait été condamné par l'intendant de la province, le 25 octobre précédent, comme professant la religion prétendue

réformée. Le fisc n'y trouva pas son compte : les dragons avaient si bien fait leur service qu'il ne restait plus que deux petits cabinets *usés*, un *meschant* coffre, un *vieux* bahut, quelques fagots de bois et un peu de foin, dont l'adjudication s'éleva à 24 livres seulement.

Le 27 avril, François, rentré dans sa maison dévastée, adressa « humblement une supplique à M. Orré, procureur du roy en l'élection de Thouars, commissaire estably par monseigneur l'intendant pour le logement et subsistance des troupes de Sa Majesté en Bas-Poitou, disant que non obstant qu'il n'ait point eu aucuns logements de dragons dans sa demeure au bourg de Mouchamp, qu'il auroit abandonné pour quelque temps, et où il auroit laissé la majeure partye de ses meubles, cependant il a eu le malheur que les dragons qui vinrent audit lieu de Mouchamp, le 23 de décembre dernier, allèrent dans sa maison par bris et rupture de porte, où estant entrés ils se saisirent des meubles qu'ils trouvèrent luy appartenant. Qu'ils les vendirent à divers particuliers, lesquels ledit suppliant voulant retirer et dont on pouvoit luy faire refus, » demande à M. le procureur d'ordonner qu'ils lui seront rendus en remboursant le prix de vente, « quoiqu'en bonne justice il n'en deut point estre tenu comme ayant esté volés d'intelligence avec lesdits dragons. »

Il semble, en effet, que suivant les lois de la justice, les meubles eussent dû être restitués purement et simplement. François de Ramsay fut encore trop heureux d'obtenir du procureur Orré « que ceux qui avoient achepté des dragons les meubles du suppliant sans aucune formalité de justice luy en feroient la restitution s'ils sont en nature en les rembourçant du véritable prix de l'achapt. »

L'abjuration de François de Ramsay n'inspira pas une grande confiance, car, le 8 juin 1688, il se vit enlever à la Mothe-Orson, où il s'était retiré (1), ses enfants et ceux de sa seconde femme, les jeunes de Rivecourt, que des archers, envoyés exprès de Fontenay, emmenèrent d'abord en cette ville, et ensuite, en septembre, au collége des jésuites de Puygarreau, à Poitiers (*Convictorum colleg. Pigarrens, Societ. Jesu*), d'où on ne pouvait les retirer sans l'ordre de l'intendant de la province. Les archers conduisirent ensuite Mademoiselle Eléonore de Rivecourt au couvent des Nouvelles-Catholiques de Luçon, où elle resta jusqu'au 3 février 1693.

Ces voyages forcés se faisaient aux frais des familles, ainsi que nous le voyons par un rapport et un reçu des archers.

« Ledict jour 28 aoust 1688, nous François Guesdon et Jean Piron, ar-

(1) Après son second mariage, avec Madelaine Voyer, veuve d'Antoine de Rivecourt, qu'il venait d'épouser le 7 février 1687. — La maison noble de la Mothe-Orson, située paroisse des Moutiers-sur-le-Lay, devait faire mener à la procession, le jour de la Pentecôte, un cheval sellé et bridé.

chers en la mareschaussée de Fontenay, en conséquance de l'ordre de monseigneur l'intendant à nous donné par M. nostre capytaine aurions faict monter à cheval sur les sept heures du matin les enfants du sieur de Ramsay, ceux des sieurs d'Archiays et de Châteauneuf, pour iceux mener en la ville de Poictiers au couvant des heureux pères jésuites, ainsy qu'il est porté par l'ordre de monseigneur l'intendant, et serions venus coucher en la ville de Saint-Maisent et le lendemain 29 party dudict lieu pour arriver audict Poitiers, ledict jour aurions mis au couvant entre les mains du révérend père recteur les 4 enfants que nous aurions nourrys eux et leurs chevaux de louage, et pour ce employé tant allant que venant et séjournant cincq journées entières. »

« Taxé 73 livres 11 sols tant pour la despance faite par les dénommez que pour les sallayres des archers, au payement de laquelle les pères et mères seront contraincts chescuns pour ce quy les concerne par les voys ordinayres. » Signé ? Foucaud (1).

Et pour Mademoiselle de Rivecourt :

« Je soubzigné reconnois avoir reçu de M. Ramsay la somme de 10 livres 10 sols pour la conduite de Mademoisele de Rivecourt de la maison de la Bonnelière à Luçon au couvant de la Propagation, par ordre de M. Sabourin, subdélégué de M. l'intendant..... Faict à Maroeil, ce 13 janvier 1689. — Puychaud. »

Pendant ces persécutions, la famille Voyer vivait silencieuse et retirée à la Bonnelière (1685-93). Elle se composait alors de Samuel Voyer, père de Madame de Ramsay, de son fils Daniel Voyer, avec sa fille Louise-Céleste, de Charles Dabillon, seigneur de Portneuf, et des demoiselles Marie-Suzanne et Charlotte-Catherine Dabillon, petit-fils et petites-filles de Samuel par leur mère Suzanne Voyer. Cet intérieur fut modifié par la sortie des enfants de Ramsay et de Rivecourt du collége de Poitiers, et par le mariage de l'un d'eux, Jean de Ramsay, avec la fille de sa belle-mère, Eléonore de Rivecourt, sortie du couvent de Luçon en 1693.

De nouvelles persécutions ne permirent même plus le culte intérieur. La plus grande partie de la famille se décida à émigrer. La Bonnelière dut voir alors des scènes déchirantes entre ceux qui partaient pour l'exil et ceux qui n'eurent pas le courage de fuir leur patrie. Jean de Ramsay, sa femme et les deux Rivecourt passèrent en Hollande, où les deux derniers prirent du service. Jean alla avec son frère de Hollande en Angleterre et en Portugal, retourna en Angleterre et ensuite en Hollande, où il obtint le brevet de capitaine. Une Louise de Rivecourt [sœur probablement d'Antoine de Rivecourt] s'était refugiée à Utrecht dès 1687 ; les deux demoiselles Da-

(1) C'est l'intendant qui porta le plus loin la violence dans les persécutions religieuses.

billon de Porneuf quittèrent la Bonnelière en avril 1698 et passèrent en Angleterre. Plus tard, vers 1717, Mademoiselle Louise Dauzy de Saint-Romant, fille de Dauzy de Saint-Romant et de Louise-Céleste Voyer, étant allée voir ses tantes de Porneuf, resta avec elles en Angleterre malgré son père.

Parmi les autres réfugiés en Angleterre, où ils avaient formé une Société dite du Poitou, présidée par des directeurs, la correspondance nous montre aussi M. et Madame des Minières (en 1718-1720), M. et Madame du Terme (1721) et leurs enfants, M. de Hauteroche, Mademoiselle de la Roussière (1730), Mademoiselle du Châtellier (1736), M. de la Largère (1722), M. de l'Aubonnière (1713), M. de la Bouchetière, M. de Grandée, Mademoiselle de Saint-Paul (1718), Mademoiselle de la Traverserie (1721), Madame Cottiby (1721), Mademoiselle d'Asnières, morte à la Haye, en 1745; Gabriel de la Primodaye (1711), M. de la Maintaye, (1710) (1) ; tous du Bas-Poitou et des environs de Fontenay.

Au milieu de l'exil sous un ciel étranger, que de fois leurs regards se tournèrent vers les vallées natales, où ils avaient laissé leurs affections et leurs biens, regrets que venaient augmenter encore la détresse et l'indigence. On ne peut lire sans être ému d'une profonde pitié leur correspondance, dont nous donnerons quelques extraits (2). Une forte conviction religieuse y tempère toujours l'amertume des souffrances, et leur donne une couleur digne et touchante. Nous n'avons pas trouvé de plaintes dans une seule de ces lettres. Résignés, sans espoir, obligés pour vivre de prendre du service dans les armées qui combattent contre leur patrie, pas un mot n'y est dit contre la France et son gouvernement. La religion seule pouvait donner de telles consolations.

Les lettres qui nous sont parvenues ne partent que de 1718. Le 15 septembre, les demoiselle de Portneuf écrivaient à leur frère, à Luçon (3) :

« Nous sommes dans une peine extrême, mon cher amy, de ne point avoir de vos nouvelles, et nous voulons croire pour notre satisfaction que la lettre que nous vous avons escrite sur votre mariage et à Madame votre espouse n'est pas parvenüe jusque à vous. De grasse sy tost la présente reçüe honorez-nous d'une response. Nous avions adressé notre dernière à Luçon. Parlons sans desguisement et à cœur ouvert : notre surprise n'est pas petite de voir tant de retardement..... Je crois qu'il n'est pas hors de propos de vous ramentevoir mainte belle et bonne promesse faite de votre part, mais qui jusque ycy n'ont nul effet. Sy quelquefois, dans vos momens

(1) Voy. Puy-Papin, *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, I, 174.

(2) Nous en devons la communication à M. Fillaudeau, archiviste de la préfecture.

(3) Ch. Dabillon. Nous croyons qu'il habitait le château de Ligné, commune de Saint-Valérien.

solitaires, vous réfleschissiez le temps qu'il y a que M. Ginodeau nous donna de votre part un petit tesmoignage de votre amitié, vous jugeriez sans calculer quel doit estre notre embarras, et sans M. des Minières, qui a heu la bonté le plus obligeamment du monde de nous prester 40 pistolles, mesme plus que moins, nous ne savons pas ce que nous aurions fait; et je vous peu dire avecque vérité que sa générosité a esté sy grande qu'il n'a point voullu de billet. A la lettre, mon cher amy, notre estat est fort triste; sy vos yeux pouvoient voir comme quoy nous vivons, vous avez encore, je m'imagine, assé de tendresse pour nous donner du soulagement. Il faut estre pressées pour escrire sur ce style-là; n'estant ny notre humeur ny nos inclinations de nous rendre incommodes... — Voicy une lettre de la chère Lisette [Mademoiselle Louise de Saint Romant] qu'elle nous prie de vous envoyer. L'espérance que nous avions que de jour à autre nous aurions enfin de vos nouvelles fait qu'elle sera de vieille datte. M. son père luy a enfin escrit à la sollissitation de Madame de la Balière. Je souheterais fort que vous connussiez cette dame-là; elle nous fait l'honneur d'avoir pour nous un peu de bonté et M. son mary. Ce sont des personnes d'un rare mérite. Quand vous verrez M. de Saint-Romant, parlez luy en, car il l'a vüe; c'est la belle-mère de M. Trudaine, prévost des Marchands. M. et Madame du Terme sont fort affligés de la perte d'une de leurs petites filles; c'est la filleule de M. de Saint-Romant...

« Vous saurez que la famille de M. de Rivecourt [l'ainé] est augmentée d'une fille; ma cousine [Eléonore de Rivecourt, dame de Ramsay] et M. son frère sont parrain et marraine. Parce que Madame de Naisde, autrefois Mademoiselle Coustard, se ressouvient encore de nous, faites-luy nos remersimens. Il suffit qu'elle soit de nos amyes pour luy souhaiter beaucoup de bien. Je vous supplie, lorsque vous nous escrirez, n'oubliez pas à nous dire des nouvelles du père des Minières, car cela fait plaisir à M. son frère. Il est toujours gros et gras et se porte à merveille, content comme un roy. Ma cousine [la même] vous fait à l'un et à l'autre ses amitiés, quoique un peu faschée de n'avoir point de response. Encore une fois, mon cher amy, exhortez M. son fils à luy escrire plus souvent... »

Les mêmes lui écrivaient le 22 déc. 1720 :

« Sy nous avions autant de tranquillité que vous, mon cher frère, à nous informer comme quoy vous vous portez, nous sentirions moins l'oubly que vous en faites paraistre. Il n'est pas hors de propos de vous ramentevoir la datte de votre dernière lettre qui estoit du 8e de janvier dernier. Jugez sy c'est à tort que nous trouvons estrange votre peu d'amitié. Avouez, mon cher frère, qu'à moins que les objets nous deviennent indifférens, insensiblement le temps s'écoulle sans songer seullement s'ils sont de ce monde. Pour nous qui sommes naturelles et sans fard, nous disons tout net qu'il

y a desjà longtemps que nous nous apercevons du changement de votre cœur à notre esgard... N'est-il pas vray que vous avez par-devers vous tout plein d'escuses : vos continuelles occupations, la misère du temps, et plus que tout cela votre peu de santé ? Ce dernier article nous afflige. Trouvez bon, mon cher amy, que nous vous donnions un conseil ; s'il vous déplaist, du moins il vous sera salutaire. Sy nous pouvions tous tant que nous sommes apprendre à notre cœur à souhaiter peu, sy nous faisions sérieusement attention que les richesses ne nous rendent point la vie plus tranquille ny plus douce, les chagrins seroient plus fasciles à supporter. La prière du prophète est excellente : ne demandons à Dieu ny pauvreté ny richesse, mais un honeste nécessaire, et lorsque le seigneur nous le donne jouissons-en avec actions de grasse, en bons chrestiens.

« Il me seret impossible de passer sous silence la mortification que nous cause le peu d'union de M. de Saint-Romant et de vous. Avez-vous oublié la promesse que vous aviez faite à feu notre chère cousine ?... Quoyqu'il vous en coûte, laissez tous vos ressentimens. Vous savez très bien que le ciel ne sera donné qu'à ceux qui savent pardonner de bon cœur. Ordinairement quand il arrive que dans les familles la discorde règne, ce n'est pas pour peu ; c'est pourquoy nous sommes obligés de veiller sur nous-mesme ; l'amour-propre nous aveugle et nous fait envisager nos fautes tout d'un autre œil que celles des autres... Les apparences sont qu'il exige de vous trop de reconnaissance ; ne se pourret-il point que de votre côté les services qu'il vous a rendus de bourse ne se fissent trop promptement oublier ?...

« Nous vous prions lorsque vous verrez M. des Minières de le remercier de notre part de l'honneur de son souvenir. M. son frère se porte bien. Nous espérons encore, mon cher, que vous songerez à dégager notre parole en le satisfaisant. Si vous saviez la peine que cela nous fait de voir sa patience sy exercée ; c'est un amy sans égal, et d'un désintéressement sans exemple. A vous dire vray, s'il nous presset nous ne saurions de quel bois faire flèche... Ma cousine (Madame de Ramsay) est dans un triste estat ; pour moy, je commence à croire qu'elle tombe en langueur. L'air natal d'où elle vient (voir ci-après) ne luy a point esté favorable. Messieurs ses frères se portent bien. Je ne say sy je vous apprendray la mort de M. de La Bouchetière. Il ne s'étest pas remis depuis son voyage de France. Mille amitiés à toute votre jeunesse et particulièrement à Mademoiselle de la Bonnelière. »

Le 21 août 1721, au même :

« ... En escrivant à Mademoiselle de Saint-Romant (Louise), je luy ay fait nos complimens. Elle n'est point avecque nous à présent ; Madame sa tante (de Rivecourt) a souhaité qu'elle fût chez elle. Il y a déjà du temps qu'elle y est. Madame du Terme vient de perdre sa fille aînée, c'estet une

aimable enfant ; c'est une grande affliction pour le père et la mère. Nous sommes bien inquiètes du mal de Mademoiselle de la Bonnelière ; car M. de Saint-Romant nous a mandé qu'il partait en diligence pour se rendre à la Bonnelière à cause du mal de sa fille (1). La description que vous nous faites du pitoyable ménage de M. et de Madame (2) de Saint-Romant ! c'est une triste vie que d'estre incessamment en querelle. Il seret bien difficile de juger lequel des deux a le plus de torts. J'ai veu une lettre de cette dame ycy qui nous fit verser des larmes. De la magnière que feu ma cousine (Madame de Ramsay) et Madame Cotiby (3) en parlent, c'est une dame de mérite ; elle a peut-être trop d'indulgence pour ses enfans ; c'est apparemment la source de tant de désordre... Nos complimens à votre chère épouse luy souhaitant une santé parfaite, et à la petite nouvelle arrivée dans ce monde (4) que la chère maman luy donne un baiser pour nous. Il y a quelques semaines que nous ressumes des nouvelles du cher Josias (de Rivecourt) ; il estet tout désolé, car Madame son épouse s'est blessée de frayeur : le tonnerre a tombé en trois endrois de sa maison à La Haye, et c'estet un beau garçon ; jugez l'affliction. »

Puis, le 27 juin 1723, au même :

« A ne vous rien céler nous sommes dans une grande détresse, et vous pouvez conter que c'est sans exagération. Il seret impossible que notre situation fût autrement, veu la perte que nous avons faite au Sud. Et puis de votre costé, il y a plus de 4 ans que vous n'avez rien envoyé, comme vous savez. Car c'estet l'année que feu ma cousine de Ramsay fut en votre pays. Sy j'entre dans tout ce destail c'est que dans votre dernière qui est du 2e de janvier, ne vous en déplaise quoiqu'elle soit de vieille datte, vous entriez d'une magnière à nous faire comprendre que vous estiez touché de l'estat triste où nous sommes. Je vous laisse à penser, mon cher frère, sy le temps qui s'est écoullé peut avoir ameuilleuré notre situation... Je conçoy fassillement que votre cœur peu accoutumé à penser en nous vous oste l'idée de notre tendre et sincère amitié d'enfance ; vingt et cinq années de séparation ne contribuent guère à réchauffer un cœur qui paraist glacé... Je vais vous dire une nouvelle qui regarde la chère Lisette (5) ; c'est que

(1) M. de Saint-Romant vivait à Paris, où il avait le titre honorifique de *capitaine en chef de la fauconnerie de la chambre du roi.*

(2) Louise-Céleste Voyer. Elle habitait la Bonnelière avec ses filles, moins l'aînée, Louise de Saint-Romant, qui avait rejoint ses tantes de Portneuf en Angleterre.

(3) De la famille, mais nous ne savons à quel degré, du pasteur de Poitiers dont l'abjuration fit tant d'éclat le 25 mars 1660. Cottiby n'avait pu convertir que ses fils à la religion catholique ; sa femme, qui était fille du célèbre théologien Rivet, et ses autres parents, persévérèrent dans leur foi.

(4) M. de Portneuf n'eut que cette fille, qui mourut sans postérité.

(5) Louise de Saint-Romant.

ses amyes luy procurent un employ considérable qui est d'estre gouvernante de la jeune princesse de Hesse-Cassel. C'est une enfant de huit ans ; et pour luy donner à cette cour le rangt au-dessus de nombre de dames, on la fera dame d'honneur de la mère. Sy cela réussit, j'espère que la chère Lisette sera dès ycy-bas récompensée de sa piété, Dieu ayant permis qu'elle aille dans une maison sy ylustre. »

Mais le temps, loin d'apporter des soulagements aux pauvres exilées, usait leurs dernières ressources. Nous trouvons une autre lettre des demoiselles de Portneuf à leur frère, à Luçon, datée du 14 juin 1724.

« Sans contredit, mon cher frère, vous nous trouverez persécutantes de vous escrire sy souvent ; mais la destresse où nous sommes nous y oblige, ayant la mortification de devoir, et peu d'espérance de payer à moins que vous ne nous aidiez. Vous nous aviez mandé dans votre dernière lettre de tirer sur vous une lettre de change de 200 escus, ce que nous avions fait, et pour cet effet Madame Cotiby s'estet donnée la peine d'escrire à M. Sarraux, et luy avions envoyé la lettre de change afin qu'il tirast sur vous. Il a escrit à cette dame et luy a mandé qu'il avet reçu une lettre de vous, où vous paraissiez estre dans le dessein de payer ; mais que depuis le 14 de may il n'avet plus rien ouï dire. Est-ce une chose sy difficile que d'envoyer cet argent à Paris ? Madame Cotiby avet indiqué à M. Sarraux de s'adresser aux receveurs des tailles de Luçon. Vous saurez aussy que la fâcheuse situation de nos affaires nous oblige à changer de demeure, et voilà qui augmente notre sousy n'ayant point d'argent et falant desménager. Il y a deux ans que l'on ne nous a paiyé notre petite pension. Je vous supplie de rechef d'avoir égard à la prière que nous vous raiytérons qui est de ne nous point abandonner... Je vous diray que ma sœur s'estet résolue d'entrer en condition ; moy quy ne peux me séparer d'elle l'ay toujours fait attendre contant que votre cœur, comme vous nous l'assurez, n'a nullement changé à notre esgard... Cette pénible vie, n'a après tout, rien de fort attrayant pour souhaiter de la posséder encore du temps. Nous pouvons dire comme Job : « Nos jours ont esté courts et mauvais. »

La correspondance des demoiselles de Portneuf s'arrête là ; nous les retrouvons encore en 1728, puis nous ne savons plus rien d'elles. La mort sans doute vint terminer leurs souffrances ; mais on ne peut croire que M. de Portneuf soit revenu à de meilleurs sentiments envers ses sœurs. Pour apprécier les torts de ce *cœur glacé*, suivant l'expression de Mademoiselle de Portneuf, il faut savoir que les catholiques et les réformés convertis s'étaient enrichis de la confiscation des biens de leurs parents émigrés, et que la plupart, satisfaits de ces avantages, ne demandaient pas mieux que d'en jouir définitivement et de n'entendre plus parler de gens dont les gémissements venaient les troubler comme un remords. Ainsi voyons-nous

M. de l'Aubonnière se plaindre que, depuis plus de vingt années, il n'a reçu aucune nouvelle de son frère qui demeurait à Landry, près de Fontenay, quoiqu'il lui eût souvent écrit. C'est aussi la cause qui explique le peu d'empressement de M. de Portneuf à répondre à ses sœurs et encore moins à les secourir. S'il lui arrive de leur écrire de loin en loin, c'est pour se plaindre de la misère du temps, du mauvais état de ses affaires et de la difficulté de leur faire parvenir de l'argent d'une province si éloignée. Le tableau en est si exagéré que les pauvres émigrées, pour ne point briser cette dernière espérance, sont obligées d'envelopper leurs reproches de précautions et de formes délicates dont le tour n'en laisse pas moins le fond apparent. La lettre du 22 décembre 1720 (ci-dessus) en est un gracieux exemple. On lit aussi dans une autre : « Vous n'êtes pas le seul, mon cher frère, qui ayez des peines et ennuis et chagrins : le monde en est rempli. Je vous laisse à penser ce que doivent faire ceux à qui Dieu n'a pas permis de se trouver par rapport à la fortune dans une position égale à la vôtre. La crainte où vous paraissez estre par le dérangement de vos affaires nous touche sensiblement ; nous espérons cependant que vous n'avez que la peur. Dieu le veuille » (Lettre du 21 août 1721) !

Le spectacle que nous donnera le jeune de Ramsay sera bien plus odieux encore. Les deux frères de Ramsay, après avoir erré longtemps en Portugal, en Angleterre et en Hollande, avaient trouvé en ce dernier pays une fin tragique dont le genre ne nous est pas connu (1). Après cet événement, Madame de Ramsay ne put tenir au désir de revoir son pays natal et son fils unique, Henri de Ramsay, qu'elle y avait laissé encore dans le plus bas âge. Faible et malade, elle s'exposa avec son frère aîné aux plus grands dangers (il y avait peine des galères pour les émigrés qui rentraient), traversa toute la France sous un déguisement pour passer quelques jours à la Bonnelière et à Claveau, et malgré les fatigues de la route elle eut la force de retourner en Angleterre « sur cette terre de liberté, » et elle mourut à Londres au commencement de l'année suivante (1721).

Madame de Ramsay dicta sur son lit de mort un testament dont les nobles sentiments et la haute piété nous font regretter de ne pouvoir le donner ici. La lettre à son fils, qui l'accompagne, ne fait pas moins d'honneur à sa mémoire.

« ... J'avais toujours espéré que Dieu me redonneroit ma santé ; mais sa divine Providence en ordonne autrement, car mon mal augmente chaque jour, et selon les apparences mon deslogement de ce monde approche. C'est pourquoi, en mère tendre et affectionnée, je t'exhorte de tout mon

(1) Une lettre de J. Rivecourt, sans date, mais que nous croyons peu postérieure à la bataille de Denain, annonce que les deux frères eurent la même fin, sans dire laquelle.

cœur à ton devoir envers Dieu; demande-luy avecque ferveur que son esprit te guide tous les jours de ta vie. Fais ton unique étude de la piété estant le seul bien solide qu'il y ait au monde; tout le reste n'est que vanité et rongement d'esprit. Réfléchis souvent sur la brièveté de la vie : la mort fausche égallement les jeunes comme les vieux... Puisqu'il plaist au Seigneur de m'appeler à luy, son saint nom soit béni! J'espère qu'il me fera la grâce d'aller à luy avecque joie. Devant de te donner ma bénédiction, je te souhaite celle de Dieu du meilheur de mon âme; et puis je te donne la mienne en l'espérance que tu seras du nombre des enfans de Dieu et que tu porteras la livrée d'un bon et fidèle soldat de Jésus-Christ. S'il t'estet possible, mon cher enfant, de lire dans mon cœur les divers mouvemens qui l'agitent sur ton sujet, tu verray que jamais mère n'a plus aimé son fils que moy; ma séparation d'avec toy m'a bien coûté!... Ouvre les yeux sur les vanités et le peu de justice qui règnent dans le monde... »

Les deux frères de Madame de Ramsay ne quittèrent plus la Hollande, où l'aîné, J.-F. de Rivecourt, officier distingué, devint colonel de cavalerie, puis général-major au service des Provinces-Unies. Il y mourut en 1755. Il avait eu dix enfants; un fils et une fille seuls survécurent; le premier fut marié en 1748, avec une veuve de Rotterdam dont il n'eut point d'enfants (1), et remarié en 1755. La fille, mariée deux fois, n'eut pas d'enfants non plus. — Le second frère de Madame de Ramsay, Josias de Rivecourt, fit aussi le service en Hollande avec le grade de capitaine (2). Il prit sa retraite en 1744, et laissa trois filles, de quatre filles et trois fils qu'il avait eus.

Tandis que le jeune Henri de Ramsay réunissait en ses mains les biens de son père et de sa mère émigrés, et ceux de ses oncles de Rivecourt, confisqués à son profit, ce qui le rendait un des seigneurs les plus riches du Bas-Poitou, son oncle, Josias de Rivecourt, était obligé d'avancer 35 louis pour tirer son père, Jean Ramsay, de la prison pour dettes de Maestricht, et nous voyons, dans une lettre de cette correspondance, que la solde de celui-ci, qui avait obtenu une compagnie comme capitaine, fut pour lui et pour sa femme à peu près leur unique ressource, et qu'après lui la pension accordée à ce titre à sa veuve fut son seul moyen d'existence jusqu'à la fin. Henri de Ramsay, qui avait eu l'infamie de laisser son père et sa mère mourir dans un tel dénûment, refusa constamment de payer cette dette de 35 louis et ne fit aucune réponse aux lettres pressantes de son oncle. Voici quelques passages de ces lettres:

(1) Elle l'engagea à laisser le service étant lieutenant des gardes.

(2) Dans les régiments de cavalerie de Saxe-Heilbourg et du comte de Nassau La Leck, dès avant 1712. Son corps assista à la bataille de Denain sans donner.

« A Mastricht, le 13 mars 1728.

« Quoyqu'il semble, Monsieur mon très cher neveu, que vous ayez pris la résolution de ne plus nous donner de vos nouvelles, vous ayant escrit plusieurs fois depuis que je vous ay envoyé le diamant de feu Madame votre chère mère sans avoir receu aucune réponse,... j'ai eu bien de la joie d'en avoir appris l'été passé par M. Pallardy qui a été en Poitou. Il m'a dit qu'il n'avoit pas manqué de vous rendre luy-même ma lettre, et il se loue fort de la bonne réception que vous avez faite à M. de Common et à luy. Il m'a aussy rapporté que vous passez pour estre un gentilhomme de la province qui est le mieux dans ses affaires; que vous avez douze beaux chevaux dans vostre écurie, un picqueur et une bonne meute de chiens. Cela me fait, mon cher neveu, bien du plaisir; mais à vous dire le vray, c'en auroit encore eu davantage s'il m'avoit apporté une réponse de votre part qui m'auroit assuré que vous n'avez pas oublié un oncle qui vous aime tendrement, et que vous eussiez chargé ledit M. Pallardy de ce que vous me devez pour feu M. votre cher père, vous en ayant envoyé plusieurs fois le compte. Il est surprenant que jouissant du bien de vos oncles, qui contribue à vous faire tenir un rang considérable dans la province, vous refusiez cependant de me payer la petite dette que j'ai payée pour feu M. votre père, sans conter les intérests qui, depuis ce temps là, devroient avoir doublé la somme.

« Mon frère m'a marqué vous avoir escrit, il n'y a pas longtemps pour encore tâcher de vous faire ressouvenir de la promesse que vous luy fites à Claveau, en présence de feu Madame votre chère mère, l'année 1720. Mais il me semble que sa lettre ne vous a pas été agréable puisque mon cousin M. de Porneuf y a répondu d'une manière qui nous a tous fort surpris.

« Je ne sais, mon cher neveu, quel est l'Evangile que vous suivez; si c'est celuy de Jésus-Christ, il ne vous est pas permis de faire votre profit au dommage de votre frère en aucune manière. Il faut lui faire comme vous voulez qu'il vous soit fait à vous-même, rendre à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Je croy en conscience et pour l'intérest que je prends en votre salut, estre obligé de vous représenter ces choses, et de vous dire qu'il n'y a point de chemin pour aller au ciel que celuy qui nous est tracé et enseigné dans l'Evangile. »

Le 29 septembre 1728, Josias de Rivecourt écrivait à M. de Saint-Romant :

« Je suis bien aise d'apprendre que mon neveu, M. de Ramsay, commence à mettre un peu d'ordre dans ses affaires que le feu de la chasse et de la jeunesse avoient un peu dérangées. Je vous prie, mon cher cousin, de vouloir bien de temps en temps lui donner vos bons avis et de luy faire mes assurances d'amitié quoique j'aye sujet de n'estre pas content de luy.

Je luy ay escrit tant de fois qu'il ne daigne plus me répondre. Il y a bien six à sept ans que je n'ay pas receu de ses nouvelles par luy-même. Je ne say ce que je luy ay fait; peut estre est-ce à cause que je luy ay demandé plusieurs fois 35 louis d'or que j'ay payé pour feu son père lorsqu'il estoit en prison à Maestricht dans la maison de ville pour ses dettes. Il y a de cela 18 à 20 ans. Il est vray que je luy ay parlé là-dessus en des termes un peu forts pour luy faire voir le tort qu'il a de ne pas satisfaire à une dette de cette nature. Si je lui demandois les revenus du bien qui peut me revenir et dont il jouit, il auroit quelque espèce de raison, et il pourroit m'alléguer que le Roy le luy a donné ; mais refuser de me rembourser 35 louis d'or que j'ay payés pour feu son père et cela pour le tirer de prison, c'est ce que je ne puis comprendre.

« J'ay du chagrin d'apprendre que mes cousines, Mesdemoiselles vos chères filles (1), ne se portent pas bien depuis quelque temps. Je prie le Seigneur qu'il veuille leur rétablir la santé. Mes cousines de Porneuf n'ont pas manqué de me faire savoir la mort de votre aînée (2). Elles m'ont marqué qu'elle a fait une fin fort édifiante. Elle est bien heureuse d'estre délivrée des misères de cette vie. »

Le 19 juillet 1735, l'aîné des enfants de Josias, écrit à Henri de Ramsay à Claveau :

« ... Je vous en conjure ayez quelque égard pour un proche parent, votre filleul, qui se trouve dans une circonstance où un peu de secours luy serait fort nécessaire. Vous saurez donc, mon cher cousin, que je suis cadet depuis assez longtemps ; mais j'entrerai bientôt dans ma seizième année qui est l'âge où l'on peut obtenir un étendard, lorsque l'on a de bons patrons. Par malheur nous n'en avons pas, étant étrangers, et aussi parce que le bon Dieu a retiré du monde ceux qui avoient de la bonne vollonté pour mon père et qui auroient pu lui rendre service et m'avancer un peu d'argent. Pour suppléer à cela, j'ai recours à vous, mon cher cousin ; vous pouvez faire le commencement de ma fortune sans débourser un sou : M. Hop, autrefois notre ambassadeur en France, se trouve chargé d'un dépost qui vous appartient ; si vous aviez la bonté de consentir que M. Hop m'en donnast quelque chose, je vous en aurois toute ma vie obligation. Encore une fois, mon très cher cousin, donnez une marque de votre bon cœur à un pauvre enfant qui ne souhaite d'avoir un morceau de pain que pour en faire part à une assez grande famille qui en manqueroit, si elle avoit le malheur de perdre son chef. »

(1) On a vu plus haut qu'elles habitaient la Bonnelière avec leur mère, séparées de M. de Saint-Romant.

(2) Louise, que nous avons vue proposée pour gouvernante de la princesse de Hesse-Cassel.

Cette supplique resta aussi inutile que les autres. Quelques rares lettres sont écrites jusqu'en 1755 ; après, cette correspondance cessa tout à fait.

Henri de Ramsay prenait les titres de chevalier seigneur de Claveau, de la justice, terre et seigneurie de Saint-Valérien, Beauregard, Benestière, Chauvelière, la Vergne-Belair, la Bonnelière, la Mothe-Orson, de la terre de Saint-Paul-en Pareds, et tirait honneur d'être l'un des *Messagers jurés* de l'Université de Paris (1742-52). Il avait épousé sa cousine germaine Suzanne-Esther Dauzy de Saint-Romant, fille de celui dont nous venons de voir le nom dans les lettres précédentes, et qui lui apporta la Bonnelière. Il habita, une partie de l'année Paris et l'autre la Bonnelière ou Claveau, et définitivement Claveau de 1748 jusqu'à sa mort qui arriva vers 1780.

Sa fille unique, Henriette-Charlotte-Françoise épousa, le 9 septembre 1765, Ch. de Gourjault, capitaine de dragons, d'une bonne famille du Poitou. Ils abandonnèrent la Bonnelière pour Claveau, où Madame de Gourjault mourut vers 1778.

La Bonnelière était estimée au milieu du siècle dernier valoir 4,000 livres de rente, « sans compter les bois futayes, le mobilier, ni apprécier la commodité de l'habitation qui est très belle et commode, ni le titre de moyenne et basse justice qui en dépend. » L'édifice orné dè pavillons en retour et précédé de douves, est du XVIIe siècle; il a eu la chance d'échapper aux *colonnes infernales*, et de se conserver en bon état, grâce à la famille Coquillaud qui l'habite.

L. Audé.

COMPLAINTE DU DIEU DE PÂTE

DE CE QU'ON L'A BANNI D'ANGLETERRE.

1688.

M. Ch. Frossard a publié en 1854 *Trois Chansons protestantes du siècle passé*, tirées d'un manuscrit copié en 1744 par un paysan protestant d'Illies (Nord), nommé Caillet. Voici une complainte satirique qui faisait partie du même recueil. Elle montre que lorsque la révolution de 1688 s'accomplit en Angleterre, et que les principes de l'Eglise protestante y prévalurent sur ceux de l'Eglise romaine, cet événement fit dans le nord de la France une impression qui se traduisit, comme toujours, en une chanson mordante, dont l'esprit gaulois rappelle certaines pièces du XVIe siècle.

COMPLAINTE DU DIEU DE PÂTE

DE CE QUE L'ON L'A BANNI DE L'ANGLETERRE.

Sur le chant : *Béni soit l'œil brun de Madame.*

1.

Que chacun vienne en grande hâte,
Pour consoler le dieu de pâte;
Venez tous ensemble écouter
La plainte du dieu de farine,
Qui, même dès son origine,
Est contraint de se lamenter.

2.

Un meunier, dit-il, comme un foudre,
M'écrase et me réduit en poudre,
Me faisant souffrir mille maux;
Puis un autre vient qui me happe,
Me patrouille et réduit en pâte,
Et me grille entre deux fers chauds.

3.

Je n'ai pas sitôt reçu l'être,
Qu'il vient un misérable prêtre
Me prendre et me sacrifier;
Il me drelotte et me caresse,
Et puis avec du vin me verse
Dans son flegmatique gosier.

4.

Et puis, au moment qu'il m'avale,
Faut aussitôt que je dévale
Dedans un sale monument;
De sorte que ce qui m'étonne,
C'est que pourtant chacun me donne
Le nom de Très Saint Sacrement.

5.

Je prends le tout en patience,
Pourvu qu'on ait en moi fiance
Et que je passe pour un dieu.
Je ne suis pas tant misérable,
Puisque ce nom si vénérable
M'est appliqué en ce bas lieu.

6.

La messe, mon antique mère,
M'avait promis qu'en Angleterre
Je pourrais régner longuement,
Mais, hélas! la vieille édentée
Elle-même en est déboutée
Par un triple bannissement.

7.

Si j'eusse fait quelque miracle,
J'eusse débité mon tiracle,
Ainsi que j'avais espéré;
Je n'eusse fait sonner la cloche,
Et même fait tourner la broche
Dans la cuisine du curé.

8.

J'en ai fait autrefois, sous ombre
De piété, en fort grand nombre,
Par moyens artificieux;
J'ai fait, par un miracle insigne,
Avec du bois vert d'une vigne,
Aux images pleurer les yeux.

9.

Si Notre-Dame de Lorette
Rend une femme grosselette
En lui faisant quelque présent;
Je n'ignore point l'artifice
De leur rendre un pareil office
Sans qu'il en coûte aucun argent.

10.

Pour un miracle véritable,
Je n'en suis nullement capable;
Je n'aime point ces curieux,
Lesquels on ne peut satisfaire,
Voulant avoir, pour leur complaire,
Le témoignage de leurs yeux.

11.

C'est pourquoi le bon chatemite
Ne fera bouillir la marmite
En Angleterre, pour le sûr ;
Il n'y sera point, sans doutance,
Obligé de sangler sa panse,
Pour soulager sa pesanteur.

12.

Car je vois le roi d'Angleterre
Qui me déchasse de sa terre,
Ayant mon monarque surpris,
Il réglera tout à sa guise,
Si bien que notre marchandise
En Angleterre est à bas prix.

13.

Hâtez-vous donc, vieille ridée,
N'êtes-vous pas accommodée?
Il nous faut hâter promptement;
Montez vite dans le carrosse,
Adieu, l'Angleterre et l'Ecosse,
J'appréhende le parlement.

14.

Enveloppons nos bagatelles
Et l'ornement de nos chapelles,
Et cet habit sacerdotal,
Et le reste du ballottage;
Tout vient à point qui tient ménage;
Faut avoir soin du principal.

15.

Saturne, Jupiter, Neptune,
Vous avez fait votre fortune
En ce pays plus de mille ans;
Mais las! mes tristes destinées
Sont en Angleterre bornées
Au terme de quatre ou cinq ans.

16.

Ma pauvre mère chassieuse,
Où irez-vous, pour être heureuse?
Il faut chercher d'autres amis ;
Car toutes vos bigoteries
Ne servent que de moqueries
Dans le britannique pays.

17.

Ne me menez point en Irlande,
Car la guerre est là par trop grande,
Faut attendre une autre saison;
Ramenez-moi dedans la France,
Ils me recevront, sans doutance,
Comme enfant de bonne maison.

LETTRES INÉDITES DE 13 PASTEURS DU DÉSERT

A L'INTENDANT LE NAIN.

UNE LETTRE DE CET INTENDANT ET UNE DÉPÊCHE DU COMTE DE SAINT-FLORENTIN.

1746.

En 1746, la France est en guerre avec l'Angleterre, l'Autriche et le Piémont. Des émissaires du roi de la Grande-Bretagne sont signalés par de fréquents rapports, et l'un d'entre eux, le sieur Ferret, est déjà arrêté

et jugé. Des vaisseaux ennemis se sont montrés sur le rivage languedocien, et une descente d'Anglais a été effectuée en Bretagne. Les ennemis ont un intérêt très direct à fomenter les éléments de guerre civile qui existent en France, et ils s'efforcent d'y réveiller les passions religieuses. L'oppression sous laquelle vivent les protestants semble faciliter leur tâche.

Pour réussir à bien connaître les dispositions des réformés de la province, l'intendant Le Nain prit le parti de s'adresser à un nommé Amiel, négociant à Montpellier, qui était peut-être protestant lui-même, mais qui à coup sûr, une de ses lettres le prouve, était peu soucieux des intérêts du protestantisme. Celui-ci écrivit une lettre, que Ch. Coquerel reproduit dans son *Histoire des Eglises du Désert* (I, 369). Cette lettre de M. Amiel fut adressée à M. Resch, avocat à Castres, résidant, paraît-il, à La Bessonnié. C'était un homme influent dans les Eglises de la contrée. Nous sommes très porté à croire qu'une copie de cette lettre fut adressée à M. Maigre aîné, à Nîmes. Il est du moins certain que M. Maigre en reçut une semblable, de la même source, et que M. Vernier, subdélégué de l'intendant, l'entretint sur le même objet. Il n'est pas douteux non plus que M. Maigre aîné avait des relations de grande intimité avec M. Amiel, et que celui-ci devint le centre des deux correspondances. Par M. Resch, l'intendant était tenu au courant de ce qui se passait dans le Haut-Languedoc ; la connaissance des dispositions des protestants de l'autre partie de la province devait arriver par l'intermédiaire de M. Maigre aîné.

L'ouvrage cité de Ch. Coquerel fournit des données précieuses sur cette affaire, mais elles sont incomplètes, et, par leurs lacunes, ont donné lieu à quelques fausses appréciations. Une correspondance que nous venons de découvrir aux Archives de l'intendance du Languedoc (2e division, Lettres de cour, nº 99), nous permet d'ajouter des renseignements utiles à ceux qui nous ont été fournis par Ch. Coquerel sur le Haut-Languedoc, et de présenter d'une manière à peu près complète ce qui regarde le Bas-Languedoc. On pourra ainsi se rendre un compte exact du rôle joué par MM. Amiel et Maigre aîné.

Trois lettres au moins ont été transmises par l'intermédiaire de M. Maigre. Celle de Paul Rabaut n'est reproduite qu'en partie par Ch. Coquerel. Nous croyons celle de Pradel tout à fait inédite. Une de ces lettres a été écrite collectivement par huit pasteurs du Bas-Languedoc. Celles de Viala, Corteis et Loire d'Olivier, arrivèrent probablement par l'entremise de M. Resch.

La lettre de l'intendant Le Nain montre qu'il était pleinement satisfait des dispositions des pasteurs. Il est visible, d'après celle de M. de Saint-Florentin, que la confiance de ce dernier n'était pas aussi complète.

Des extraits de toutes ces lettres furent envoyés à la cour ; les originaux restèrent à Montpellier, où nous les avons retrouvés et copiés.

On ne lira pas ces belles lettres sans une profonde émotion. A la réserve de ce que nous avons dit touchant celle de Paul Rabaut, nous les croyons toutes inédites.

PH. CORBIÈRE.

Montpellier, le 7 mai 1860.

I. *A M. Amiel, à Montpellier.*

Nîmes, le 31 octobre 1746.

Monsieur,

J'eus l'honneur de vous marquer par le dernier courrier, que j'avois reçu votre lettre, et que je me donnerois tous les mouvemens possibles, pour en remplir l'objet.

En conséquence, après ma lettre remise, je déterrai aux environs de cette ville, M. Paul; je lui communiquai votre lettre après l'avoir tourné de tout côté pour pénétrer ses véritables sentiments; il me promit d'escrire une lettre qui les contiendroit à Monseigneur l'intendant; je fus de là chercher M. Joseph, autre pasteur, qui, après les mêmes préliminaires, me dit aussi qu'il m'envoyeroit la sienne (1); hier dimanche fort tard, on vint me chercher pour me faire parler à M. Vézenobre que je trouvai extrêmement zélé pour l'amour de notre bon roy et pour le bien de son royaume; il m'assura estre charmé de cette occasion pour le faire connaître à Monseigneur l'intendant, et qu'il renvoyeroit son départ, pour pouvoir aujourd'hui me remettre sa lettre.

M. Paul trouva à propos de faire avertir tous ses collègues pour les rassembler demain mardi, moi présent, non pour m'éviter la peine de aller trouver où ils auroient pu estre, mais pour pouvoir lui-même les sonder et connaître leur disposition; cette entrevue doit avoir lieu à deux lieues d'ici sans bruit et sans compagnie; je tâcherai de démêler en un chacun leur véritable façon de penser, je les engagerai d'écrire, et du tout je vous en informerai soudain.

Je me propose après cette opération de passer par tous les villages de la Gardonenque pour prévenir, par surcroît de précaution, les meilleurs et les plus honnêtes gens des habitants des dits lieux, et je pousserai de suite ma pointe dans les Cévennes pour mettre le sceau à votre commission. Je vous ferai part, du premier endroit où il y

(1) *Joseph* était le nom par lequel on désignait le ministre Rondenel ou Rodenel. Il était fils d'un marchand de fer de la ville de Lunel, et attaché à l'Eglise de Montpellier.

aura poste, de ce que j'aurai fait et appris, et je continuerai d'en agir de même dans tout le reste de ma route. Soyez bien persuadé de mon zèle, de mon activité, et que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MAIGRE *aîné*.

N'ayant reçu déjà que la lettre de M. Paul et celle de M. Vézenobre que je vous envoye dans le présent paquet, crainte de manquer le courrier, je n'attends pas la troisième.

II. *A Monseigneur Le Nain, intendant de la province du Languedoc, etc., etc., à Montpellier.*

Monseigneur,

En me destinant à exercer le ministère dans ce royaume, je n'ai pas ignoré à quoi je m'exposois; aussi me suis-je regardé comme une victime dévouée à la mort. Aucune considération humaine n'auroit été capable de me faire prendre ce parti, car outre qu'il n'est rien de plus triste selon le monde, que le genre de vie des ministres du désert, la vie étant d'ailleurs le plus précieux de tous les biens temporels, aucun avantage humain ne peut balancer celui-là, ni par conséquent porter un homme raisonnable à en faire le sacrifice.

Votre Grandeur sait parfaitement qu'il est du devoir de tous les hommes de faire tout le bien qu'ils peuvent à leurs semblables. Convaincu qu'on ne peut être plus utile au prochain, qu'en l'instruisant de ses devoirs et travaillant à le porter à s'en acquitter, j'ai cru faire le plus grand bien dont j'étois capable en me vouant à l'emploi de pasteur. L'ignorance est la mort de l'âme et la source d'une infinité de crimes. Les protestants étant privés du libre exercice de leur religion, ne croyant pas pouvoir assister aux exercices de la religion romaine; ne leur étant pas permis d'avoir les livres dont ils auroient besoin pour s'instruire, jugez, Monseigneur, quel pourroit être leur état s'ils étoient absolument privés de pasteurs. Ils ignoreroient leurs devoirs les plus essentiels; ils tomberoient ou dans le formalisme, source féconde d'extravagances et de désordres, ou dans l'indifférence et le mépris de toute religion; que si les menaces ou les mauvais traitements les portoient à professer la religion nationale, ce ne seroit qu'extérieurement. Ainsi on feroit tout au plus des hypocrites qui dé-

testeroient, dans le fond du cœur, les actes qu'ils feroient au dehors. Mais quel fond l'Etat pourroit-il faire sur des hypocrites et des gens sans religion, ou plutôt que n'en auroit-il pas à craindre? Votre Grandeur n'ignore point que le ministère des pasteurs a obvié en grande partie à ces inconvénients. En mon particulier, je n'ai rien négligé pour instruire solidement ceux qui ont été confiés à mes soins. Je me suis attaché surtout, après avoir établi les vérités fondamentales de la religion, à presser les devoirs importants de la morale. J'ai fait des discours exprès sur la fidélité et l'obéissance au souverain, et en particulier et en public, et dans mes discours et dans mes prières, j'ai montré à mes auditeurs combien j'étois convaincu de la nécessité indispensable de ce devoir, et je leur ai appris à le pratiquer. En me conduisant de cette manière, j'ai cru non-seulement contribuer au salut de mes frères, mais aussi travailler, selon mon devoir, pour le bien de l'Etat.

Ne craignez pas, Monseigneur, que dans les circonstances présentes ma conduite se démente en aucune manière. C'est par inclination autant que par devoir que j'ai exhorté les protestants à la fidélité et à l'obéissance à notre auguste monarque; ainsi je persévérerai à le faire particulièrement dans cette occasion, et je ne doute pas que mes collègues n'en fassent de même. Je n'attends, pour mettre la main à l'œuvre, que le rétablisseemnt de ma santé. Il est vrai que les protestants ont beaucoup souffert en diverses provinces du royaume, soit dans leurs personnes, soit dans leurs enfants, soit en leurs biens, et que cela pourroit faire craindre que les exhortations des pasteurs n'eussent pas tout le succès désiré, mais Votre Grandeur me permettra de lui dire qu'on n'a rien négligé pour former les protestants à la soumission, à la patience et au détachement du monde; qu'on a tâché de leur inculquer que la fidélité envers le souverain est un article capital de notre religion, et que personne parmi nous ne peut se dispenser de ce devoir. Ainsi il y a lieu d'espérer qu'ils ne s'en départiront pas. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que si Sa Majesté vouloit accorder aux protestants la liberté d'avoir des pasteurs pour bénir leurs mariages et baptiser leurs enfants, et de faire leurs exercices de religion seulement dans les déserts, il n'est rien qu'ils ne fissent pour marquer leur reconnaissance et leur attachement à leur légitime prince. J'ose même dire que si Sa Majesté vouloit leur faire l'honneur de les employer pour repousser les ennemis de l'Etat, ils

feroient parler de leur bravoure, et Louis XV seroit aussi content d'eux que Henry le Grand le fut de leurs ancêtres. J'ai l'honneur d'être avec le respect le plus profond, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

Paul Rabaut,
pasteur dans le Bas-Languedoc.

Ce 31 octobre 1746.

III. *Au même.*

Monseigneur,

Faut-il que j'aye le malheur de n'être pas connu de vous, et que les marques de zèle et de fidélité pour le service du roy et le bonheur de l'Etat que j'ai données pendant douze années de suite ne soient pas parvenues jusqu'à vous et de vous à la cour. Vous l'avouerai-je, Monseigneur, c'est pour moi un très juste et très grand sujet d'affliction. Mais puisqu'il conste par la sage et discrète confidence qu'un de vos dignes commissaires vient de me faire, que vous avez trouvé, préparé, indiqué et permis, le seul moyen propre à réparer ce malheur et à dissiper cette affliction, agréez, Monseigneur, que je m'en serve ici, conformément à votre bonne intention relativement à votre glorieux but.

En honnête homme, en foy de pasteur, je puis vous protester, Monseigneur, que depuis le moment de ma connaissance et de mon discernement, ma principale occupation a toujours été l'étude de la religion naturelle et de la religion révélée; que depuis le commencement de mon ministère, je me suis sans cesse appliqué à inculquer dans l'esprit et à graver sur le cœur de mes auditeurs les sublimes vérités, les excellents préceptes qu'elles contiennent, en particulier leur noble, leur divin abrégé, leur première, leur grande maxime qui nous ordonnent à tous expressément d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces, et notre prochain comme nous-mêmes; de craindre Dieu et d'honorer le roy.

En conscience et comme devant Dieu qui sonde les cœurs et les reins, je puis vous assurer, Monseigneur, que je n'ai jamais eu de liaison personnelle, de commerce de lettres, de correspondance directe ou indirecte avec les Anglais; que je n'ai jamais vu ni connu, encore moins introduit et favorisé des émissaires des cours de Lon-

dres, de Vienne et de Turin; et que si l'une ou l'autre de ces cours m'en adressoit quelqu'un qui fût destiné et employé à renverser le système de la France, à exciter de nouveaux troubles dans notre royaume, à armer les protestants français contre les catholiques français, la France contre la France, à établir, à répandre le carnage, la violence, l'injustice et toutes les horreurs d'une guerre intestine, dans certains pays de la domination de notre auguste monarque; je me conduirois à son égard, de la manière qu'un bon patriote, un véritable chrétien, un pasteur religieux devroit alors se conduire, c'est-à-dire selon les règles d'une saine politique, fondée sur la nature, sur la loy et sur l'Evangile.

En ami de la vérité, en interprète sincère, en historien impartial, je vous avoue, Monseigneur, que les réformés de la province de Languedoc et notamment ceux des villes de Nîmes et d'Uzès aiment, respectent et honorent notre roy Louis XV, affectionnent l'Etat et la patrie, autant que les meilleurs catholiques puissent le faire, qu'il est bien triste et bien douloureux pour eux qu'en s'acquittant exactement de leurs devoirs envers leur légitime souverain, envers les ordres supérieurs, les puissances supérieures qui les gouvernent, ils soient livrés en proye aux langues venimeuses, aux mains cruelles des gens qui se font une loy de les haïr, de les détester, qui font ouvertement profession, qui se vantent publiquement d'avoir juré et arrêté leur perte totale; des gens qui abusant de l'autorité royale, qui surprenant des arrêts de Votre Grandeur (car je ne saurois penser que notre bon roy, ni que vous, qui le représentez si dignement, receviez de la part de telles gens des informations, des relations fidèles) les ruinent, les désolent, les jettent dans une espèce de désespoir, et les rendent, au milieu d'un peuple de Francs, infiniment plus malheureux que ne sont les juifs, les ennemis du nom chrétien, au milieu des peuples les plus barbares; qu'il seroit fort à souhaiter que vous daignassiez jeter les yeux de votre pitié et de votre charité sur les amendes, les emprisonnements, les calomnies, les injures et les autres mauvais traitements que ces pauvres chrétiens endurent et souffrent patiemment depuis un très long temps, au sujet de leur culte pur et saint, et vous verriez combien leur religion et le ministère de cette religion ont eu de force et d'efficace chez eux pour les retenir dans les étroites bornes de leur devoir.

En homme d'honneur, en qualité de ministre de Jésus-Christ et

sur les loix de la vérité éternelle, je vous promets, Monseigneur, et en vous promettant à voûs je promets au roy et à la cour, que je continuerai à prêcher sous les auspices de la Providence, la doctrine du Père, l'Evangile du Fils et la foy du Saint-Esprit; que je travaillerai à l'avenir comme j'ai travaillé par le passé à inspirer aux fidèles confiés à mes soins, ces sentiments de patience, de douceur, de charité, de soumission, de fidélité, de dévouement et d'obéissance que j'ai toujours tâché de leur inspirer, qui les ont caractérisés à faire admirer jusqu'à présent; comme ils caractérisèrent et firent admirer les chrétiens des premiers siècles de l'Eglise; qu'on n'aura jamais rien à craindre de ma part, ni de la part des protestants sur qui j'aurai quelque ascendant; et que si dans l'état où sont aujourd'hui les affaires, le gouvernement (à la liberté duquel je n'ai pourtant garde de toucher) relâche tant soit peu de ses premières rigueurs à notre égard, il en résultera des biens infinis, des fruits d'une reconnaissance immortelle.

En fidèle sujet (et c'est tout dire) je pousse vers le ciel mille et mille vœux très ardents et très salutaires pour la sacrée personne du roy, pour les illustres membres de la famille royale, pour les princes du sang, pour vous, Monseigneur, et pour les autres seigneurs et magistrats de ce royaume; je prie le Roy des roys, le suprême arbitre de tous les Etats de l'univers, qu'il répande sur les uns et sur les autres ses plus précieuses bénédictions, qu'il leur donne des jours longs et heureux, qu'il les comble de prospérités et de bonheurs qui tournent à la louange de son grand nom et à l'avancement de son règne de gloire. Je réitère en faveur de la France, et avec des sentiments chrétiens, le souhait qu'un poëte du siècle d'Auguste forma en faveur de l'empire romain avec des sentiments païens, et que je fis après lui il y a environ deux mois, dans un sermon sur le chapitre XXVII, v. 7, de Jérémie : « Soleil, qui par le mouvement de votre char lumineux nous montrez et nous cachez le jour, qui naissez toujours le même et toujours différent, puissiez-vous ne jamais rien voir de plus grand que la France; grand Dieu, donnez à la jeunesse des mœurs pures, donnez à la vieillesse un repos tranquille et assuré. Enfin donnez à la France et à l'empire français de puissantes richesses, de nombreux sujets, toute sorte de prospérité et de gloire; » et c'est par là, Monseigneur, que je finis l'ouverture, la déclaration et la description abrégée des dispositions et des sentiments de mon

esprit et de mon cœur, pour vous dire que j'ay l'honneur d'être, Monseigneur, avec le plus profond respect, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

PRADEL, *dit* VÉZENOBRE,
pasteur des Eglises sous la croix.

Du désert, ce 31 octobre 1746.

IV. *Au même.*

Monseigneur,

Nous n'avons aucune connaissance de ces gens qu'on appelle émissaires et qu'on dit être envoyés des pays étrangers pour solliciter les protestants à la révolte. Nous avons exhorté et nous nous proposons d'exhorter encore, dans toutes les occasions, nos troupeaux à la soumission au souverain et à la patience dans les afflictions et de ne nous écarter jamais de la pratique de ce précepte : « Craignez Dieu et honorez le roy. » Nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

DEFFERRE, ministre; REDONNEL, ministre; CLARIN, ministre; BETRINÉ, ministre; PAUL RABAUT, ministre; PRADEL, ministre; GIBERT, ministre; MOLMIS, ministre.

Du désert, ce 1er novembre 1746.

V. *Au même.*

Monseigneur,

M. Vernier m'ayant dit de votre part que vous désiriez de savoir la façon de penser de certaines gens, par rapport à la tranquillité de la province, et que vous vouliez être informé de ce qui se passoit au même sujet, parmi les protestants, j'ai écrit suivant les intentions de Votre Grandeur, à un de mes amis, à Nîmes, duquel je suis sûr; je prends la liberté de vous envoyer la réponse, dans laquelle il marque les mouvements qu'il s'est donnés et ceux qu'il se donne actuellement. J'ai l'honneur de joindre ici deux autres lettres que cet ami m'a déjà adressées, dans lesquelles j'ai reconnu le véritable esprit qui règne aujourd'hui parmi les protestants du Languedoc, à l'égard de la soumission et de la fidélité due au roy; pour ce qui re-

garde les propositions et les demandes qu'on fait dans ces lettres, non-seulement je ne les adopte point, mais je les trouve indiscrètes et déplacées dans les circonstances présentes.

Je supplie Votre Grandeur de considérer que mon ami se trouve exposé dans des démarches qu'il fait; ainsy j'espère que s'il avoit le malheur d'être arrêté, vous donneriez, Monseigneur, des ordres pour le faire relâcher dans l'instant, attendu la connaissance que vous avez de l'objet de ses recherches. Agréez, Monseigneur, que j'aie l'honneur de vous demander votre protection et la continuation de votre confiance. Je tâcherai toujours de mériter l'un et l'autre, par ma soumission à vos ordres et le plus profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

AMIEL.

A Montpellier, le 2 novembre 1746.

VI. *A M. Amiel, négociant à Montpellier.*

Le 3 novembre 1746.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 2 de ce mois, avec celle du sieur Maigre, et les deux autres qui y étaient jointes; je les ai toutes lues et j'ai vu avec plaisir, tant par ce qui y est contenu que par ce que vous m'avez marqué vous-même, les sentiments des protestants de cette province par rapport à la fidélité et à l'obéissance dues au roy, s'ils sont aussi sincères qu'ils le témoignent, ils devroient en donner des preuves dans les circonstances présentes, en procurant les moyens de s'assurer des émissaires envoyés par les ennemis de l'Etat, et je ne vois point de voie plus sûre pour toucher Sa Majesté et attirer sur eux des effets de sa clémence.

Vous ne devez, Monsieur, avoir aucune inquiétude sur le compte du sieur Maigre; si dans les démarches qu'il se propose de faire, il venoit à être arrêté, je donnerois sur-le-champ des ordres pour le faire mettre en liberté, assurez-le au surplus de ma part, que je suis très satisfait du zèle qu'il a fait paraître dans cette occasion, et qu'il ressentira les effets de la protection qu'il mérite. Pour vous, Monsieur, je ne puis que vous remercier des éclaircissements que vous m'avez donnés et vous prier de continuer à en prendre de nouveaux.

Je connais votre attachement au bien de l'Etat et vos bonnes intentions pour le repos et la tranquillité de cette province. Je n'oublierai point les nouvelles preuves que vous en donnez et je serai charmé de vous marquer la satisfaction que j'en ai.

J'ai l'honneur, etc.

(Minute de l'intendant Le Nain.)

VII. *A l'intendant du Languedoc.*

Monseigneur,

L'on ne sauroit être trop diligent pour manifester des sentiments conformes au droit naturel et à la religion. Tels sont les nôtres à l'égard de notre auguste monarque, et qui nous porteront, dans les circonstances les plus périlleuses, à faire usage de tout notre pouvoir pour soutenir les intérêts et la gloire de sa couronne. Les protestants confiés à notre ministère n'ont d'autres sentiments ni d'autres vues que les nôtres. C'est d'après la parfaite connaissance que nous en avons, que nous osons vous en assurer. Nous pouvons encore vous dire, Monseigneur, avec toute candeur, que nous n'avons eu et que nous n'aurons aucune relation avec les émissaires des cours ennemies de la France; jusqu'à présent aucun d'eux n'a été assez osé pour paraître dans notre district, cela ne pouvoit même arriver sans parvenir soudain à notre connaissance; au cas que cet événement eût lieu dans la suite, nous nous engageons à les faire remettre entre les mains des officiers du roy, comme étant une chose très juste et très raisonnable.

Au surplus, Monseigneur, si la descente qu'ont fait les Anglais en Bretagne arrivoit dans cette province, nous ferions les derniers efforts pour exhorter les protestants à devenir prodigues de leur sang pour la défense des intérêts et de la gloire de notre roy. Nous sommes persuadés, Monseigneur, que ces dispositions se trouvent chez tous les protestants du royaume, mais particulièrement chez tous ceux de cette province, et c'est à les entretenir dans ces idées que nous avons consacré et que nous consacrerons encore de fréquentes exhortations pour les porter à l'obéissance et à la soumission envers leur souverain, d'autant mieux que la religion les oblige à supporter l'état le plus fâcheux, avec une patience et une résignation à toute épreuve. Si l'on nous représentoit à vos yeux différents de ce que

nous vous protestons être aujourd'hui, cela ne pourroit partir que de quelque ennemi qui voudroit peut-être par là nous rendre indignes de l'auguste protection de Sa Majesté, que nous croyons mériter par notre fidélité inviolable. Nous avons l'honneur d'être, avec un très profond respect, Monseigneur, vos très humbles et très obeissants serviteurs.

BOYER, pasteur; GRAIL, pasteur; GAVANON, pasteur.

Du désert, ce 7 novembre 1746.

VIII. *Au même.*

Monseigneur,

Après les précautions que nous avions prises pour nous mettre à couvert du soupçon de sédition et de révolte, nous aurions cru notre innocence constatée; mais de quoi la calomnie n'est-elle point capable!

L'accusation contre nous intentée, est de telle nature que je ne puis y penser sans horreur; elle ne peut émaner que de ceux qui conspirent notre perte, et qui seroient au comble de leurs désirs s'ils voyoient exterminer ceux dont les vues tendent uniquement à servir la divinité selon le rit de leur religion. Mais qu'il nous soit permis, Monseigneur, de réclamer votre justice.

Jamais je n'eus aucune correspondance avec les Anglais, et pour les émissaires de cette nation qu'on suppose s'être introduits dans le Haut-Languedoc à notre sollicitation, c'est une imposture dont le démon seul est capable. Loin d'attirer des prédicateurs séditieux au milieu de nos troupeaux, nous exhortons nos auditeurs à demeurer inviolablement attachés à la discipline ecclésiastique des Eglises réformées de France, et en conséquence à ne recevoir aucun étranger se disant ministre conformément à l'usage de nos pères avant la révocation de l'Edit; et nous n'avons aucun sujet de plainte contre les particuliers à cet égard. Si nous n'avions pas exposé au grand jour la doctrine dont nous faisons profession; si nous n'avions pas des milliers de témoins de nos maximes, parmi lesquels il en est plusieurs de catholiques, l'imputation qu'on nous fait d'inciter les protestants à la révolte serait spécieuse.

Mais, Monseigneur, dans la triste alternative où nous avons été

réduits de trahir le dictamen de notre conscience ou de contrevenir aux ordres de Sa Majesté notre auguste monarque, si nous avons pris le parti de convoquer des assemblées religieuses pour nous acquitter des devoirs que notre religion nous impose, nous avons été assidus à prévenir les suites fâcheuses dont elles pouvoient être susceptibles. Nous avons constamment insisté dans nos prédications et dans nos conversations particulières, sur la nécessité indispensable d'obéir à Sa Majesté Très-Chrétienne, non-seulement par la crainte de la punition, mais aussi et surtout par des motifs de conscience, d'amour et de respect.

Les révolutions de l'Europe n'ont rien changé à nos maximes. Dieu nous est témoin qu'il ne se passe rien dans nos assemblées qui puisse tendre le moins du monde à troubler la tranquillité de l'Etat, et je ne connais aucun protestant, dans ce pays, capable de favoriser les entreprises des Anglais; les sentiments de zèle et de respect qu'ils ont fait paraître en toute occasion pour les ordres du plus grand et du plus doux de tous les princes, les engageront toujours à prodiguer leurs biens et leur vie et à prendre les armes au premier signal pour le maintien de la couronne de France.

Ces justes dispositions que nous continuerons de leur inspirer sont des suites naturelles des principes de notre religion. En effet, Monseigneur, après la Divinité nous ne reconnaissons sur la terre d'autre supérieur que notre prince légitime, et que ses ministres; toute autre autorité humaine nous est suspecte. Le génie de l'Evangile auquel nous nous conformons ne respire que la paix et la charité : l'esprit de la vengeance et le zèle indiscret sont bannis de nos sociétés religieuses; les seules armes que nous mettons entre les mains des chrétiens pour leur défense particulière, c'est la résignation à la volonté divine, l'humilité, la prière et la persévérance dans le temps de persécution.

J'ose donc, Monseigneur, supplier très humblement Votre Grandeur, avec cette confiance que m'inspire votre équité naturelle, d'assurer Sa Majesté de notre fidélité inviolable pour sa personne sacrée, et de notre parfaite soumission à son juste gouvernement. J'ai l'honneur de lui protester avec le respect le plus profond que si, contre toute apparence, il se trouvoit dans le cercle que nous parcourons quelque malintentionné assez osé pour élever l'étendard de la rébellion dans le cas d'une descente anglaise, nous serions les premiers à le réprimer.

Que ne pouvons-nous porter nos justes plaintes au pied de son trône contre nos calomniateurs! Je suis persuadé que si Sa Majesté étoit une fois informée des motifs qui engagent nos ennemis à nous rendre odieux auprès d'elle, elle ne tarderoit pas à nous accorder la justice qui nous est due.

Elle trouveroit en nous des sujets pleins d'ardeur pour son service, des prédicateurs dont l'exemple et les discours n'ont pour but que l'établissement du bon ordre, de la paix et de l'union au milieu de leur patrie. Oui, Monseigneur, nous pouvons défier les plus fidèles sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne de s'intéresser plus vivement pour sa gloire et sa prospérité, ni d'avoir plus d'horreur pour une domination étrangère.

Que si Votre Grandeur souhaite d'autres éclaircissements sur la sincérité de nos protestations, elle daignera, s'il lui plaît, interroger des gens non suspects, témoins de nos démarches, et comme nous ne craignons point la pierre de touche, je suis convaincu qu'elle nous rendra justice, pendant que je formerai des vœux ardents pour sa prospérité.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur, de votre grandeur, le très humble, très obéissant et très soumis serviteur.

Viala,
ministre du saint Evangile.

Au désert, le 11 novembre 1746.

IX. *Au même.*

Monseigneur,

C'est avec une amertume de cœur qui ne se peut exprimer que je viens d'apprendre qu'on a eu l'impudence de m'accuser de sédition et de révolte envers Sa Majesté, à l'occasion de la descente des Anglais en Bretagne. Si je pouvois comparaître devant Votre Grandeur avec mes accusateurs, je les convaincrois mille fois d'imposture et de fausseté, mais cela ne se pouvant pas, par des raisons qui ne vous sont point inconnues, permettez, Monseigneur, que j'aie l'honneur de vous écrire pour vous assurer et pour vous jurer devant le Dieu de vérité, que je n'eus jamais ni correspondance ni intelligence avec les Anglais, et que pour ce qui est des émissaires de cette cour

qu'on débite s'être introduits dans le Haut-Languedoc à notre sollicitation, c'est non-seulement un bruit des plus mal fondés et des plus chimériques, mais encore une imputation des plus injustes et des plus calomnieuses contre nous. Bien loin d'attirer parmi nous des prédicateurs séditieux, nous exhortons fortement nos fidèles à ne recevoir aucun étranger soi-disant ministre, et à demeurer inviolablement attachés à notre bon roy, Sa Majesté Très-Chrétienne; nous prenons soin de les former à la patience et à la soumission et de leur inculquer les sentiments de la plus pure obéissance et de la plus solide fidélité; nous leur disons qu'après ce que nous devons à Dieu, nous sommes obligés de rendre à Sa Majesté une obéissance sans bornes et que nous ne connaissons aucun homme sur la terre qui puisse se dispenser de ce devoir; en un mot, nous les exhortons sans cesse à craindre Dieu, à honorer Sa Majesté et à employer à son service leurs biens et leur propre vie; c'est de quoi nous avons une foule de témoins dans ces catholiques de probité qui se sont rendus dans nos assemblées religieuses, et nous pouvons dire à la louange de nos troupeaux, qu'ils demeurent fermement attachés à la pratique d'une si sainte maxime, nonobstant tout ce à quoi ils sont exposés. Nous pouvons même dire, sans crainte d'être démentis, que quoi qu'il arrive, ils ne s'en écarteront jamais; c'est de quoi j'ose vous prier d'assurer Sa Majesté pendant que je formerai des vœux ardents pour votre prospérité. J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect, Monseigneur, de votre grandeur, le très humble, très obéissant et très soumis serviteur.

Corteis,
ministre du saint Evangile.

Du désert du Haut-Languedoc, ce 13 novembre 1746.

X. *Au même.*

Monseigneur,

C'est avec la douleur la plus vive que j'ai reçu la fâcheuse nouvelle que des personnes malintentionnées contre nous, ennemies non-seulement de notre repos et de notre vie, mais même de notre innocence, ont tâché de nous rendre odieux à la cour et à Votre Grandeur, en nous accusant d'avoir introduit dans le pays où nous

exerçons notre ministère, des ministres étrangers qui, conjointement avec nous, prêchent la révolte.

Nous espérions, Monseigneur, que notre conduite passée et le véritable esprit de la religion que nous professons, auroient pu imposer silence à ceux qui désirent notre perte, mais animés de l'esprit qui est menteur dès le commencement, tous moyens leurs sont propres, pourvu qu'ils tendent à leurs fins.

Pour prévenir, s'il est possible, les maux que de telles accusations pouvoient produire, nous protestons, Monseigneur, à la face du ciel et de la terre que ces accusations portées contre nous à la cour et à Votre Grandeur, sont fausses et calomnieuses; qu'il n'y a parmi nous aucun ministre qui prêche la révolte ou qui la fomente, que nous n'avons avec les ennemis de l'Etat, notamment avec les Anglais, aucune liaison ou correspondance, directe ou indirecte, de vive voix ni par écrit, et n'en voulons avoir aucune tant qu'ils seront en guerre avec Louis XV, notre roy, et la France, notre patrie; que nous avons exhorté et que nous exhortons avec soin tous les chrétiens réformés parmi lesquels nous remplissons nos fonctions pastorales de persévérer d'un commun accord dans les mêmes sentiments de fidélité que nous devons au roy que Dieu a établi sur nous; en pratiquant ce précepte de l'Evangile : « Craignez Dieu et honorez le roy, » et que si nous sommes exposés à des souffrances, ce sera pour notre foy et notre religion, et jamais pour nous être joints aux ennemis de l'Etat et avoir été rebelle à notre auguste monarque. Tels sont les sentiments dans lesquels nous voulons persévérer tous les jours de notre vie.

Nous vous supplions très humblement, Monseigneur, qu'il vous complaise de faire parvenir nos protestations sincères de fidélité jusqu'au pied du trône de notre roy. Plût à Dieu que Sa Majesté voulût nous faire la grâce que de mettre à l'épreuve ses sujets protestants en leur fournissant quelque occasion de se signaler pour son service et celui de sa couronne; ce moyen nous procureroit une preuve de fait seule capable pour confondre la malice de nos calomniateurs.

Daignez, Monseigneur, me rendre en particulier la justice qui m'est due; j'ose l'espérer de votre équité et de votre bonté. J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de votre grandeur, le très obéissant serviteur.

J. Loire; d'Olivier.
ministres du saint Evangile.

Au désert, ce 17 novembre 1746.

XI. *Au même.*

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Grandeur une lettre que je viens de recevoir; je me flatte qu'elle en sera satisfaite. Je la garantis vraie et sincère. J'en attends deux autres que je prendrai la liberté de faire passer à Votre Grandeur. Je la supplie d'être toujours persuadée de mon zèle pour le service de Sa Majesté et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

AMIEL.

Montpellier, le 18 novembre 1746.

XII. *A l'intendant du Languedoc.*

A Fontainebleau, le 22 novembre 1746.

Je ne peux qu'approuver, Monsieur, les moyens dont vous vous êtes servi pour vous assurer des dispositions des religionnaires de votre département, et pour les fortifier dans les sentiments de soumission et de fidélité qu'ils doivent au roy. Les lettres que vous avez reçues de leurs ministres pourroient inspirer de la confiance s'il y avoit lieu de compter sur leur sincérité, ou même si des émissaires n'étoient capables de balancer leur autorité auprès du bas peuple, soit par des promesses chimériques, soit en répandant de l'argent chez les plus turbulents et les plus factieux. Ainsi vous avez raison de ne rien diminuer de votre attention et de votre vigilance.

Vous trouverez ci-joint l'arrêt qui vous commet pour faire le procès au nommé Pelet.

On ne peut, Monsieur, vous honorer plus parfaitement que je le fais.

SAINT-FLORENTIN.

MÉMOIRE EN FAVEUR DES PROTESTANTS DE FRANCE

RÉDIGÉ PAR M. DUTENS, EN 1775

ET ADRESSÉ PAR LA CHEVALIÈRE D'ÉON AU BARON DE BRETEUIL

1787.

On sait que lors du premier ministère de Malesherbes, en 1775, la question de l'état civil des protestants commença à prendre une importance qui permettait d'en espérer la solution dans un avenir peu éloigné. On sait aussi que le baron de Breteuil, devenu ministre de la maison du roi en 1783, fit dresser par Rulhière un rapport général, qu'il mit sous les yeux du roi en octobre 1786, et qui forme la deuxième partie des *Eclaircissements historiques, etc., tirés des archives du gouvernement*, publiés en 1788. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que des personnages bien divers concoururent aux démarches tentées alors en faveur des protestants, et entre autres le chevalier ou la chevalière d'Eon, que, certes,

On ne s'attendait guère
A rencontrer en cette affaire.

Le chevalier d'Eon devenu successivement docteur en droit, avocat au parlement de Paris, censeur pour les belles-lettres, agent diplomatique, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons, secrétaire d'ambassade, avait rempli pendant quelques mois les fonctions de ministre plénipotentiaire de la cour de France à Londres, lorsqu'à la suite d'une violente querelle avec l'ambassadeur il fut révoqué, mais maintenu à Londres par Louis XV, comme son agent secret, avec une pension de 12,000 livres. Bientôt après, vers 1771, l'opinion se répand et s'accrédite que ce chevalier appartient au sexe féminin, et en 1775, Beaumarchais, auquel il a lui-même déclaré qu'il est une femme, vient lui enjoindre, au nom du roi Louis XVI, de rendre cette déclaration publique, et de revêtir les habits de son sexe. L'ex-officier de dragons se soumet, et quitte à cinquante ans son uniforme pour prendre une jupe et une coiffe, qu'il devait garder jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant trente-deux ans (1).

C'est donc bien *la chevalière* d'Eon qui, en 1787, a adressé au baron de Breteuil les pièces suivantes, conservées aux Archives de l'Empire (T.T. 335).

(1) Nous empruntons ces détails au livre de M. de Loménie, *Beaumarchais et son temps*, I, 405. Sans se charger d'expliquer à son tour l'inexplicable métamorphose du chevalier d'Eon, l'auteur montre l'invraisemblance des différentes versions que l'on a voulu faire accepter à ce sujet, et tout ce que présente d'étrange et de ridicule cette inconcevable mystification, qui aurait dû ne tromper personne et qui a trompé tant de gens, parmi lesquels se trouvent des hommes aussi perspicaces que Beaumarchais, et des auteurs aussi graves que celui de l'*Histoire de la Diplomatie française*.

A M. le baron de Breteuil.

A Londres, le 10 janvier 1787.

Monsieur le baron,

Comme on assure à Londres que vous vous occupez sérieusement du grand projet de donner un état civil aux protestans en France, et que, depuis près de trente ans, je me suis fort occupé de la gloire personnelle de M. le baron De Breteuil, permettez-moi de mettre sous vos yeux le Mémoire cy-joint sur cet objet important.

Il me paraît contenir des vues utiles, et des moyens de facile exécution qui pourroient procurer autant d'avantages à la France que de gloire au roi, sans allarmer la religion et la conscience de notre clergé éclairé.

Ce Mémoire a été fait en 1775 par M. Dutens, originaire de Tours, qui, dès sa jeunesse, a été élevé à Londres, a été depuis chargé des affaires d'Angleterre à Turin, est historiographe de Sa Majesté Britannique, de la Société royale des sciences à Londres, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris. Il doit bientôt aller à Madrid comme l'ami et le mentor de l'ambassadeur le lord Walsingham. Il jouit ici de bénéfices, pension, et d'une grande considération parmi les savants, la noblesse, les ministres anglais et étrangers. Il est particulièrement connu de Madame la duchesse de Choiseul, de Madame la comtesse de Boufflers, de l'archevêque de Tours et de l'évêque d'Arras. Il est de mes amis depuis longtemps, je l'ai engagé à me communiquer son Mémoire en faveur des protestans en France, dans l'intention de vous en faire parvenir copie. S'il peut vous être utile, mon but sera parfaitement rempli, ainsi que le sien.

Cet événement, s'il a lieu comme je l'espère, sera une époque très glorieuse pour le roi, pour le siècle et pour votre administration. Il est bien temps que la France, instruite par ses propres fautes, ne soit pas la dernière à suivre l'exemple

politique et philosophique que donnent depuis longtemps les souverains du nord à ceux du midi de l'Europe.

Je suis avec un respectueux attachement, Monsieur le baron,

Votre très humble et très obéissante servante,

La ch^{re} D'Eon.

On lit sur la première page de cette lettre : *Rép. le 25 janv.* 1787. Voici le Mémoire qui l'accompagnait :

MÉMOIRE

en faveur des protestans de France.

Rien ne serait plus utile à la France et plus glorieux pour un ministre que d'assurer aux protestans du royaume un état civil qui les tranquilise sur leur sort et sur celui de leurs enfants.

On ose dire qu'ils méritent tout l'intérêt que le gouvernement peut prendre à eux, par le zèle et l'attachement qu'ils ont toujours témoigné pour leurs rois. Les commandans et les intendans des provinces leur rendront la justice de dire que Sa Majesté n'a point de sujets plus soumis et plus fidèles.

L'évaluation la plus modérée du nombre des protestans en France les fait monter à deux millions, qui sont presque tous dans le commerce. En quelques provinces, comme le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, il y en a plusieurs de laboureurs. Cette classe d'hommes, doux, industrieux, utiles à l'Etat, est cependant plus maltraitée en France que les Juifs même, qui ont un sort assuré en plusieurs grandes villes du royaume, au lieu que les protestans se voient tous les jours obligés de sortir de leur patrie par les inquiétudes qu'ils y éprouvent sans cesse sur leurs mariages et les baptêmes de leurs enfants. La privation de ces droits naturels et civils est pour eux une source continuelle de procès, d'injustices aux particuliers et de maux à l'Etat. Commerce suspendu, manufactures tombées, familles

ruinées, terres en friche, individus déshonorés, portés au désespoir.

Ces considérations renouvellent de tems en tems l'émigration des protestans occasionnée par la révocation de l'Edit de Nantes : plaie fatale à la France, et qui se rouvre encore tous les jours.

Les protestans ne demandent point de participer aux honneurs et aux charges du gouvernement; mais ils supplient seulement que le roi veuille bien leur accorder un état civil, qui empêche qu'il n'y ait parmi les sujets de Sa Majesté cinq cent mille femmes déshonorées, un million de bâtards, deux millions d'êtres voués à l'opprobre.

La loi veut que les protestans s'adressent au prêtre pour les marier, et le prêtre constamment les refuse.

La loi veut qu'ils présentent leurs enfans pour être baptisés par les prêtres de l'Eglise romaine, et les prêtres refusent souvent de les inscrire enfans légitimes. D'ailleurs la naissance des enfans des protestans n'est pas toujours constatée par les registres des curés à qui les protestans ne présentent point leurs enfans pour les baptiser, surtout dans les provinces où ils ont des pasteurs; outre que les curés des campagnes sont très peu exacts à porter leurs registres au greffe, quoiqu'ils y soient obligés par la déclaration de 1736.

Pour remédier à ces inconvéniens, on prend la liberté de proposer deux moyens qui feroient le bonheur des protestans en France, et serviroient à former une époque glorieuse pour le ministre qui les adopteroit.

Le premier moyen est qu'il soit permis aux protestans de se marier devant un notaire, après avoir fait publier leurs bans à l'audience d'un tribunal de justice par l'huissier audiencier.

Le second, qu'il plaise au roi de permettre que les protestans puissent faire constater la naissance de leurs enfans par un acte passé devant un notaire et enregistré au greffe de la justice du lieu.

Les mariages, les naissances, et même les morts ainsi con-

statés, seroient analogues aux autres parties de la législation qui remet la sûreté des citoyens aux mains des officiers royaux.

Une loi semblable n'entraîneroit aucune difficulté de la part du clergé, qui par là n'auroit aucune jurisdiction sur les protestans. Il s'ensuivroit aussi que la *deffense aux protestans de vendre* leurs biens (1) pourroit être levée, puisqu'ils n'auroient plus envie de quitter leur patrie, y jouissant d'un état civil. Cette loi gêne le commerce, détruit l'esprit de possession qui attache les hommes à leur patrie, les détourne d'acquérir des biens-fonds lesquels ne peuvent point avoir un juste prix pour eux; enfin elle donne lieu aux délations, à la tyrannie des officiers ou juges subalternes.

La religion est nécessaire; point de religion sans culte public pour s'instruire chacun de ses devoirs. Défendra-t-on à deux millions de sujets d'apprendre à connaître ce qu'ils doivent à Dieu, au roi et à l'Etat? Quant à cet article, le roi y statueroit selon sa sagesse. Dix cours de l'Europe fourniroient assez d'exemples et de modèles pour cela.

Ces grâces faites aux protestans ranimeroient le commerce, les arts, l'industrie et l'agriculture en France. On verroit plusieurs milliers de réfugiés revenir en leur patrie. L'auteur de ces observations a trouvé dans la plus grande partie de l'Europe mille et mille preuves de ces dispositions en eux.

A ce Mémoire se trouvait encore jointe une *Note de Mademoiselle d'Eon*, ainsi conçue :

M. Dutens, qui a présenté ce Mémoire à M. De Malesherbes, le 28 novembre 1775, fut induit à faire cette démarche par l'honneur qu'il avoit de connaître ce respectable ministre et le désir de faire le bien. Ayant eu quelques conférences avec les principaux protestants de la Rochelle, ils le firent entrer en correspondance avec les consistoires de La Rochelle, Bordeaux, Nîmes, Haut et Bas-Languedoc, Bas-Poitou, etc., lesquels unanimement le prièrent de *présenter de*

(1) Cette deffense n'a plus lieu depuis 1781.

leur part le vœu général des protestans pour supplier le roi de soulager leur situation.

Ils distinguaient avec sagesse la prière de présenter *le vœu général* d'avec l'idée d'*authoriser quelqu'un à parler en leur nom.* Cette dernière démarche n'eût convenu qu'à une multitude *faisant corps,* ce à quoi ils étaient bien éloignés de prétendre.

L'auteur du Mémoire, d'accord avec M. De Malesherbes, ne pensa d'abord qu'à demander un état civil pour les protestants, qui constatât leurs mariages et la légitimité de leurs enfans, et si M. de Malesherbes fût resté plus longtemps dans le ministère, il espérait réussir à faire accorder la plus grande partie des demandes comprises dans ce Mémoire; mais il ne put qu'en parler au roi dans son conseil, et faire écrire une lettre dans laquelle, entre autres choses, était l'extrait qu'on donne ici, relativement au baptême des enfants :

Extrait d'une lettre de M. De Malesherbes à l'intendant de La Rochelle, du 11 may 1776 : « Il a été rapporté au roi que l'inexécution « de la Déclaration de 1724 est souvent occasionnée par le zèle imprudent de quelques curés, qui ne veulent donner sur leurs registres aux enfans des protestans que la qualité d'enfans naturels. « Cet usage a été désapprouvé par tout le Conseil et par le roi lui-même. Un curé n'est à cet égard qu'un témoin; ce n'est point à « lui à discuter la légitimité des enfans qu'on présente au baptême, « il ne fait que constater la qualité sous laquelle ils lui sont présentés; « je l'ai mandé de la part du roi à l'évêque de La Rochelle, et j'ai « cru nécessaire de vous en faire part. »

MÉLANGES.

A QUELLE ÉPOQUE LE PÈRE DE MALHERBE est-il devenu protestant?

SA CONVERSION A-T-ELLE PU MOTIVER L'ÉLOIGNEMENT DE SON FILS DE LA MAISON PATERNELLE?

Sous ce titre : *Quelques mots à propos de Malherbe, Renseignements inédits sur son père*, nous avons publié dans la *Correspondance littéraire* (du 25 juin 1860) un article que nous croyons devoir reproduire ici, comme

se rattachant directement à la note insérée ci-dessus (p. 9), sur les registres de l'ancienne Eglise réformée de Caen. C'est un nouvel exemple de l'utilité souvent imprévue que peuvent avoir les dépouillements d'anciens registres d'état civil. Il est remarquable, en effet, et nous avons eu lieu d'admirer, que deux simples mentions, deux dates, relevées par nous au hasard, pour ainsi dire, nous aient mis à même de poser et de résoudre une question littéraire de biographie qui n'est pas sans intérêt, en faisant ressortir soit une erreur de mémoire commise par Racan, dans sa notice sur Malherbe, soit un mensonge fait par celui-ci à son ami, pour pallier une faute de sa jeunesse. Par la même occasion, nous avons été conduit à examiner le côté moral du caractère de Malherbe, et à montrer que chez lui le caractère ne fut malheureusement pas à la hauteur du talent.

Quelques mots à propos de Malherbe. Renseignements inédits sur son père.

La *Revue européenne* a, dans son numéro du 15 mars 1859, publié sur Malherbe une de ces *causeries* qui sortent si attrayantes et si instructives de la plume de M. Sainte-Beuve. Qu'il nous soit permis d'y revenir un instant pour éclaircir, à l'aide de documents qui nous sont tombés sous la main, un point qui est resté obscur, à ce qu'il paraît, de la jeunesse du grand poëte, et pour hasarder quelques remarques sur un ou deux des traits de son caractère.

« A vingt et un ans, dit M. Sainte-Beuve, Malherbe quitta la « maison paternelle. Racan dit qu'une des raisons de cet éloigne« ment fut que son père s'était fait de la religion réformée ; mais ce « changement de religion n'est nullement avéré, et l'on a pensé qu'il « y avait en ceci quelque méprise. » Qui a pensé cela ? Quelles bonnes raisons a-t-on eues pour révoquer en doute le dire de Racan ? Nous l'ignorons, M. Sainte-Beuve n'en dit rien. Toujours est-il que voici ce que Racan a écrit : « Il (le père de Malherbe) se fit de la religion « un peu avant que de mourir ; son fils en eut un déplaisir si sen« sible, qu'il en quitta le pays et s'alla habituer en Provence, à la « suite de M. le Grand Prieur, qui en avait le gouvernement... » Il ajoute que Malherbe avait alors *dix-sept* ans (et non *vingt et un*). Comme il était né en 1555, c'est en 1572 que le fait aurait eu lieu. C'est donc peu avant ou peu après la Saint-Barthélemy que son père aurait eu l'idée, — peu goûtée du jeune homme, — de se faire pro-

testant. Est-il vrai que sa mort suivit de près? Mais avant tout, est-il ou n'est-il pas avéré qu'il ait embrassé le protestantisme?

Deux renseignements authentiques, deux dates certaines, que nous avons relevés dans les registres d'état civil de l'ancienne Eglise réformée de Caen, retrouvés tout dernièrement par nous (1), prouvent que ce dernier point est hors de doute. Le rapprochement de ces deux dates démontre en outre que Racan, qui, « n'ayant point assisté à la « mort de son ami, n'en parle (dit-il lui-même) que par ouï-dire, » et qui a bien pu commettre ainsi quelques erreurs, n'en est certainement pas exempt en ce qui touche l'époque de la mort du père de Malherbe et le temps où il embrassa la religion protestante, et qu'il a bien pu se tromper aussi sur le vrai motif qui fit quitter au fils la maison paternelle. Un registre de baptême, qui va de 1563 à 1567, constate en effet que *François Malherbe, sieur de Digny, conseiller du roy au siége présidial* (c'est bien le père de Malherbe), fut parrain d'un enfant baptisé, au temple de l'Eglise réformée, LE 1er FÉVRIER 1566; et un autre registre de 1584 à 1596, constate que le même *François Malherbe, sieur de Digny,* « *du quartier de Saint-Etienne de Caen,* » fut parrain LE 18 FÉVRIER 1596. Nous n'avons pas eu le loisir de compulser entièrement les sept registres qu'une rencontre fortuite nous mettait sous la main, et il est possible qu'ils renferment d'autres mentions du père de Malherbe. Mais, en nous en tenant aux deux actes qui nous ont frappé et que nous avons sur-le-champ transcrits, on voit : 1° que le brave conseiller au présidial, père de notre grand poëte, était protestant dès 1566, donc bien avant la Saint-Barthélemy ; 2° qu'il vivait encore en 1596, donc que sa mort n'a pas suivi de près son abjuration du catholicisme ; 3° enfin, et surabondamment, qu'il fut sans contredit huguenot de 1566 à 1596, car on ne pouvait tenir un enfant sur les fonts de baptême sans être de la religion (2).

Si donc il y a eu en tout ceci quelque méprise, elle est le fait (M. Sainte-Beuve ne pensera-t-il pas comme nous?) de Racan, dont la mémoire peut s'être trouvée en défaut, mais qui peut bien aussi avoir été induit en erreur par son ami Malherbe, plus ou moins inté-

(1) Dans une vieille ferme de Normandie, où ils étaient égarés parmi les papiers d'une succession séculaire. (Voir ci-dessus, p. 7.)

(2) Jusqu'ici l'on ne savait absolument sur le protestantisme du père de Malherbe que ce qu'en a écrit Racan. (Voy. la *France protestante* de MM. Haag, art. *Malherbe*, t. VII, publié en 1856.)

ressé à se blanchir et à *colorer* la vérité au sujet de son éloignement de la maison paternelle. Sa fuite en Provence à dix-sept ans aurait-elle été une escapade, ou, — comme plus tard il a dit lui-même de son mariage, — une *licence poétique ?*

Quoi qu'il en soit de cette inexactitude de l'assertion de Racan, on ne se trompera guère en admettant que Malherbe eut peu de penchant pour le protestantisme professé par son père. Sa poursuite de Sully pendant la Ligue (1), le ton de ses poésies et de sa correspondance le montrent assez, notamment celui de plusieurs lettres adressées à son cousin M. de Bouillon-Malherbe. C'est à ce dernier qu'il donne soigneusement des nouvelles de tout ce qui arrive de fâcheux pour les réformés, et il lui écrit le 21 janvier 1628 : « Je crois avec « beaucoup de gens d'esprit que la huguenoterie court fortune par toute l'Europe d'estre voisine de sa fin... (2). »

Mais eut-il beaucoup plus de penchant pour la foi catholique ? Certes, là aussi il eût pu parler de *poétique licence*. M. Sainte-Beuve, d'accord en cela avec Bayle, reconnaît que « sa religion était courte. » Fort courte, en effet, et l'on a remarqué avec raison que son bon ami Racan, voulant faire en sorte qu'on la crût plus longue, s'y est pris d'une manière qui ne laisse pas douter de ce qu'elle était réellement. « On ne lui a point celé, » — et il ne nous cache pas, — que, durant sa maladie, le vieux poëte avait refusé de se confesser et de recevoir les sacrements, qu'on avait eu beaucoup de difficulté à l'y faire résoudre, et que l'argument qui enfin l'y décida fut celui-ci : « qu'ayant « toujours fait profession de vivre comme les autres hommes, il fallait « aussi mourir comme eux. » Et après nous avoir appris que Malherbe, en parfait courtisan qu'il était, observait les commandements de l'Eglise (3), il rapporte aussi qu'on lui « fit un jour avouer qu'il

(1) « Pendant la Ligue, lui et un M. De la Roque poussèrent M. de Sully si violemment l'espace de deux ou trois lieues, qu'il en a toujours gardé du ressentiment contre Malherbe, et c'étoit la cause, à ce qu'il disoit, qu'il n'avoit jamais pu tirer de faveurs de Henri IV pendant que M. de Sully gouvernoit les finances. » (*La Vie de Malherbe*, par Racan.)

(2) Neuf mois après cette lettre, le 29 octobre, la Rochelle se rendait. Malheureusement notre poëte était mort quelques jours avant; il n'eut pas la joie de sonner la victoire, lui qui avait si haut sonné la charge :

« Prends ta foudre, Louis, et va comme un lion...
« Marche, va les détruire; éteins-en la semence...
« Sans jamais écouter ni pitié ni clémence
« Qui te parle pour eux ! »

(3) Nous trouvons dans une lettre de Malherbe à Racan, du 13 décembre 1624, ce conseil caractéristique : « ... Qu'il ne tienne pas à aller dévotement à la messe

« avoit une fois fait vœu d'aller d'Aix à la Sainte-Baume, tête nue, « pour la maladie de sa femme, » vœu fort singulier et fort accidentel évidemment dans la vie d'un homme à qui, ajoute-t-il aussitôt, l'on entendait dire « que la religion des honnêtes gens étoit *celle de leur « prince.* » Voilà bien, en effet, celle de Malherbe, voilà la maxime qui explique sa conduite et que l'on voit malheureusement inspirer bon nombre de ses odes. S'il a été « religieux comme lyrique, sinon « comme homme, » ainsi que le dit M. Sainte-Beuve, s'il a écrit d'admirables strophes, traduites ou imitées des Psaumes, lorsqu'à son tour il puise dans son propre fonds et chante ce prince — dont il veut qu'on ait la religion, — sa muse semble être trop souvent l'*utilité*, l'*intérêt personnel.* Lorsqu'il célèbre les bienfaits de Henri le Grand et le salut dont la France lui est redevable, il semble en vérité que ce qui le touche surtout, ce soient les bienfaits qu'il attend ou qu'il a reçus lui-même de ce monarque, et les avantages particuliers qu'il trouve dans le salut public.

Dans sa première lettre au roi, il écrit : « Les bons sujets sont à « l'endroit de leur prince comme les bons serviteurs à l'endroit de « leurs maîtresses : ils aiment ce qu'il aime, veulent ce qu'il veut... « J'envoye à Votre Majesté des vers que j'ai faits... Elle m'a fait « cet honneur de me dire qu'elle vouloit que je me tinsse auprès « d'elle, et que je m'assurasse *qu'elle me feroit du bien.* Je serois in- « digne..., etc. » Il écrit à Peiresc, le 5 octobre 1606 : « Vous verrez « bientôt près de quatre cents vers que j'ai faits sur le roi : je suis « fort enthousiasmé, parce qu'il m'a dit que je lui montre que je « l'aime et *qu'il me fera du bien.* » Puis, quand le crime de Ravaillac a plongé la nation dans le deuil, voici le début de ses *Stances funèbres :*

Enfin l'ire du ciel et la fatale envie
Dont j'avais repoussé tant d'injustes efforts,
Ont détruit *ma* fortune et, sans *m*'oster la vie,
M'ont mis entre les morts !

Est-ce le deuil public que dépeignent ces premiers accents du poëte ? Ne sont-ce pas les plaintes amères du favori qui déplore avant tout la source tarie de sa fortune (1) ? — Cette source se rouvre bien-

que vous ne soyez appelé Monsieur par ceux de votre village. » (*Lettres inédites de Malherbe*, publiées par M. Emm. Miller, dans la *Revue de Bibliogr. analytique*, mars 1841.)

(1) Nous ne parlons pas ici de ces honteuses *Stances pour Alcandre*, dans les-

tôt avec la reine mère, avec Richelieu : Malherbe a retrouvé sa veine. Il présente au jeune roi, en avril 1614, à la conclusion de la paix, une pièce de vers dont la lecture enflamme Marie de Médicis au point que, dans son enthousiasme, elle s'écrie : « Approchez, Malherbe; « prenez un casque! » Sur quoi celui-ci, qui ne perdait jamais terre et avait toujours, selon le mot de M. Sainte-Beuve, *l'œil au pécule,* répond qu'il espérait « être mis en la capitulation, » c'est-à-dire être compris dans le traité pour une *pension,* pension qu'effectivement la reine mère lui accorda en riant. — Il est aussi un des premiers à reconnaître et à saluer le soleil levant de Richelieu. La lettre admirative qu'il écrit à M. de Mentin en 1616 est, sans contredit, fort belle. Mais il écrivait en même temps à Peiresc : « Monseigneur le cardinal « m'a promis toutes sortes de faveurs... *Je m'en vais lui rendre en « rime ce qu'il m'a prêté en prose...* » Et plus loin encore : « M. le « cardinal a été cinq ou six jours à Grosbois; il se porte bien, grâce à « Dieu : vous pouvez penser comme je prie pour un homme qui m'a « dit qu'il veut faire toutes nos affaires. » — Tout cela, certes, n'est pas du tout *grandiose,* et nous gâte tant soit peu la lettre à M. de Mentin et les odes au cardinal.

« Ce sont là, dit-on, des taches et des faiblesses, » chez un grand poëte qui sans doute « sut faire ses affaires, » mais à qui il ne faut point tenir rigueur, puisqu'il a fait de si beaux vers, « marqués à l'em« preinte de l'esprit de Henri IV, à l'effigie de sa politique, » et qu'il a été « sincèrement monarchique et admirateur passionné du grand « roi. » — « Sa religion elle-même, dit ailleurs l'éminent critique, « était subordonnée à sa politique. Bon catholique, mais en vertu « surtout du même principe... » — Tout cela, nous le demandons, compose-t-il un caractère que l'on puisse estimer et honorer? Grand lyrique, oui assurément Malherbe l'a été, grand surtout par le langage; bon catholique et sincèrement monarchique, si cela vous convient. Mais ce lyrisme, cette religion, ce royalisme, on aimerait à les voir plus désintéressés, moins soucieux, comme vous dites, du posi-

quelles Malherbe condescend à célébrer les honteuses amours *in extremis* de Henri IV pour la princesse de Condé, et à lui « promettre le succès de sa pour« suite adultère » : *La belle Oranthe sera tienne...*, etc. M. Sainte-Beuve en a fait justice. — Serait-ce par hasard de ces mêmes vers de Malherbe que Pierre de L'Estoile a aussi fait justice dans son *Journal*, au 13 octobre 1609 : « On m'a « fait voir des Stances qui courent à la cour, *sur les amours du Roy et de la « P. D. C.*, qui sont si mal faites que je me suis contenté de les lire sans en « tirer copie? »

tif; on aimerait à voir le génie accompagné de moins d'habileté. Il est triste de rencontrer dans un grand poëte un poëte spéculateur, ressemblant par ce côté au premier versificateur venu et à ce rimeur que nous peint le contemporain Régnier, lequel arrive de sa province, trottant sur sa mule, et

Méditant un sonnet, médite un évêché.

On a beau faire, on admire le talent où il se rencontre, mais on refuse son estime et sa sympathie à cette religion de respect humain, à ce lyrisme de circonstance, à cette littérature d'Etat, qui s'inspirent principalement des événements et des avénements politiques, et ne laissent jamais, de façon ou d'autre, d'y trouver leur compte.

Ch. Read.

LE REFUGE DANS LE PAYS DE VAUD.

1685-1860.

(Suite.)

Sous le bon plaisir de Leurs Excellences, et sous l'approbation du seigneur baillif et de très honorés seigneurs le bourgmestre et conseil de Lausanne, il fut rédigé à la même époque un *Règlement de discipline pour la direction des pauvres réfugiés vivant dans cette ville.* Cette pièce, dans laquelle il est pourvu avec un soin minutieux à tous les détails de l'administration, est dominée par un esprit de piété et de dévouement personnel auquel il est impossible de ne pas rendre hommage. La direction fut composée de douze membres qui, à raison des grandes occupations que donnait cet office tout gratuit, étaient changés tous les trois mois. Ils étaient nommés par l'assemblée générale. Le refus n'était pas admis. Ils s'assemblaient régulièrement une fois par semaine, et plus souvent, s'il y avait lieu. Chaque séance commençait par la prière. Les directeurs répartis en anciens de quartier, devaient visiter tous les pauvres de leur ressort, au moins une fois par mois. Ils devaient s'informer des legs, veiller aux effets des morts pour en tenir compte à leurs enfants, ou les distribuer aux pauvres. Un directeur était préposé à l'instruction des jeunes pauvres, à qui on devait enseigner la lecture, l'écriture et principalement la religion. Les écoles devaient être visitées au moins une fois tous les quinze jours. En outre, une demoiselle *de Sillol* (*Dussieur*) ayant légué une somme pour en faire une bourse en faveur d'un étudiant en théologie, Français du refuge, cet étudiant était tenu de visiter les pauvres à l'hôpital tous les samedis, de leur faire chaque fois un service religieux, et de leur prodiguer les exhortations, instructions et consolations nécessaires. L'hôpital (à l'évê-

ché) devait être visité régulièrement chaque jour. Le mardi et le vendredi, on faisait la répartition du pain aux pauvres du dehors. Il était pourvu aux achats de blé, de viande, de vêtements, de médicaments. Les chirurgiens et les apothicaires du refuge donnaient généreusement, et autant qu'ils le pouvaient gratuitement aux pauvres malades, leurs soins de chaque jour. Toutes les semaines, on examinait le travail fait par les pauvres : on retenait les deux tiers de leur gain et on leur laissait le reste. D'ailleurs, ils devaient entendre chaque jour la lecture d'un chapitre de la Parole sainte, et la prière dont cette lecture était accompagnée. Ces dispositions une fois prises, chacun apporta un grand zèle à les appliquer ; et le premier trimestre de 1668 ayant produit une somme de 1,479 livres 18 sols, la dépense laissa une économie de 417 livres, 18 sols, 2 deniers. Remarquons que le modérateur, ou président de l'assemblée était choisi parmi les ministres. Mais après la retraite de M. de Pluvianes, vers 1730, il ne s'en trouva plus pour remplir cette fonction. Toutefois, les affaires n'en souffrirent point. La direction avait alors pour appui des laïques considérés, MM. de Beaulieu, du Lignon, de Montrond, etc.

Au reste, les particuliers du refuge entraient loyalement dans cet esprit de secours mutuel et de religion qui avait inspiré ce règlement de discipline. Les mourants léguaient volontiers leur avoir aux pauvres ; c'étaient quelques écus, quelque bague ou autre bijou, quelque petite caisse de quincaillerie, sauvés à grand'peine du grand naufrage : ils ne laissaient tout ou partie de ces objets à leurs enfants ou à quelque parent, que pour le cas où Dieu ferait à ceux-ci la grâce de sortir de France. Un peu plus tard, ceux qui prospérèrent firent à la direction des legs bien plus considérables, mais non pas plus touchants. D'ailleurs, un grand nombre firent spontanément des dons à leurs pauvres, et l'on vit ces généreux secours arriver (nov. 1697; mars 1698, etc.) non-seulement de Lausanne même, mais de Payerne, de la Neuveville et de Genève, d'où M. Lullin, par exemple, envoyait annuellement 100 livres. Ces pauvres cependant n'avaient pas uniquement faim du pain qui nourrit le corps. Un jour, quelques-uns d'entre eux « qui veulent s'assembler pour donner gloire à Dieu en particulier, demandent à la direction des sermons et le livre intitulé *le Baume de Galaad*, pour les faire servir à leur édification, » et l'on s'empresse de satisfaire à leur vœu.

Quant à la direction, elle pourvut à l'accomplissement de tous les devoirs que lui imposait son règlement, avec un zèle et une exactitude dont ses registres font foi. Elle dut multiplier ses séances. Il lui incombait des soins infinis pour le soulagement des malades et des pauvres en passage ou en séjour, et elle dut les étendre jusque sur des Vaudois, chassés pour la même cause des vallées du Piémont. Outre les collectes qu'elle devait organiser parmi les réfugiés pour les besoins locaux, elle dut en faire encore, dès 1695 en faveur « de nos frères confesseurs qui souffrent sur les galères de France, » et MM. de l'académie y contribuèrent, dès la première fois (7 mars) pour une somme de 43 livres, 2 sols, 6 deniers. A ces occu-

pations naturelles et tout à fait de leur ressort, les directeurs durent en ajouter d'autres qui ne leur étaient pas un médiocre embarras. Ils avaient à réprimer la mendicité de quelques-uns de leurs pauvres, et MM. du Conseil ne ménageaient pas les plaintes sur ce sujet. Ils s'empressaient, par reconnaissance, à régler les services religieux que les ministres réfugiés furent chargés de faire dans les temples de la ville ; car MM. les grands ministres avaient demandé d'être soulagés par eux d'une partie de leurs fonctions (5 avril 1698). C'est ainsi que M. *Molitor*, premier diacre, fut entièrement déchargé de ses catéchismes généraux (6 mai 1698, etc.). Ces remplacements, tout gratuits, amenèrent quelquefois des difficultés, parce que tel des ministres réfugiés, dans un état de véritable misère, aurait trouvé de l'avantage à subsidier d'autres pasteurs, qui lui offraient une indemnité équitable.

D'ailleurs, la direction veillait sur la conduite de ses ressortissants. Tantôt elle avait à réprimer quelques désordres imputés aux ouvriers des manufactures (4 août 1691), ou à éteindre quelque querelle entre deux industriels jaloux (3 mai 1692). Tantôt, des réfugiés avaient commis l'excès « illégitime et scandaleux » de jouer au mail sur Montbenon, à l'heure du catéchisme, et il fallait préposer un ancien à la visite de cette promenade l'après-midi, et inviter les ministres à prêcher contre ce scandale. Ou bien (5 août 1698), c'étaient les deux filles de feu le médecin *Chiron*, qui avaient « babillé au prêche de M. Merlat, » et il fallait les censurer, aussi bien que leur délatrice (21 mars 1699). C'étaient même deux autres demoiselles qui étaient accusées d'être allées chez une devineresse, et qui disaient, pour s'excuser, que se trouvant chez une amie malade, cette femme, qui y était venue aussi, leur avait pris la main comme de force et leur avait dit la bonne fortune... ce dont elles avaient grand déplaisir et demandaient pardon à Dieu et à la compagnie.

Cependant la direction avait des soucis d'un autre ordre. Les très honorés seigneurs de la ville se plaignaient « qu'après les soins qu'ils ont eus pour l'établissement des manufactures et fabriques, pour lesquelles ils ont employé de grands frais, dans l'espérance d'établir le commerce et de bonifier leur ville par ce moyen, ils voient que plusieurs manufacturiers et fabricants la quittent pour aller ailleurs, ce qui est très préjudiciable. »

L'assemblée des notables, invitée à porter remède à ce mal, déclare « s'y affectionner d'autant plus que, outre les bontés que les seigneurs de la ville ont en général pour les réfugiés, elle sait la sainte charité qui les embrase envers ses pauvres, dont ils récréent les entrailles. » Ses informations lui apprennent que les industriels français se ruinent : 1° à cause de la cherté du loyer des maisons ; 2° à raison de la cherté des vivres, plus grande à Lausanne qu'ailleurs ; 3° à cause des péages qui, au lieu d'avoir été diminués, leur ont été augmentés excessivement ; 4° à raison enfin du peu de débouchés, qu'ils trouvaient à leurs marchandises. Cependant l'assemblée ordonna la rédaction de mémoires sur cet objet, et chargea quatre de ses membres d'intervenir auprès des manufacturiers et fabricants, pour

leur faire prendre la résolution de continuer leur établissement dans la ville.

Une autre fois la direction était invitée à concourir à la répression du luxe ; car, « par ordonnance du vénérable consistoire, a été dit que, pour éviter et retrancher l'abus qui se fait en cette ville, par les superfluités qui se voient en les personnes tant du genre masculin que féminin, de les avertir à mettre bas et ne plus porter aucuns galons d'or ou d'argent ; en outre, le genre féminin à mettre bas cette mode de porter ces grands peignoirs, et dentelles extraordinaires à iceux, et aussi ces manchettes ez coudes, et dentelles ainsi longues et pendantes, ains se ranger à l'humilité. » Et un peu plus tard, une injonction pareille, émanée d'un des grands ministres, M. Combe, ayant été faite au sujet des hautes coiffures françaises « par lesquelles les demoiselles étrangères étaient en mauvais exemple à celles de la ville, » les anciens de la direction visitent les familles de leurs quartiers respectifs, et y portent, soit la sévérité de leurs exhortations, soit les conseils de la prudence.

Au milieu de ces affaires d'un ordre essentiellement temporel, des embarras d'un genre plus poignant venaient jeter l'alarme au sein de la direction. Le 24 avril 1688, quatre ministres, récemment arrivés de France, se présentent pour déclarer, avec une profonde humiliation « qu'étant malheureusement tombés dans l'apostasie par la violence de la persécution qu'on a exercée contre eux dans le royaume, ils ont eu une si grande horreur d'un crime si énorme et si scandaleux, qu'ils n'ont pu goûter aucun repos jusqu'à ce que, par un effet admirable de la providence du Seigneur, ils sont sortis d'un pays où ils avaient si lâchement abandonné le saint ministère..... et qu'ils n'ont pas voulu différer plus longtemps de se présenter à la compagnie pour lui faire une humble confession de leur malheureuse chute..... la suppliant humblement de leur donner la consolation dont ils ont besoin, et advis salutaires sur la conduite qu'ils doivent garder pour réparer autant qu'il se pourra le scandale qu'ils ont donné à toute l'Eglise. » — La compagnie, après délibération, « leur a représenté la grandeur du crime dont ils s'étaient rendus coupables... leur a déclaré qu'ils se sont rendus absolument indignes du saint ministère, dont ils ont flétri le caractère auguste par leur apostasie, qui a été un achoppement d'iniquités à leurs peuples..... les a engagés à méditer le XLIV[e] chapitre d'Ezéchiel, où ils pourrront voir ce que Dieu ordonne contre les sacrificateurs tombés dans l'idolâtrie..... les a pressés de pleurer incessamment leur péché et de continuer à donner des marques véritables d'une sincère repentance, et d'édifier l'Eglise qu'ils ont scandalisée..... et leur a rappelé enfin, que la discipline ne permettait de les rétablir à l'honneur du saint ministère que pour de grandes et importantes considérations, et après qu'ils auront donné de bonnes et longues marques de repentance. » — Le même fait se reproduisit plus tard à l'occasion de deux autres pasteurs.

Un scandale analogue se manifesta plus d'une fois dès 1694, et excita l'indignation vigilante de la direction. Quelques réfugiés, pour revoir des

parents, des enfants bien-aimés, ou pour recueillir quelques débris de leur fortune sauvés par leurs amis, se rendaient clandestinement en France, avec l'intention d'en revenir bientôt; mais il leur arrivait de céder aux menaces, et de feindre quelques actes de catholicisme dont les autorités se contentaient facilement. Une dame *de Massane* osa s'en faire gloire. On s'émut. « Ils renient à la voix de la moindre servante! s'écria-t-on » (15 nov. 1698, etc.). — Alors les directeurs interrogèrent sévèrement tous ceux qui étaient de retour de pareils voyages. S'ils conservaient quelques doutes sur la fidélité de ces imprudents, ils refusaient de les recevoir *à la paix de l'Eglise*. Quant à ceux qu'ils soupçonnaient vouloir partir, ils les adjuraient, *par la frayeur de Dieu*, de ne pas s'engager dans des projets si téméraires, et ils priaient les pasteurs de prêcher contre le scandale de ces voyages, où il était impossible qu'on ne mît pas en péril ou sa vie ou sa conscience. Combien de pareils sentiments rabaissent ceux que professèrent alors et plus tard les premiers magistrats de la France, même l'illustre chevalier d'Aguesseau! Contraints d'appliquer des lois persécutrices qu'ils ne pouvaient s'empêcher de réprouver, ces magistrats accusaient les réformés d'un entêtement coupable, attendu, disaient-ils, qu'on ne leur demandait que quelques actes extérieurs sans importance, dont on les laissait libres, d'ailleurs, de penser intérieurement ce qu'ils voulaient.

Cependant des ordres émanés des autorités venaient incessamment menacer la présence des réfugiés en Suisse, jeter le trouble parmi eux et inspirer à la direction de cruelles alarmes. En 1689, par exemple, le gouvernement de Berne ordonna à tous ceux d'entre eux qui étaient sans ressources de sortir du pays, en déclarant qu'il ne garderait que les vieillards et les infirmes. M. de Mirmand annonçait pourtant de Zurich que les malheureux qui se rendaient en Hollande, n'y recevaient point de frais de route; que la collecte était finie en Angleterre, et que c'était par erreur que le bruit s'était répandu que le roi de ce pays défrayait les réfugiés en voyage; que ceux-là seuls qui avaient des ressources personnelles pouvaient se mettre en chemin; que, quant aux autres, qui ne recevaient que quarante sous par tête et un écu, à Schaffhouse, au moment de leur départ, ils s'exposaient certainement à périr. Il fallait donc, ajoutait-il, faire en sorte de garder dans la Suisse occidentale tous les pauvres qu'on pourrait, et il promettait d'envoyer à la direction quelques parties des 5,000 livres collectées à Hambourg. Mais, d'autre part, la direction était pressée par Messieurs du conseil de Lausanne « de décharger la ville, » et elle ne trouvait d'autre ressource que « de supplier très humblement les autorités de consentir à ce que les pauvres réfugiés pussent demeurer dans la ville sans être contraints d'en sortir, pour éviter qu'ils périssent de faim; de leur continuer le secours de leur charité, espérant que ce ne sera que pour peu de temps, et que Dieu leur fera la grâce de changer les choses en mieux. » Cependant les amis des réfugiés agissaient avec activité, soit pour obtenir que les ordres de départ ne fussent pas rigoureusement exécutés, soit pour engager les princes protestants à ouvrir de nouvelles issues au

refuge ; et, en mars 1691, M. de Mirmand annonçait à la direction, que les valides pourront se rendre dans le Brandebourg, et qu'il les aidera dans leur route ; mais que ce qui le peine, ce sont les enfants dont les pères et mères ne peuvent gagner leur vie par leur travail ; qu'il faut donner aux commissaires de Berlin une connaissance exacte de l'état des choses, et du nombre des enfants au-dessous de quatorze ans.

Les ordres du gouvernement de Berne au sujet du départ des réfugiés, étaient un mélange de bonté et de rigueur. Au commencement de 1692, LL. EE. ordonnent que « tous les réfugiés qui subsistent par leur bénéfice sortent le mois prochain. » Mais sur la prière que leur fait la direction de Berne d'attendre les réponses des princes protestants, et sur les observations de l'envoyé extraordinaire d'Angleterre (Coxe), on laisse les choses en l'état. Au mois d'octobre 1693, Monsieur le baillif de Lausanne fait savoir à la direction que « des avis venus de Schaffhouse annoncent que les réfugiés qui vont du côté de l'Allemagne risquent incessamment leur vie, faute de secours, et à cause des troupes de France qu'ils rencontrent, ou par la rigueur de la saison ; que, en conséquence, LL. EE. ont pris la résolution de ne plus laisser exposer nos frères, mais de contribuer à faire subsister les pauvres pendant cet hiver ; que, pour cela, elles demandent des rôles exacts de tous les réfugiés, marquant leurs noms, qualités, « etc. Et un mois après, la direction apprend que LL. EE. viennent de décider « de renvoyer après l'hiver *tous les réfugiés* qui sont dans les terres de leur obéissance, non-seulement ceux qui sont entretenus, mais aussi ceux qui subsistent de leur propre bien ; ajoutant que le blé manquait dans le pays et qu'on ne savait point comment en pouvoir fournir aux habitants naturels... » La direction de Berne, qui donnait ces tristes nouvelles, ajoutait qu'il fallait donc travailler à trouver quelque autre retraite dans les états des princes protestants, et qu'elle venait de supplier LL. EE. de vouloir bien leur accorder leur puissante protection auprès des cours de ces princes, et contribuer à leur procurer un autre asile. La direction de Lausanne, de son côté, invitait chacun de ses membres à s'humilier extraordinairement devant Dieu, pour lui demander son secours et sa bénédiction dans ces tristes conjonctures.

Un moment on crut pouvoir sortir de ces difficultés en trouvant un asile en Irlande. Dès le mois de février 1692, M. de Ruvigny, qui possédait des terres dans ce pays, écrivait que le roi d'Angleterre approuvait le projet qu'on avait de transporter en Irlande le plus grand nombre des réfugiés qu'on pourrait : il faisait en même temps un *portrait en détail des commodités et avantages du pays.* Dès ce moment, ceux qui désiraient le départ des réfugiés, ne leur parlaient de l'Irlande que « comme du pays de Canaan, » et un ordre verbal émané du baillif de Lausanne avertit ceux qui voudraient se rendre dans ce pays, de se tenir prêts au premier ordre de partir. Cependant M. de Mirmand, chargé de la négociation, eut une entrevue à Bréda avec le roi Guillaume, puis se rendit à Londres pour la mise à exécution de ce projet. Mais on demandait des listes de ceux qui

partiraient, avec l'indication des biens qu'ils porteraient avec eux, et du nombre des artisans et des laboureurs .. D'autre part, malgré les efforts de milord Nottingham, le roi et le parlement ne prenaient pas de déterminations précises. Le zèle à compter sur cet asile s'affaiblit ainsi peu à peu, et le manque de ressources pécuniaires acheva de dissiper ce dessein. Dans cette circonstance, comme dans toutes les occasions importantes, la direction de Lausanne ne fit rien sans s'être préalablement entendue avec les réfugiés établis dans d'autres villes, telles que Vevey, Morges, Nyon, Moudon, Yverdon, etc. Les réfugiés restèrent donc sur les terres de Berne et de Zurich, et l'abaissement du prix des denrées y rendit leur séjour un peu plus facile. Un nouvel ordre de LL. EE., du 27 mars 1694, de faire sortir deux cents réfugiés de leurs Etats, resta même inexécuté, sur les instances de MM. de Zurich et de l'ambassadeur d'Angleterre, et sur les supplications des réfugiés eux-mêmes. Il en fut à peu près de même en 1698, époque où les cantons évangéliques ayant fait des efforts pour procurer un autre asile à l'émigration française, les réfugiés de Lausanne reçurent encore l'invitation de régler leurs affaires, afin de n'être pas surpris par l'ordre d'aller plus loin.

Ce n'était pas assez pour les réfugiés d'être ballottés de cette manière, ils avaient d'autres sujets d'inquiétude. En 1695 (22 nov.), la direction de Lausanne apprend que quelques baillifs ont appliqué à la succession de quelques-uns d'entre eux le fameux droit d'*aubaine* ou de *déshérence*, et que celui de Lausanne, en particulier, vient d'admettre le recours fait à sa cour baillivale, par le procureur patrimonial, sur les biens de *Simon Bosc*, décédé à Montherond, qui avait institué *Bernard Combes* son héritier. Les directeurs s'alarment alors à juste titre; ils craignent que ce procédé ne devienne général, et qu'il n'achève de jeter les réfugiés dans le découragement.

« Ils déclarent alors leur profonde reconnaissance pour tous les bienfaits dont le gouvernement de Berne les a comblés; ils exposent que l'expérience leur a fait voir que LL. EE. ne les réputent point pour étrangers, et par là sujets à la rigueur des lois et aux droits domaniaux..... mais comme enfants que, à raison de leur refuge, ils en ont affranchi dans leurs Etats..... ils supplient LL. EE. de ne rien innover à leur égard, et de vouloir bien, selon leur bon plaisir, les déclarer par arrêt souverain non sujets au droit d'*aubaine*, ainsi que tous les autres princes ont fait, en déclarant *naturalisées* toutes les personnes qui sont en refuge dans leurs Etats... » Cette plainte resta consignée dans les registres et ne fut pas envoyée. On la retint par des raisons de prudence que suggérèrent le marquis d'Arzevilliers (ou d'Angevilliers), réfugié à Genève, et quelques membres de la direction de Berne. LL. EE. tenaient à maintenir leur droit souverain dans toute son étendue, sauf à ne pas l'appliquer toujours, et à en faire mettre l'abandon occasionnel sur le compte de leur clémence (1). On comprend

(1) Jacques *Boyer*, du Vivarais, étant allé à Berne, en mai 1740, pour y re-

que, dans une position pareille, un grand nombre de réfugiés se berçassent de l'espérance de rentrer un jour dans leur patrie. Cet espoir s'accrut en 1697, lorsque l'on eut le sentiment que les Etats engagés dans les guerres pour la succession d'Angleterre étaient disposés, par lassitude, à la paix.

Les réfugiés de la Suisse française d'abord, puis ceux de la Suisse allemande et de presque tous les Etats de l'Allemagne, s'empressèrent de donner des pleins-pouvoirs en leur nom à leurs frères de Hollande, afin d'obtenir par l'entremise des ambassadeurs réunis pour conclure la paix dite de Ryswick, le rappel de la Révocation de 1685 et le rétablissement intégral de l'Edit de Nantes, sans séparer en rien les intérêts des réfugiés de ceux des protestants demeurés plus ou moins clandestinement en France. Mais la Savoie ayant fait défection aux alliés, Louis XIV se trouvant encore à la tête de quatre puissantes armées, et chaque Etat ayant traité en particulier avec le roi, les intentions généreuses de la Hollande n'aboutirent pas. En janvier 1698, on apprit officiellement dans le pays de Vaud que, dans une conférence à Delft pour la paix, les ambassadeurs de Louis XIV avaient déclaré que leur roi se refusait absolument à permettre qu'aucun réfugié pût retourner dans son royaume sous aucun prétexte, à moins qu'il ne rentrât dans le sein de la communion romaine pour la pratiquer régulièrement. On avertissait les réfugiés de ce fait décisif, afin qu'ils ne fissent point quelque faux pas.

Les réfugiés n'eurent donc plus à songer qu'à s'établir le plus définitivement possible dans les terres hospitalières qui avaient accueilli leur exil, et à s'associer au touchant langage que le célèbre pasteur Claude avait tenu aux Hollandais : « Dieu veuille être votre rémunérateur, et vous rendre « mille et mille fois le bien qu'il vous a mis au cœur de nous faire ! Souf- « frez pourtant que, pour nous attirer de plus en plus votre affection, nous « vous disions à peu près ce que Ruth disait à Noémi : Nous ne sommes « ici que pour faire un même corps avec vous, et, comme votre Dieu est « notre Dieu, votre peuple sera aussi désormais notre peuple ; vos lois se- « ront nos lois, et vos intérêts nos intérêts. Où vous vivrez, nous vivrons ; « où vous mourrez, nous mourrons, et nous serons ensevelis dans vos tom- « beaux. Aimez-nous donc comme des frères et vos compatriotes, et ayez « de la condescendance pour nos faiblesses... »

Les actes généreux sont ordinairement accompagnés d'avantages pour ceux qui en sont les auteurs. L'histoire a constaté de quel prix fut la présence des réfugiés pour l'Amérique du Nord, pour l'Angleterre, et surtout pour le Brandebourg et la Hollande. De même, sur les rives de notre beau lac, en dépit des susceptibilités des bourgeoisies ou de la jalousie des corporations, ils déposèrent un principe de civilisation industrielle et sociale qu'on ne saurait méconnaître. Dans les campagnes, ils enseignèrent à cul-

cueillir la succession de son frère Boyer, dit *Dubos*, ministre sous la croix, qui y était mort au mois de janvier précédent, cette succession lui fut refusée, à moins qu'il ne remboursât ce qu'il pouvait avoir reçu de secours charitables de LL. EE.

tiver la vigne et les champs d'une main plus industrieuse. Autour des villes, ils apportèrent l'art du jardinage et la connaissance de légumes nouveaux. Dans les villes, ils établirent des imprimeries, des ateliers de reliure, des chapelleries, des tanneries, des fabriques de poterie, des ateliers de menuiserie, des manufactures de toile, d'indienne, de soie, de bas et surtout de drap; ils enseignèrent le commerce, qui ne se faisait auparavant que par le moyen de colporteurs : par toutes ces causes ils donnèrent à Lausanne, en particulier, une prospérité qu'on ne lui avait pas encore connue. Tout ce qui y a fleuri dans l'industrie et le commerce est d'origine française : est-il nécessaire de citer les noms des *Mercier*, des *Francillon*, des *David*, des *Campart*, des *Renou*, des *Gély*, des *Fabre*, des *Bessières* et de tant d'autres ? d'ailleurs, les pasteurs, les savants, les lettrés, les jurisconsultes qui se trouvaient parmi les réfugiés apportèrent le goût de l'étude; et l'on sait quel lustre prit l'académie de Lausanne par la présence, entre autres, de *Jean Barbeyrac*, fils du pasteur, qui y avait étudié en 1693, qui y fut professeur dès 1710, et qui ne quitta cette ville, pour aller professer à Groningue, qu'à cause de la fameuse mesure inquisitoriale du *Consensus*, qu'il ne voulut pas signer. Enfin, les gentilshommes et les notables en assez grand nombre (sur 41 noms des directrices de l'hôpital, on trouve 19 noms nobiliaires) qui, avec les pasteurs, servirent de centre au refuge, introduisirent dans les mœurs lausannoises cette urbanité et cette culture de l'esprit qui rendirent Lausanne célèbre dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et qui lui donnent encore aujourd'hui une valeur si supérieure au chiffre de sa population.

Ajoutons que c'est aux réfugiés que Lausanne dut un autre genre d'intérêt ou de célébrité. Lorsque le fameux *Antoine Court* eut résolu, dès 1715, de revivifier en France le protestantisme expirant, en lui donnant des pasteurs, il ne tarda pas à prendre Lausanne pour centre de leurs études et de son action incessante et courageuse. Réfugié dans cette ville dès 1729, il y reçut, par honneur une pension et le droit de bourgeoisie. Au moyen de collectes faites dans toute l'Europe pour les *Fidèles sous la croix*, il y fonda un séminaire français, dont les élèves suivaient certains cours à l'académie, tout en recevant des leçons de leurs professeurs particuliers. C'est là que de zélés *proposants* se faisaient *consacrer*, comme on disait, pour le *martyre;* et c'est de là que sortit, entre autres, le dernier des pasteurs martyrs du Désert, ce *François Rochette* qui périt sur l'échafaud à Toulouse, en 1762, à l'âge de 26 ans, en même temps que les trois frères Grenier, gentilshommes verriers, qui avaient généreusement tenté de porter quelque secours à leur pasteur et ami.

(*La fin au prochain cahier.*)

PARIS. — TYP. DE CH. MEYRUEIS ET COMP., RUE DES GRÈS, 11. — 1860.